

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(66^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du samedi 8 novembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ

1. Loi de finances pour 1987 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6083).

Départements et territoires d'outre-mer (suite)

M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat auprès du ministre des départements et territoires d'outre-mer, chargé des problèmes du Pacifique Sud.

M. le président.

MM. Ernest Moutoussamy, Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer ;

Henry Jean-Baptiste,
François Porteu de la Morandière,
Robert Le Foll,
Michel Debré,
François Asensi,
Jean Maran,
Roger Holeindre, le ministre,
Maurice Louis-Joseph Dogué,
Maurice Nenou-Pwataho,
Paul Vergès,
Michel Renard,
André Thien Ah Koon,
Elie Castor,
Edouard Chammougon,
Jean-Pierre Virapoullé,
Benjamin Brial,
Paulin Bruné,
Georges Lemoine, le président,
Henri Beaujean,
Edouard Fritch.

MM. le président, Roger Holeindre.

Suspension et reprise de la séance (p. 6108)

M. le ministre.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. Elie Castor, Maurice Louis-Joseph-Dogué, Robert Le Foll.

Etat B

Titre III (p. 6113)

Amendement n° 211 de M. Martinez : MM. Jean-Claude Martinez, Alexandre Léontieff, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les territoires d'outre-mer ; le ministre. - Retrait.

Adoption du titre III.

Titre IV (p. 6113)

Amendement n° 214 de M. Martinez. - Retrait.

Adoption du titre IV.

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 6113)

Article 67. - Adoption (p. 6114)

Après l'article 73 (p. 6114)

Amendement n° 131 rectifié de M. Moutoussamy : MM. Ernest Moutoussamy, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Organisation économique en agriculture. - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 6115).

3. Ordre du jour (p. 6115).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1987 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Ce matin, l'Assemblée a entendu les rapporteurs et le ministre.

La parole est à M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat auprès du ministre des départements et territoires d'outre-mer, chargé des problèmes du Pacifique Sud.

M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat auprès du ministre des départements et territoires d'outre-mer, chargé des problèmes du Pacifique Sud. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, venir vous parler aujourd'hui du budget de mon secrétariat d'Etat après l'exposé d'ensemble du ministre des départements et territoires d'outre-mer, M. Bernard Pons, qui a si vigoureusement présenté l'effort considérable du Gouvernement en faveur des départements et territoires d'outre-mer, relève du tour de force.

Tour de force, en effet, car les crédits de mon budget inscrits au budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer vous paraîtront à juste titre dérisoires par rapport à l'ensemble de ce dernier, puisqu'ils en représentent moins de 1 p. 100.

Tour de force encore, car les chiffres ne peuvent que difficilement rendre compte de l'exercice complexe qu'a représenté pour le Gouvernement, et plus particulièrement pour M. Bernard Pons et moi-même, la mise en place de ce secrétariat d'Etat.

Tour de force enfin, car si mes crédits sont identifiés dans le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer, l'essentiel de mon action est tournée vers l'étranger, c'est-à-dire en direction de l'ensemble des Etats et territoires du Pacifique Sud.

Je vais donc, plutôt que de vous présenter un commentaire détaillé du budget de mon secrétariat d'Etat, essayer de vous exposer les raisons qui ont conduit à sa création. D'abord, pourquoi le secrétariat d'Etat chargé du Pacifique Sud a-t-il été créé ? Permettez-moi, pour répondre à cette question, de vous rappeler le contexte dans lequel nous nous trouvons.

Le décor : un océan immense, parsemé d'îles de dimensions variables - parfois de quelques kilomètres carrés, parfois continent à elle seule, comme c'est le cas pour l'Australie.

Les acteurs : des populations de toutes origines - polynésienne, mélanésienne, micronésienne, européenne, asiatique - réunies dans des Etats ou territoires composés d'une île, ou d'un archipel, et formant des communautés qui peuvent

n'être que de quelques milliers, voire de quelques centaines d'hommes et de femmes. Moi-même, vous le savez, je suis né dans une petite île de l'archipel des Gambier.

Dans ces conditions, pourquoi s'intéresser à cette immense et peu peuplée ? La réponse, vous la connaissez. A travers vous, je m'adresse, moi, Polynésien, à l'ensemble de notre nation : il y a là-bas, dans cet océan aux ressources encore insuffisamment connues et théâtre d'un affrontement discret entre les grandes puissances, un enjeu pour la France, et un enjeu à sa mesure.

M. Benjamin Briat. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat. Au-delà même de l'enjeu d'aujourd'hui pour notre défense nationale, au-delà de l'enjeu économique de demain, il y a un enjeu pour le prochain millénaire.

Dans cet océan où notre présence et notre politique ont été contestées - et jusqu'à aujourd'hui encore - dans des instances internationales, il y a des territoires qui ont librement et démocratiquement choisi de maintenir leur appartenance à un ensemble plus vaste, qu'il s'agisse des Etats-Unis, de la Nouvelle-Zélande ou de la France.

Les responsabilités de la République, celles qui lui sont dévolues dans chacun de ces territoires par les statuts variés qui sont les leurs, s'exercent pleinement.

En Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, le niveau de vie de la population est supérieur - parfois plus de dix fois - à celui de presque toutes les autres communautés du Pacifique Sud.

Nous pouvons l'affirmer et le montrer avec fierté. Et c'est pourquoi le Premier ministre m'a confié la charge d'assurer le rayonnement de la France et des territoires de la République dans le Pacifique.

Il n'est en effet plus temps de répondre aux critiques en restant replié sur soi-même. L'action de la France doit être ouverte et dynamique. C'est avec et à partir des territoires de la République, de leurs habitants - lesquels s'assument tant comme hommes du Pacifique que comme Français - que nous pouvons agir.

Cela n'est pas sans conséquence sur mon budget : je dois en effet manifester par ma présence à Papeete, au cœur du Pacifique Sud, la présence du Gouvernement national, et je dois aussi, bien entendu, participer à l'action gouvernementale à Paris.

Il m'a donc fallu deux implantations - celle de Polynésie n'est pas encore achevée - une équipe renforcée et des moyens de communication sans commune mesure avec ceux d'un secrétariat d'Etat ou d'un ministère plus traditionnellement installé. Cela suppose aussi des déplacements fréquents de quelque 20 000 kilomètres. C'est ainsi que, pour être devant vous ce matin, j'ai quitté Papeete jeudi, après avoir clos la vingt-sixième conférence de la Commission du Pacifique Sud.

En mentionnant la conférence qui vient de s'achever, j'entame en fait la deuxième partie de mon exposé sur les grandes lignes de mon action. En effet, la Commission du Pacifique Sud, organisme international dont le siège est à Nouméa et qui réunit tous les Etats et territoires de la région sans exclusive, est un organisme de coopération.

A la différence du forum du Pacifique Sud, qui regroupe un certain nombre de pays indépendants, la Commission n'a pas pour objectif l'exaltation de l'indépendance et la critique de notre pays, mais bien au contraire la mise en œuvre de projets concrets de développement.

Tous les dirigeants politiques et administratifs du Pacifique Sud qui se sont retrouvés à Papeete ont pu constater ce que la Polynésie dans la France, et la France dans la Polynésie, ont pu réaliser.

Ils ont pu voir là-bas ce qu'ils auraient pu d'ailleurs voir dans tous nos territoires, que ce soit à Nouméa ou à Wallis :

Une démocratie respectueuse des traditions locales ;

La liberté d'expression et même de dire parfois n'importe quoi au travers de médias évolués et diversifiés ;

La liberté pour les travailleurs de demander des avantages sociaux pour améliorer encore un niveau de vie sans équivalent dans le Pacifique ;

La science et la technologie au service de tous, et plus particulièrement des communautés isolées ;

Un gouvernement territorial responsable, solide et actif.

Le Gouvernement de la République a donc décidé qu'il fallait montrer sans hésiter et sans relâche ce qui avait été réalisé dans le Pacifique, qu'il fallait aller expliquer partout et toujours la nature et les résultats de notre politique, là où d'autres, se prévalant de légitimités partielles obtenues dans le cadre d'un système démocratique qu'ils contestent, ont depuis longtemps fait leur œuvre de calumnie et de déstabilisation.

J'ai pour tâche, dans ce cadre, de faire connaître la position de la France auprès des médias du Pacifique : une lettre du secrétariat d'Etat, en français et en anglais, vient d'être lancée ; des invitations de journalistes anglophones ont été faites et des résultats déjà obtenus.

J'ai pour tâche, dans ce cadre, d'être présent dans le Pacifique et partout où notre politique du Pacifique peut être évoquée : je me suis donc déjà rendu dans plusieurs Etats de notre zone, mais aussi à Washington, accompagné du sénateur Dick Ukeiwé, pour apporter, dans un colloque international, la contradiction aux thèses indépendantistes et anti-nucléaires - je devrais dire contre la politique nucléaire française et occidentale - contradiction que l'on entendait bien peu souvent, hélas ! dans le passé.

J'ai pour tâche également d'inviter les dirigeants du Pacifique Sud à venir nous voir, dans nos territoires et en France métropolitaine, à nous parler, à nous connaître et à comprendre ce que nous pouvons leur apporter. Je l'ai fait, et je continuerai de le faire.

Et ils commencent à voir. Ils commencent à voir nos instituts de recherche - certains uniques dans leur spécificité - lesquels sont tous de réputation mondiale, citons par exemple :

Le Cirad pour l'agronomie tropicale ;

L'institut de recherches Malarde, où viennent de se dérouler, autour de la rencontre des instituts Pasteur du monde entier, des journées médicales où étaient invités les services de santé des Etats et territoires du Pacifique ;

L'institut des énergies renouvelables qui a mis au point des techniques d'utilisation de panneaux photovoltaïques sans équivalent dans le monde ;

L'O.R.S.T.O.M., enfin, pour l'ensemble de ces travaux.

Je me suis efforcé, monsieur le député Jean-Baptiste, de répondre, par l'action, à une partie de votre souhait, en réunissant à Nouméa l'ensemble des organismes de recherche du Pacifique pour aboutir à une meilleure adaptation des programmes à l'environnement, c'est-à-dire une adaptation aux besoins des territoires et des Etats de la région.

Ces dirigeants commencent à voir que notre projet d'université du Pacifique, si longtemps retardée, se met en place. Tout en apportant aux jeunes des territoires les cycles d'enseignement qui leur sont nécessaires, elle sera également ouverte aux collaborations et aux échanges avec les autres institutions de formation de la région.

Ils commencent à voir que nos équipements de télécommunication, nos systèmes de transport, nos équipements électriques ou nos réseaux de traitement des eaux, bref, que notre technologie en général est adaptée, dans nos territoires, à leurs besoins.

Ils commencent à voir que nous nous sommes préoccupés plus activement que par le passé de leurs besoins de développement, par la création du fonds de coopération pour le Pacifique Sud, dont les crédits figurent au budget du ministère des affaires étrangères.

Mais, au-delà de tout cela, ils voient que l'image qu'on avait essayé de leur donner de la France était fautive.

Ce que nous rétablissons, c'est la vraie image de notre pays, celle que nous aimons, celle de l'avance technologique, celle de l'ouverture, celle de la générosité, celle de la compréhension des cultures et du respect des autres. Nous leur demandons en contrepartie, comme nous le demandons à

tous nos alliés, de respecter nos choix et notre volonté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Michel Debré. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat. C'est là notre fierté et notre honneur d'être à la fois Français et Océaniens. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Pierre Mauger. Ah, bravo !

M. le président. Avant de donner la parole aux différents orateurs inscrits, je leur demande de bien vouloir respecter strictement leur temps de parole.

En effet, en raison de l'intérêt que nous portons particulièrement aux départements et aux territoires d'outre-mer, je voudrais ne pas avoir à les interrompre et à leur retirer la parole. Je leur demande donc de se discipliner, surtout si leur temps est court. Je sais que cinq minutes c'est peu, mais je rappelle que ce temps de parole a été octroyé aux différents intervenants par leur propre groupe. Je voudrais bien que l'on n'y dérogeât point.

La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le ministre, mes chers collègues, aucun élu responsable ne peut se permettre d'apprécier la politique du gouvernement dans les départements d'outre-mer en s'appuyant uniquement sur le budget de ces départements.

En effet, vous le savez, monsieur le ministre, avec 765 millions de francs de dépenses civiles pour la gestion des services et des crédits affectés, ce budget ne représente que 6 p. 100 des interventions financières de l'Etat dans les départements d'outre-mer, interventions qui, elles-mêmes, constituent la soixante-cinquième partie du budget de l'Etat.

A ce niveau, deux observations fondamentales s'imposent.

D'une part, sur les 1 054 milliards de francs de crédits du budget de l'Etat, le citoyen de l'outre-mer recevra en moyenne 10 000 francs en 1987, tandis que le Français de la métropole, lui, bénéficiera de 20 000 francs, c'est-à-dire deux fois plus.

M. Michel Debré. Le calcul est faux !

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. En effet, c'est faux !

M. Ernest Moutoussamy. Cette discrimination, qui traduit la situation de demi-Français de ces peuples lointains, fait tomber, à elle seule, tous les discours mielleux et doudeuxistes (*Sourires*) sur la prétendue générosité de ce gouvernement, et met à nu l'hypocrisie de toutes les parades officielles.

D'autre part - et cela vous concerne personnellement, monsieur le ministre - vous avez, à mes yeux un mérite, celui d'avoir su « plumer » certains de vos collègues ministres. (*Sourires.*) Mais, malheureusement, sur des enveloppes budgétaires spécifiques aux départements d'outre-mer.

Il fallait prendre l'argent ailleurs !

Les Guadeloupéens qui nous écoutent doivent savoir que vous avez obtenu, au titre des dépenses civiles consacrées aux départements d'outre-mer, une diminution de 198 millions de francs des interventions du ministère des affaires sociales destinées à nos départements ; une réduction de crédits de 25 millions de francs pour l'agriculture - les « jaunes budgétaires » en témoignent - de 188 millions de francs pour l'éducation nationale, de 13 millions de francs pour la culture, de 2 millions de francs pour l'environnement, de 190 millions de francs pour l'intérieur et pour les collectivités locales, de 17 millions de francs pour les P. et T. et de 2 millions de francs pour le tourisme : soit une réduction globale de 635 millions de francs par rapport à l'année 1986, qui était déjà une année de vaches maigres.

C'est du jamais vu, monsieur le ministre ! Je connaissais David, Hyacinthe, Inès, Betsy et Frédéric, mais franchement, je ne savais pas qu'il existait un cyclone aussi catastrophique appelé Chirac ou Pons ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mauger. Ça fait mal !

M. Ernest Moutoussamy. En effet, ce sont des chiffres qui font mal à l'outre-mer !

Ces plumes arrachées, vous les collez sur votre budget, sur la loi de programme et sur les dotations au logement.

M. Michel Debré. C'est ridicule !

M. Ernest Moutoussamy. Mais sachez, monsieur le ministre, que ce redéploiement de crédits, qui provoque chez vous de la satisfaction, constitue pour la jeunesse un épouvantail. Elle ne peut pas accepter qu'on lui refuse un lycée technique industriel à Basse-Terre, que l'on supprime des crédits alloués à l'éducation nationale pour alimenter la traversée de l'Atlantique. L'avenir ne se joue pas ici, il se construit là-bas, pour la jeunesse !

Bref, en 1987, les crédits affectés aux départements d'outre-mer vont augmenter de 180 millions de francs, soit de 1,5 p. 100 - je le répète, le « jaune » en témoigne.

Une augmentation de 1,5 p. 100, c'est le prix de votre générosité, c'est l'expression de l'amour de M. Chirac pour les départements d'outre-mer !

Autant dire que, lorsqu'à La Réunion il criait à tue-tête : « J'aime les départements d'outre-mer ! », là-bas, dans les Caraïbes, on murmura gravement : « Il nous aime comme les chiens aiment les coups de pierre ! » (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Michel Debré. Ces propos sont scandaleux !

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le ministre, vous déshabillez les budgets alloués au service public de l'outre-mer pour habiller le privé et lui donner les moyens de tenir le cap de votre libéralisme sauvage. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Je vous en prie, mesurez vos propos, monsieur Moutoussamy.

Ernest Moutoussamy. Ce sont des expressions de chez nous, monsieur le président ! (*Sourires.*)

Je ne dirai pas de votre budget qu'il est mauvais, je dirai plutôt qu'il est fantomatique et qu'il est le fruit amer d'une opération bassement politicienne et démagogique : c'est un « véglaq », comme on l'entend souvent dire chez nous !

Jamais, durant les dix dernières années, l'Etat n'aura été aussi chiche vis-à-vis des départements d'outre-mer !

Les cinq minutes qui me sont allouées dans cette discussion ne me permettent pas de démontrer le caractère fallacieux de votre budget. J'entends simplement signaler que les crédits prévus en faveur de l'équipement des collectivités locales et de l'amélioration de leur fonctionnement pour pallier leur insuffisance de recettes, avec 64 452 000 francs en 1987 ne retrouvent même pas le niveau de 1985, qui était de 63 389 000 francs. Il n'y a donc pas de quoi se pavaner !

Dans le domaine de l'action sociale et culturelle, si les crédits passent de 315 732 000 francs à 350 776 000 francs, leur part, dans les masses totales d'intervention, est ramenée de 23,2 p. 100 à 20,4 p. 100.

En outre, cette augmentation est destinée uniquement à la mobilité, au détriment de la politique de promotion, d'insertion sociale des originaires de l'outre-mer en France et de la préservation de leur identité culturelle. Dans ces deux derniers secteurs particulièrement, les crédits diminuent de 332 310 francs.

Quant aux retours aidés au pays natal, vous n'en prévoyez plus que 500 au lieu des 800 des deux années précédentes. C'est dire que l'A.N.T. d'aujourd'hui est sacrifiée au profit de l'esprit colonialiste de l'ex-sinistre Bumidom.

Enfin, si les crédits de l'action économique passent en dépenses ordinaires et en crédits de paiement de 24,8 p. 100 à 25,3 p. 100 des masses budgétaires, et en autorisations de programme de 370 722 000 francs à 561 420 000 francs, il convient de remarquer que, dans la répartition du F.I.D.O.M., vous concrétisez la volonté du Gouvernement de réduire les moyens d'action des régions en n'accordant pas un centime de plus au F.I.D.O.M. régional, qui reste bloqué à 76 860 000 francs.

Les agriculteurs, les planteurs de canne et de bananes, les ouvriers des usines sucrières, les marins pêcheurs, les mères de famille, les jeunes, les chômeurs ont toutes les raisons d'être inquiets car votre budget, marqué par une duperie de financement, porte le sceau de l'austérité. Il contredit formellement et financièrement tous les propos, tous les discours qui ont été tenus jusqu'à maintenant par les membres du Gouvernement. Il s'insère dans une mauvaise politique.

Je regrette, monsieur le ministre, mais je ne peux pas le voter ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Après l'intervention de M. Moutoussamy, je rappellerai simplement à l'Assemblée que, ce matin, les cinq rapporteurs, s'exprimant au nom des diverses commissions concernées, ont considéré que le budget des départements et territoires d'outre-mer avait augmenté de 25 p. 100. Je pense donc que M. Moutoussamy s'est trompé de budget : il a sans doute voulu parler des budgets élaborés lorsque les communistes étaient encore au pouvoir ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Ernest Moutoussamy. Reportez-vous au « jaune », monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après M. de Rocca Serra ce matin - et je l'en remercie - c'est le rapporteur pour avis de la commission des lois, notre ami Gérard Léonard, qui a choisi, à juste titre, d'évoquer la question de Mayotte. Il s'est interrogé avec pertinence sur les fondements historiques et juridiques de notre demande, déjà ancienne, d'accession au statut de département d'outre-mer.

Certes, notre débat d'aujourd'hui ne porte pas précisément sur les institutions de l'outre-mer, mais il faut cependant rappeler que l'une des missions de notre commission est de connaître et d'examiner les problèmes institutionnels des diverses collectivités d'outre-mer. C'est d'ailleurs à ce titre qu'une délégation de parlementaires membres de la commission des lois s'était rendue à Mayotte en janvier 1984, mais ses conclusions, d'une prudence excessive, n'avaient apporté aucun élément véritablement nouveau au débat, depuis longtemps engagé, sur le statut de la collectivité territoriale.

C'est à l'évidence un événement d'une tout autre dimension et, nous l'espérons, d'une portée décisive pour l'avenir, que Mayotte vient de vivre avec la visite récente du Premier ministre. Il me paraît donc opportun, mesdames, messieurs, de vous faire part des réflexions de nos compatriotes mahorais et de tracer devant vous les perspectives qui me paraissent résulter de ce moment exceptionnel, en tout cas sans précédent, de l'histoire de Mayotte.

Ce n'est un secret pour personne : c'est non « la bonne nouvelle » de la départementalisation qui nous a été apportée par le chef du Gouvernement, mais l'annonce d'une nouvelle période d'attente de trois ou cinq ans, selon ses propres termes, laquelle devrait cependant permettre l'application d'une politique dynamique de rattrapage économique et social ou, comme on l'a dit, de « mise à niveau ».

Il y a eu tant d'espérances déçues qui s'étaient nourries de promesses anciennes, d'engagements récents, et que l'obstination de Mayotte à s'ancre définitivement dans la République avait constamment fortifiées !

Mais à Mayotte, monsieur le ministre, la déception passagère ne se convertit pas aisément en découragement. Le fameux « rocher » de Dzaoudzi n'est pas celui de Sisyphe !

Nous sommes, en effet, nombreux à penser que la voie, même plus longue, qui nous est proposée n'est pas dépourvue d'aspects positifs, qu'il nous appartiendra ensemble, monsieur le ministre, de développer et de faire fructifier pour le bénéfice commun de Mayotte, de la République et de l'outre-mer français.

Je le répète, car je veux ici être clair, notre objectif, poursuivi depuis plus d'un quart de siècle et qui correspond aux engagements les moins contestables de notre majorité politique, demeure l'accession de Mayotte au statut de département d'outre-mer. Les raisons de ce choix nous paraissent plus actuelles et plus présentes que jamais. Je vous exposerai donc les motifs de notre option réaffirmée en faveur de la départementalisation de Mayotte.

Vous nous proposez d'y parvenir au terme d'une action préalable et pragmatique de transformation de nos structures économiques et sociales. Vous entendez ainsi, me semble-t-il, « prouver la départementalisation en marchant » plutôt qu'en la proclamant.

« Alors nous pourrions » - je cite ici les propos de M. le Premier ministre à Mayotte - « si vous le désirez toujours, achever cette évolution et prendre acte ensemble de ce

que Mayotte est devenue, comme vous le souhaitez et comme nous vous en remercions la vocation, un département d'outre-mer français comme les autres...»

Certes ! Encore faut-il, monsieur le ministre, que vous obteniez les moyens non seulement budgétaires et financiers - vous les avez - mais également techniques et juridiques de cette politique que le voyage du Premier ministre à Mayotte a simplement permis d'esquisser.

Sur les raisons de notre option en faveur de la départementalisation, je serai bref, tant elles sont évidentes, du moins en ce qui concerne la liberté de Mayotte, sa volonté de progrès, son souci de sécurité dans tous les domaines.

C'est pourquoi je ne peux laisser dire ou écrire que le statut de département d'outre-mer n'est souhaité que par une partie de l'opinion et des élus de Mayotte. Un tel jugement est totalement dépourvu de fondement. Quelques médiocres tentatives de diversion ou de division ne pourront évidemment affaiblir la volonté quasi unanime des Mahorais et des Mahoraises pour la « départementalisation de Mayotte ».

Gérard Léonard l'a indiqué, tous les scrutins depuis dix ans en ont apporté la preuve.

Faut-il encore rappeler que nous ne cessons de réclamer, jusqu'à présent en vain, l'application des lois de 1976 et de 1979, qui ont prévu la consultation de Mayotte sur le choix de son statut définitif ?

Mais je souhaiterais également redresser plusieurs appréciations erronées qui nous sont trop souvent présentées en guise d'arguments contraires...

Ainsi, en cette année anniversaire de la « départementalisation » dans ces terres lointaines que l'on appelait encore, en 1946, les « quatre vieilles colonies », qui ne sait, quel observateur sérieux ne voit que le statut départemental a constitué non pas un aboutissement, mais un commencement, je veux dire le facteur le plus puissant de modernisation de structures longtemps archaïques et, à beaucoup d'égards, la voie et le moyen d'authentiques et décisifs progrès ?

Qu'aujourd'hui encore, le Gouvernement, avec le projet de loi de programme, se propose de combler les lacunes persistantes, est bien le signe que la « mise à niveau », loin d'être réalisée après quarante ans de départementalisation, apparaît plutôt comme un processus périodique d'ajustement et une étape vers de nouveaux progrès.

Une autre raison surgit également de l'expérience de nos départements d'outre-mer : la mise en lumière des possibilités d'adaptation offertes par l'article 73 de la Constitution.

Les départements d'outre-mer ont largement usé de ces possibilités et je pense, pour ma part, que les institutions qui ont le mieux « réussi » dans ces départements sont précisément celles qui portent la marque de cette volonté d'adaptation - je pense au service militaire adapté, au F.A.S.S.O. et à la fameuse parité sociale globale, au fonds d'investissement routier, à l'octroi de mer.

Alors, en cette période du « droit à la différence » si justement revendiqué outre-mer, que l'on ne nous dise pas que ce sont les « spécificités » de Mayotte qui lui imposent je ne sais quelles étapes probatoires !

M. Benjamin Brial. Très bien !

M. Henry Jean-Baptiste. Mais, puisqu'il en est ainsi décidé, je voudrais maintenant évoquer les différents moyens de cette politique. Après le pourquoi, je voudrais tenter de répondre à la question : comment ? Comment réaliser cette départementalisation « à terme échu » qui nous est proposée ?

Nous vous avons dit, monsieur le ministre, notre satisfaction de voir, pour la première fois, Mayotte figurer dans un document d'ensemble consacré au développement de l'outre-mer, dans votre projet de loi de programme.

En raison de l'ampleur de nos retards, de la diversité de nos handicaps, nous tenons pour positive l'idée d'un programme particulier qui, dans le cadre de la loi de programme, déterminerait pour Mayotte les objectifs et les moyens d'un véritable rattrapage économique.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Henry Jean-Baptiste. La réalisation en serait garantie par voie de convention entre le Gouvernement et les élus de Mayotte.

M. Benjamin Brial. Très bien !

M. Henry Jean-Baptiste. Nous aurons ainsi l'occasion d'examiner avec vous les priorités retenues, ainsi que la répartition des crédits nécessaires. S'agissant d'un effort financier exceptionnel pour Mayotte - et le Gouvernement nous affirme qu'il y est décidé -, je me limiterai à quelques observations relatives à votre budget de 1987.

D'abord, je formulerais une demande particulière qui concerne l'application à Mayotte du mécanisme de « défiscalisation » des investissements, institué par la dernière loi de finances rectificative.

Je vous avais signalé à l'époque qu'en raison des particularités du système fiscal, qui est fondé à Mayotte sur un dispositif d'impôts locaux, l'octroi aux investisseurs, installés sur place, des avantages de la « défiscalisation » se traduirait par d'importants « manques à gagner » pour les ressources déjà réduites de notre « collectivité territoriale ».

Pour éviter une telle pénalisation, tout en encourageant les entreprises mahoraises à développer leurs investissements productifs, j'insiste de nouveau auprès de vous pour que votre budget apporte au conseil général de Mayotte la garantie d'une compensation financière que l'on peut estimer, pour 1987, de 5 à 7 millions de francs.

Ma seconde remarque, plus générale, concernera l'augmentation des crédits qui seront consacrés à l'outre-mer, tant par vos services, monsieur le ministre, que par les différents ministères techniques - je souhaite que M. Moutoussamy en prenne une connaissance plus précise que celle dont il a fait preuve (*M. Moutoussamy montre à ce moment le « jaune » budgétaire.*) - notamment l'éducation nationale, la santé, l'équipement et le logement. Les taux d'augmentation vont en effet de 25,2 p. 100 pour le montant total des crédits de Medetom pour 1987. à plus de 40 p. 100 pour ceux du ministère du logement.

Une telle évolution est satisfaisante car elle témoigne concrètement du caractère prioritaire reconnu à l'outre-mer par le Gouvernement et j'ai quelques raisons supplémentaires de m'en réjouir lorsque je me souviens de la faible considération, pour ne pas dire le discrédit, qui a entouré, au cours des récentes années, la situation de Mayotte, ses projets et ses demandes. Cette triste époque est heureusement révolue.

Il n'est donc que plus urgent d'appeler l'attention du ministre des départements et territoires d'outre-mer comme celle du Gouvernement tout entier sur les lacunes, les anomalies et les insuffisances du régime juridique et de l'organisation administrative de Mayotte et qui risquent, si l'on n'y prend garde, de limiter l'efficacité des actions de développement que le Gouvernement entend conduire ou favoriser.

Je ne citerai, pour l'information de la représentation nationale, que quelques exemples de cette situation anormale.

Il faut savoir tout d'abord que les lois de 1976 et de 1979 avaient prévu l'extension à Mayotte ou l'adaptation, par voie d'ordonnances, des textes nécessaires à la gestion de notre « collectivité territoriale ». Mais, à l'exception de quelques domaines particuliers concernant, par exemple, le conseil général, le code électoral ou l'organisation judiciaire, ces textes ne sont pas intervenus : ou bien, lorsqu'ils sont intervenus, ils n'ont pas été suivis d'effet, comme l'ordonnance du 1^{er} avril 1981 instituant une chambre professionnelle à Mayotte.

Le système fiscal et douanier conserve, au fil des années, un caractère transitoire et un contenu passablement complexe puisqu'il associe des textes tirés de l'ancien droit territorial, de l'ancien droit colonial, et des dispositions plus récentes, mais d'origines diverses.

Il en est de même du régime foncier, dont l'archaïsme constitue un obstacle sérieux au progrès de l'économie agricole. Il faut savoir - c'est anecdotique, mais c'est vrai - que c'est un texte de 1911 de la reine Ranavaloa de Madagascar qui, aujourd'hui encore, régit le statut des terres à Mayotte.

Il n'a jamais été procédé à la répartition du domaine public entre l'Etat, la collectivité territoriale et les communes. D'ailleurs, Mayotte ne dispose pas de cadastre et aucun des grands codes, qui sont autant d'instruments indispensables de l'action administrative et d'outils du développement ne s'applique à notre « collectivité territoriale » : ni le code des marchés, ni le code de l'urbanisme, ni le code du travail, par exemple.

En outre, le simple jeu du principe de la spécialité législative a conduit à écarter l'application à Mayotte de textes susceptibles, moyennant quelques adaptations, d'ouvrir plus largement les voies du progrès. Je pense, à cet égard, à

plusieurs lois concernant la protection, l'aménagement et la mise en valeur du littoral et du rivage maritime si importants pour le « lagon » de Mayotte, qui est sa principale richesse, chacun le sait bien.

En un mot, parler du « statut » actuel de la « collectivité territoriale » est presque un abus de langage : il est plus vrai de dire que Mayotte s'accommode d'un régime juridique à la fois complexe, hybride et cependant insuffisant.

Il n'est pas douteux, mes chers collègues, que l'absence d'un cadre institutionnel homogène et d'instruments juridiques sûrs et adéquats ne peut que faire obstacle à la réalisation des projets de développement, auxquels Mayotte aspire de toutes ses forces.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous suggérer que soit conduite, dans les meilleurs délais, une analyse précise de l'ensemble de ces textes qui pourront faire l'objet d'une extension à Mayotte avec les adaptations rendues nécessaires par les spécificités de l'île.

Il importe enfin, pour le succès de notre commune entreprise, de mettre un terme à l'abstention de plusieurs ministères ou établissements publics qui ne se jugent pas tenus d'intervenir à Mayotte ou dont l'action demeure par trop intermittente. L'E.D.F. a, paraît-il, de sérieuses raisons de ne rien faire à Mayotte, en dépit de l'obligation d'intervenir qui lui est faite par une loi de 1976.

Quant à l'intervention des ministères techniques, elle est fréquemment rendue inopérante par la non-application à Mayotte des lois de décentralisation : nous n'avons pas de « contrat de Plan » et nos demandes se heurtent souvent à l'absence de crédits, car ceux-ci ont été transférés aux régions et aux départements.

Une autre conséquence, également préjudiciable, de cette situation est que Mayotte ne bénéficie pas ou bénéficie peu des diverses dotations de décentralisation et se trouve, par conséquent, réduite à ses seules ressources, tant pour le fonctionnement de nombreux services publics que pour certains opérations indispensables d'équipement.

Voilà, un peu longuement évoqués, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelques aspects trop souvent méconnus de la situation de la « collectivité territoriale » de Mayotte, mais notre situation mérite mieux que des généralités !

L'absence d'un véritable statut, l'incertitude et l'insécurité qui en résultent ne sont pas seulement un frein aux initiatives de progrès économique : de multiples carences entravent la gestion administrative elle-même.

C'est montrer que notre demande de « départementalisation » de Mayotte procède également de raisons techniques et de bonne administration.

Le véritable obstacle, pour nous, se situe, il est vrai, dans le domaine des relations internationales.

C'est pourquoi, en définitive, il me paraît judicieux de citer, pour l'édification de notre diplomatie, une réflexion que vous avez développée, ici même, monsieur le ministre, du haut de cette tribune.

Je suis heureux de vous citer : « Il faut que la France cesse d'avoir un complexe de culpabilité... (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.].)

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoire d'outre-mer. Eh oui !

M. Michel Debré. Très bien !

M. Henry Jean-Baptiste. ... et de prêter l'oreille aux déclarations de certains responsables d'Etats voisins et amis qui, quelquefois, prennent la liberté de s'immiscer dans des problèmes qui nous concernent, nous d'abord, et nous essentiellement ».

M. Jean-Paul Virepoulé. Quand ce n'est pas la Libye !

M. Henry Jean-Baptiste. C'était lors du débat sur la Nouvelle-Calédonie au mois de juillet dernier.

Or ce qui est vrai dans le Pacifique l'est également dans les Caraïbes et dans l'océan Indien. Car, nous en sommes sûrs, monsieur le ministre, la France n'a qu'une parole et la liberté est indivisible. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.].)

Cependant, avant de terminer, je n'oublierai pas de vous dire que je voterai votre budget. (Applaudissements et sourires sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.].)

M. le président. La parole est à M. François Porteu de la Morandière.

M. François Porteu de la Morandière. Monsieur le ministre, le budget des départements et des territoires d'outre-mer se présente comme un beau budget. Par rapport à 1986, une augmentation, de 25 p. 100 pour les crédits de paiement et de 49 p. 100 pour les autorisations de programme, montre une orientation nouvelle pour les départements et territoires d'outre-mer.

En outre, d'excellentes mesures se profilent à l'horizon : je pense en particulier à l'effort de l'Etat en faveur du logement, à la libéralisation des transports aériens, à l'ouverture sur des perspectives européennes et aux zones franches, toutes idées qui se préciseront certainement, au cours de l'année 1987 - sans oublier l'ouverture de nos territoires d'outre-mer aux capitaux européens.

Tout cela est encourageant. Mon ami Martinez, avec le talent que vous lui connaissez, complètera d'ailleurs ce vaste et beau programme grâce à quelques amendements.

Pour l'ensemble de ce projet de budget - sur lequel je ne m'entendrai pas davantage - nous devrions vous apporter, par conséquent, un soutien sans réserve.

Malheureusement, dans cet horizon que nous aimerions voir clair et dégagé, subsiste un nuage, fâcheux tant pour votre ministère que pour les Français et pour l'image de notre pays dans le monde : je veux parler de Mayotte. A cet égard, je rejoindrai ce que vient d'en dire notre collègue Jean-Baptiste, auquel j'apporte un soutien total.

En effet, dans cette affaire, la position du Gouvernement est totalement équivoque à l'égard des 65 000 Français vivant dans cette île. Mayotte n'est ni un véritable territoire d'outre-mer ni un véritable département d'outre-mer. Pourquoi prolonger cette situation ? L'arsenal législatif applicable à nos entreprises y reste hybride ; le code du travail est toujours celui de 1958 ; les codes législatifs, français, ainsi que le rappelait notre collègue Jean-Baptiste, n'y sont pas applicables, pas plus que l'ordonnance pour l'emploi des jeunes. Je pourrais multiplier les exemples.

Comment voulez-vous, monsieur le ministre, que des entreprises investissent à Mayotte dans ces conditions ? Vous-même, le 31 juillet 1986, dans cet hémicycle, vous m'avez confirmé qu'il y avait pour les Mahorais « une lourde incertitude ». Mais il vous appartient de la dissiper ! Pour cela, la voie à suivre est droite et limpide : la loi du 22 décembre 1979 a prévu une consultation qui doit porter « sur le maintien du statut de 1976, sur la transformation de Mayotte en département ou éventuellement sur l'adoption d'un statut différent ». Cette loi a été votée, reconduite, en dépit de manœuvres dilatoires de gouvernements successifs. Mais maintenant, qu'attendez-vous pour appliquer cette loi et pour organiser cette consultation ?

En 1984, nous ne l'oublions pas, M. Fabius avait déposé un projet, n° 2555, qui avait beaucoup troublé les esprits sur l'incertitude de l'orientation définitive de Mayotte. Pour sa part, le secrétariat d'Etat, le 11 septembre, avait déclaré au journal *Le Monde* que la République des Comores avait des droits sur Mayotte.

Mais, monsieur le ministre, vous, pour mettre fin à cette désagrégation de notre France d'outre-mer, vous deviez parler le langage de la France, comme avant les élections de 1986 ! A cette époque, M. Chirac déclarait : « Si les Mahorais désirent accéder au statut de département il ne nous appartient pas de contester ce choix. » Mais lorsque M. Chirac s'est rendu à Mayotte, le 19 octobre 1986, il a clairement laissé entendre que ce choix n'aurait pas lieu. Est-ce normal ? Pourquoi cette pause qui, en laissant supposer une incertitude, freine les investissements ?

C'est sur les actes que les gouvernements sont jugés. Un acte, c'eût été de respecter la loi votée et d'organiser rapidement la consultation populaire prévue et promise aux Mahorais !

Pour notre part, nous voterons votre projet de budget, puisqu'il est bon, mais nous demandons au Gouvernement de tenir ses promesses. Aucune objection, ni juridique, ni technique, ni institutionnelle ne subsiste pour que soit refusé le statut de la départementalisation, souhaité par les Mahorais.

Certes, nous le savons, la question de Mayotte gêne notre diplomatie. L'assemblée générale de l'O.N.U. assimile la fidélité des Mahorais à un quelconque colonialisme et elle condamne la France. Le conseil des ministres de l'O.U.A.,

encore cette année, a voté dans ce sens à Addis-Abeba. La conférence des pays non alignés nous manifeste, à ce titre, une hostilité constante. Nous savons tout cela.

Mais nous savons aussi qu'avant notre arrivée, en 1841, les Mahorais vivaient dans l'esclavage, asservis par les tribus comoriennes : pour eux, la présence de la France a signifié la découverte de la liberté. Cela, les populations mahoraises le savent comme nous.

Qu'attendent de nous les instances internationales ? Au nom de clichés socio-politiques, artificiels et surannés, elles voudraient que nous laissions se créer un nouveau colonialisme interafricain. Elles oublient - de leur point de vue, ce n'est qu'un détail - un principe essentiel pour la France : celui de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, un principe qui peut être invoqué aussi bien en faveur de l'union que du déchirement, et les Mahorais sont prêts à en apporter la démonstration. Pourquoi leur refuser ce droit, au nom d'une pause institutionnelle qui sera nécessairement interprétée comme une hésitation de notre Gouvernement ?

Selon Charles Péguy : « L'honneur d'un peuple est d'un seul tenant » ; aussi, les promesses faites de Paris à la lointaine petite île de l'océan Indien doivent-elles être tenues ! Car il y a bien eu promesse !

Les sots, les beaux esprits et les technocrates internationaux de l'O.N.U. - le « machin », disait le général de Gaulle -, peuvent toujours penser que « les Mahorais ne sont pas dans le vent ». Au nom du vent de l'histoire, ce sont les mêmes qui ont abandonné les Cambodgiens, les Angolais, les Afghans, les Ethiopiens, et combien d'autres, à leurs bourreaux !

« Etre dans le vent, c'est une ambition de feuille morte », écrivait Gustave Thibon. Vous nourrissez d'autres ambitions pour la France d'outre-mer, monsieur le ministre, votre projet de budget le prouve. Il reste qu'aujourd'hui un nouveau département français ne demande qu'à naître !

Faites-lui confiance ! L'avenir vous donnera raison !
(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. La parole est à M. Robert Le Foll.

M. Robert Le Foll. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, lors de la présentation de la loi de programme devant le Conseil économique et social, le Premier ministre a cru bon d'affirmer que l'outre-mer aurait été délaissé par le pouvoir socialiste, alors que pour ce dernier, il constituait une priorité.

M. Jean-Paul Virapoullé. C'est vrai !

M. Robert Le Foll. Non, affirmation démagogique et inexacte, d'ailleurs démentie par ses propres amis. M. Micaut, rapporteur pour avis de la commission de la production, constate, à la page 8 de son rapport, que notre politique a été facteur de progrès :

« La loi du 1^{er} août 1981 relative au contrôle des structures des exploitations agricoles et au statut du fermage permet, dans les départements d'outre-mer, de réaliser trois transformations essentielles : instaurer un véritable contrôle des structures ; stabiliser le statut du fermage en portant la durée des baux à neuf ans ; faire disparaître le colonat partiaire en transformant progressivement tous les baux à colonat en baux à ferme. »

J'aurais pu relever d'autres exemples.

M. Jean-Paul Virapoullé. Non, il n'y en a pas !

M. Robert Le Foll. Si, il y en a d'autres !

Ce matin, on nous a déclaré que le statut de la Polynésie était très bon et que la Polynésie pouvait désormais servir de référence aux autres départements et territoires d'outre-mer. Voilà un hommage dont je me réjouis.

Affirmer, monsieur le ministre, que ce projet de budget va entraîner une évolution économique exceptionnelle nous paraît bien téméraire. Comparez-le au total des crédits que nous avons inscrits dans le budget des départements et des territoires d'outre-mer, sans oublier d'ajouter les sommes inscrites au titre des contrats Etat-régions aux crédits prévus pour 1987 : vous constaterez que la progression n'est pas celle que vous annoncez.

Votre projet laisse planer bien des incertitudes. Ainsi, l'abandon de la procédure de contrats de Plan Etat-régions ne préfigure-t-il pas un désengagement de l'Etat ?

Pouvez-vous nous indiquer quels crédits du F.I.D.O.M. sont réservés aux contrats de Plan ?

La loi de programme ne constituant pas un engagement budgétaire, contrairement à l'obligation juridique du contrat de Plan, quelles garanties avons-nous quant au financement des objectifs que vous énoncez ?

En outre, vous inscrivez des dépenses dont on ne sait à quoi elles sont précisément destinées : ainsi des 3 millions de francs du chapitre 46-94, article 91, titre IV, pour le développement de l'image de la France dans le Pacifique Sud.

A quoi vont servir précisément ces crédits ?

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. C'est la surprise du chef ! (Sourires.)

M. Robert Le Foll. Enfin, aucun objectif n'est clairement tracé en matière de développement, à part le renforcement de l'import-export qui conforte un circuit économique dont sont exclues les populations locales.

Vous n'ignorez pas que la régionalisation constitue la base de toute évolution parce qu'elle permet aux populations et aux assemblées locales de maîtriser leur propre développement : en cela les socialistes ont fait des départements et territoires d'outre-mer leur priorité. (Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.)

Le président de la République rappelait, lors de son voyage aux Antilles, parlant de la région : « Nous avons trouvé le pas qu'il fallait. Nous avons trouvé un cadre où nous pourrions durablement inscrire de nouvelles actions, affirmer les identités et assurer le développement ».

Examinons maintenant quelques aspects de ce budget.

D'abord, vous prenez des mesures qui remettent en cause la régionalisation dont vous ne voulez pas, le Premier ministre l'a confirmé lors de la rencontre des présidents de conseils généraux à la Réunion.

Vous tentez de retirer des compétences aux assemblées régionales...

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. C'est totalement faux !

M. Robert Le Foll. ... par des restrictions budgétaires ou des transferts de pouvoirs au profit des préfets.

La concertation n'existe plus. (Protestations sur les bancs du groupe du R.P.R.) Vous consultez « pour avis ». C'est la fin de la politique contractuelle.

A la Réunion, par exemple, vous supprimez le F.I.D.O.M. régional et affectez les crédits au F.I.D.O.M. général géré par le préfet.

M. Michel Debré. Quelle bonne référence !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. C'est une bonne mesure, monsieur Le Foll !

M. Robert Le Foll. En Nouvelle-Calédonie, une dotation de 149 millions de francs est affectée au F.I.D.E.S. dont nous ignorons les règles de fonctionnement : le Haut commissaire décide seul de sa répartition. Le patrimoine foncier est dévolu à l'agence territoriale. Le Haut commissaire va-t-il vendre les terres ? Nous l'ignorons...

Comment concevoir qu'une politique de développement économique s'élabore sans le concours des intéressés ? Vous avez choisi de favoriser l'import-export au détriment des entreprises locales.

M. Michel Debré. Exact.

M. Robert Le Foll. Les zones franches et la déréglementation vont provoquer, monsieur le ministre, l'implantation d'entreprises extérieures et étouffer la création d'activités nouvelles dans les départements et territoires d'outre-mer.

Quant à la recherche, elle se trouve sacrifiée alors qu'elle reste fondamentale dans des régions sous-développées.

Rien n'est indiqué au sujet du lourd endettement du secteur primaire qui interdit toute évolution d'un secteur considéré par tous comme prioritaire.

De plus, vous choisissez de relancer la migration.

M. Jean-Paul Virapoullé. Bien sûr !

M. Robert Le Foll. C'est étonnant puisque la majorité des élus concernés s'y oppose.

M. Jean-Paul Virapoullé. Ce n'est pas vrai !

M. Elle Castor. Si !

M. Michel Debré. C'est absolument faux !

M. Robert Le Foll. C'est contradictoire, monsieur le ministre, avec vos objectifs de développement et c'est inadapté à la situation conjoncturelle.

En effet, la métropole compte 2 500 000 demandeurs d'emplois. Quel travail comptez-vous offrir à ceux que vous appelez à y vivre ?

Les ressortissants d'outre-mer en métropole se voient refuser des logements dans des mairies dirigées par vos amis politiques. (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Michel Debré. Non, par les vôtres !

M. Jean-Paul Virapoullé. Par les maires communistes !

M. Robert Le Foll. Souvenons-nous des dix mille familles de ressortissants qui vivent dans des logements inadaptés !

Les conséquences du racisme que vous encouragez par certaines mesures législatives touchent durement nos frères français originaires des départements et territoires d'outre-mer.

Avec qui organiserez-vous le développement des départements et territoires d'outre-mer si vous encouragez perpétuellement leur jeunesse à partir ?

Que des jeunes viennent compléter leur formation en métropole, bravo ! Que l'Etat les y aide, très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Eh bien, voilà !

M. Robert Le Foll. Mais il faudrait alors songer à ceux qui veulent rentrer chez eux. Les Réunionnais souhaitent que des possibilités de se former soient offertes aux jeunes : organisez alors les voyages aller-retour, le logement et les inscriptions dans les écoles. Déraciner les jeunes pour qu'ils viennent grossir les rangs des chômeurs en métropole, nous disons non !

Pourquoi, enfin, supprimez-vous neuf millions de francs de crédits aux associations culturelles...

M. Jean-Paul Virapoullé. Politiques !

M. Robert Le Foll. ... quand on connaît le rôle joué par le tissu associatif, monsieur le ministre, dans la formation des hommes et dans l'affirmation dite d'identité des populations de l'outre-mer ?

Les socialistes ont choisi pour l'outre-mer d'autres priorités : la formation des hommes, l'affirmation de leur identité culturelle, la promotion de la vie associative, le développement des productions locales et une meilleure intégration dans l'environnement régional.

M. Jean-Paul Virapoullé. Paroles ! Paroles...

M. Robert Le Foll. Vous préconisez le développement économique, monsieur le ministre, mais vous en cassez les outils.

Vous prétendez promouvoir la francophonie et la culture française, mais vous affaiblissez les associations et les pôles de promotion culturelle.

M. Pierre Decevas. Les pôles ? Ou les carrefours ? (*Sourires.*)

M. Pierre Mauger. Les socialistes, c'était la culture ?

M. Robert Le Foll. Vous prétendez accorder à l'outre-mer une priorité, monsieur le ministre, mais vous retirez aux hommes et aux femmes qui y vivent le pouvoir de décider de leur avenir.

Vous sacrifiez l'avenir au court terme ; en choisissant une politique électorale susceptible de ranimer les tensions ; les récents événements de Wallis-et-Futuna, de la Polynésie et de la Nouvelle-Calédonie nous le rappellent. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Vous auriez tort de croire qu'il est possible de régler le problème de la Nouvelle-Calédonie en ignorant une communauté ! L'indépendance-association tendait à permettre à

toutes les ethnies de continuer à vivre sur leurs terres tout en restant dans l'ensemble français. Vous allez maintenant leur proposer le maintien dans la France ou l'indépendance, donc le rejet de l'ensemble français.

Vos choix compromettent l'avenir des D.O.M.-T.O.M., l'image de la France dans le Pacifique, les chances de notre pays et de l'Europe dans le monde. C'est pourquoi le groupe socialiste votera contre ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, quelques minutes un samedi pour le budget des départements et territoires d'outre-mer seraient une gageure, ...

M. Georges Lemoine. Eh oui !

M. Michel Debré. ... une triste gageure s'il n'y avait, avant la fin du mois, au moins pour les départements d'outre-mer, le grand débat sur la loi de programme.

M. Edouard Fritch. Ah !

M. Michel Debré. Ces quelques minutes suffisent cependant à l'intervenant que je suis chaque année pour marquer la différence entre ce budget et les budgets précédents, et vous féliciter de tout cœur, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de cette différence.

D'abord, chers collègues, nous avons en face de nous un ministre ! Pendant treize ans, ce fut un secrétaire d'Etat. Je l'ai regretté, monsieur Lemoine, vous le savez, devant vous.

M. Georges Lemoine. Moi aussi, je l'ai regretté (*Sourires.*)

M. Michel Debré. C'était une erreur.

Erreur au regard des dimensions mondiales qu'apportent les départements et les territoires d'outre-mer à la France ; erreur au regard des problèmes essentiels pour l'avenir de la France, puisque ces problèmes s'appellent Mururoa, Kourou, Nouvelle-Calédonie, ou terres Antarctiques et Australes de la France. Enfin, erreur au regard de l'autorité qu'il est nécessaire d'avoir pour les départements et territoires d'outre-mer au sein du Gouvernement, face aux autres ministres.

Certains allaient jusqu'à l'extrême : « Plus de secrétaire d'Etat », demandaient-ils. J'ai toujours considéré qu'un ministre devait s'installer rue Oudinot. Voilà qui est fait. Je vous souhaite, monsieur le ministre, une longue durée et, quand vous quitterez ce poste, le plus tard possible, soyez le premier d'une longue lignée ! A vos côtés, a été nommé un secrétaire d'Etat pour le Pacifique Sud ; nous avons applaudi tout à l'heure sa conclusion qui était l'affirmation indiscutable du maintien de la souveraineté française dans cette partie du monde.

Ensuite, j'ose affirmer que vous êtes sur la voie de réaliser la plupart des vœux que, à l'occasion des budgets précédents, interprète des députés de l'opposition d'alors, j'ai maintes fois formulés. Je me suis reporté à mes discours des cinq dernières années et en particulier à celui que j'ai tenu, monsieur Lemoine, il y a deux ans, le 26 octobre 1984, et, en entendant ces mots que je prononçais, vous comprendrez les raisons de mes satisfactions.

Je disais en effet : « Malgré les temps difficiles, monsieur le secrétaire d'Etat, malgré l'opposition violente de l'ancien complice gouvernemental, malgré les conséquences néfastes du désordre institutionnel créé par des réformes que j'estime hâtives, vous pourriez agir dans le bon sens - je m'adressais à vous - en décidant, premièrement, de reprendre la mobilité notamment des Réunionnais vers la métropole ; deuxièmement, de consacrer un effort plus important au logement ; troisièmement, de ne pas prendre de retard pour quelques grands projets d'équipement ; quatrièmement, de mettre l'accent sur les dispositions financières favorables à l'investissement. L'addition de ces quatre mesures, accompagnée d'une manifestation claire de votre autorité contre la minorité fautive de troubles, est seule de nature à rétablir la confiance. » Je parlais, certes, de la Réunion, mais je pensais à tous les départements et à tous les territoires d'outre-mer.

Or, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles sont les orientations que vous avez décidées et que traduit ce budget, au moins en partie ?

En premier lieu : reprise de la mobilité.

Non seulement, il y a eu un bon changement à la tête de l'organisation qui avait été hâtivement mise en place en 1981, non seulement, nous nous sommes félicités de la fin de l'idéologie et du retour aux réalités, mais il y a eu pratiquement et concrètement l'octroi de nombreux stages dans les centres de formation pour les originaires d'outre-mer et, pour la Réunion, une convention avec le comité national d'accueil avec les Réunionnais en métropole, qui avait pris le relais modeste de la mobilité pendant quelques mois. La voie s'ouvre donc à nouveau pour les Antilles et pour la Réunion ; cette mesure a un caractère capital pour la Réunion. Récemment, s'est ouverte à Saint-Denis-de-la-Réunion une exposition : « La Réunion, an 2000 », et le premier tableau est celui qui indique que, faute de migrations, la Réunion atteindra plus de six cent mille habitants dans quinze ans, c'est-à-dire une situation impossible. Les difficultés, certes, sont nombreuses. Mais en mettant l'accent sur la formation professionnelle, la mobilité est une indispensable source de profits, de bénéfices pour les Réunionnais, pour la Réunion et, d'une manière générale, pour tous les originaires des départements d'outre-mer.

En deuxième lieu, le logement.

La chute avait été profonde après 1981 et, comme la population avait augmenté, c'est le cœur saignant que j'avais assisté à la renaissance des bidonvilles, malgré l'effort de substitution du conseil général qui avait, au moins dans sa majorité - car les communistes s'étaient abstenus - essayé de prendre le relais onnais, et défaillant. La loi de programme que nous avons à débattre envisage une reprise jusqu'en 1991 avec - je le dis à M. Le Foll - des crédits de paiement, c'est-à-dire un engagement budgétaire bien plus précis qu'un contrat de Plan. Soyez remercié, monsieur le ministre, de l'effort particulier que vous avez décidé, de concert avec le ministre de l'équipement et du logement, et qui commence dès l'année 1987.

En troisième lieu, l'équipement.

Pour ce qui concerne les départements d'outre-mer et leurs progrès, la poursuite de la politique d'équipement est indispensable. Je prends l'exemple de la Réunion. Après le deuxième pont, que les deux gouvernements précédents avaient trouvé dans leur héritage et dont ils ont mené à bien, je le reconnais, l'achèvement, le grand problème était, depuis quelques années, celui de l'irrigation et de l'aménagement de l'île, et notamment le transfert de l'eau de l'Est vers l'Ouest. Vous l'avez compris et la loi de programme soutient l'opération intégrée de développement qui est, en ce qui concerne les équipements, l'affaire essentielle pour la Réunion. Il en est de même pour l'équipement des autres départements - Antilles, Guyane - et des autres territoires pour lesquels un certain nombre de projets de bonne qualité ont été retenus.

En quatrième lieu, les investissements privés.

On en a tant parlé ! On peut se demander s'il est utile d'y revenir... Cependant, me souvenant - peut-être suis-je le seul à m'en souvenir - de ce que je disais à cette tribune chaque année, monsieur Lemoine, sur la nécessité d'élargir la notion de défiscalisation et d'éviter les mesures qui tendaient à la fragiliser, je ne peux que me féliciter, et avec moi tous les parlementaires des départements d'outre-mer, de l'article que nous avons voté en juillet dans le collectif et qui, pour une dizaine d'années, étend d'une manière très généreuse la défiscalisation des investissements dans quasiment tous les domaines de l'activité économique.

M. Edouard Fritch. Très bien !

M. Michel Dabré. Dès lors, ne soyons pas étonnés si, malgré un contexte mondial difficile pour ne pas dire hostile, notamment à l'égard de Mayotte et de la Nouvelle-Calédonie, la confiance revient.

Dirais-je à ce sujet l'heureux effet dans tous nos départements et dans tous les territoires du changement de politique en Nouvelle-Calédonie ? Car la politique précédente, quelle que soit l'idéologie dont elle se parait, avait une conséquence tragique : c'était de donner à une minorité le droit de l'emporter sur la majorité. Là était la crainte de tous les Français d'outre-mer. Vous avez rétabli non seulement le bon sens mais la loi républicaine. Voilà qui est capital aux yeux de tous les Français d'outre-mer. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

Votre budget, monsieur le ministre, s'inscrit dans un contexte général de renouveau. Sans doute demeure-t-il de + : c'était importants, qui sont, en quelque sorte, extérieurs à votre budget, mais dont ni vous ni M. le secrétaire d'Etat ne pouvez vous désintéresser. J'en citerai trois : le maintien de l'armée, le développement de la formation professionnelle, l'objectif et la qualité de Radio France outre-mer.

Le maintien de l'armée est une affaire capitale.

M. Jean-Paul Virapoullé. Tout à fait !

M. Michel Dabré. Sous ses divt, es formes, elle assure la sécurité par la dissuasion que représente partout sa puissance. Il faut, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous évitiez toute diminution des effectifs et que vous convainquiez vos collègues du Gouvernement du rôle particulier que représentent dans les départements et territoires d'outre-mer non seulement l'armée de terre mais l'aviation et la marine.

M. Jean-Paul Virapoullé. Très bien !

M. Michel Dabré. Vous allez bientôt, monsieur le ministre, célébrer le vingt-cinq ans du service militaire adapté. Je me souviens, puisque c'est moi qui l'ai créé, des critiques et des incompréhensions, au départ, non seulement en métropole, mais aussi dans les départements et territoires d'outre-mer. Aujourd'hui, après vingt-cinq ans d'oeuvre remarquable, que d'éloges, mérités ! Que cet anniversaire soit pour vous, monsieur le ministre, l'occasion d'obtenir son développement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Georges Lemoine. Très bien !

M. Michel Dabré. Voilà qui fait, naturellement, la transition avec le second problème, la formation professionnelle.

Pour l'économie de ces îles, départements et territoires, qui sont, du point de vue économique, grevés, à juste titre, par des charges sociales semblables à celles de la métropole, la formation professionnelle est une nécessité absolue pour dominer la concurrence. Elle est également nécessaire pour tous les jeunes qui souhaitent venir en métropole. Demandez à votre collègue de l'agriculture un effort particulier pour la formation professionnelle des futurs cultivateurs ; demandez également au ministre de l'éducation nationale le développement prioritaire des lycées d'enseignement professionnel, à condition qu'ils soient bien adaptés aux exigences du développement de ces îles ou aux exigences de la mobilité ; demandez à votre collègue du travail la modernisation des centres de formation professionnelle pour adultes. Et je n'aurais garde d'oublier votre collègue des armées pour l'extension de l'école militaire préparatoire du Tampon. Faites, enfin, que la politique ne se mêle pas de cette affaire pour maintenir une école qui a rendu un très grand service à la Réunion, l'école des métiers d'électricité.

Quant à la radio-télévision d'outre-mer, ce qui fut fait au cours de ces dernières années est le modèle de ce qui ne doit pas être fait.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les départements d'outre-mer, et **M. Jean-Paul Virapoullé.** Très bien !

M. Michel Dabré. Elle est de médiocre qualité. Elle méconnaît le rôle essentiel pour le développement des départements et territoires d'outre-mer de la langue et de la culture française. Enfin, elle a manqué d'objectivité et a substitué l'esprit partisan à l'esprit patriotique.

Il faut donc, monsieur le ministre, la réformer non pas en répondant à un esprit partisan par un autre esprit partisan, mais en sachant que les hommes et les femmes des départements et territoires d'outre-mer ont besoin à la fois d'une télévision et d'une radio d'une très grande qualité, que la radio et la télévision française de ces territoires et de ces départements ont une répercussion internationale et que tous les pays voisins qui nous critiquent parfois voient leurs citoyens s'y attacher parce que l'une et l'autre sont l'expression et doivent être l'expression de la liberté et de l'objectivité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Prenez, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, ces réflexions pour ce qu'elles sont, celles d'un parlementaire d'outre-mer qui voit enfin renaître d'heureuses orientations et qui souhaite que la France grâce à son Gouvernement, grâce, en particulier, à son ministre des départements et territoires d'outre-mer, prenne conscience de ce qu'il est facile et quasiment à sa portée de s'assurer, par une bonne politique, du maintien de sa grandeur dans le monde. La France est une puissance mondiale et ce sont ses départements et ses territoires d'outre-mer qui lui permettent de justifier ce titre prestigieux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. M. Montdargent ayant dû s'absenter cet après-midi, il m'a demandé de le remplacer et de donner lecture de son intervention.

La situation vécue par les populations des départements et territoires d'outre-mer est des plus difficiles.

Le taux de chômage, passé de 15,11 p. 100 en juin 1981 à 18,75 p. 100 de la population active en juin 1984, tous départements et territoires d'outre-mer confondus, a connu, depuis lors, une brutale et rapide accélération. Je prendrai simplement l'exemple de la Réunion. Les chômeurs officiellement recensés qui étaient 46 000 en août 1985, sont près de 80 000 aujourd'hui.

M. Michel Debré. Après cinq ans de gouvernement socialiste !

M. François Asensi. Avec les fermetures d'entreprises qui se poursuivent, le recul de la production sucrière, la poussée du chômage est telle que tout indique qu'il y en aura bientôt 100 000, et cela pour 550 000 habitants !

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les départements d'outre-mer. Vous y avez un peu contribué, tout de même !

M. François Asensi. Et encore, ces chiffres ne traduisent pas toute la réalité. Le taux réel de chômage est en train de dépasser les 30 p. 100 dans les départements et territoires d'outre-mer. Cela signifie que, rapporté à la métropole, nous aurions huit millions de chômeurs.

Au-delà de la sécheresse des statistiques, ces chiffres témoignent des dégâts humains, économiques et sociaux considérables qui résultent d'une situation à laquelle le gouvernement précédent n'avait pas porté remède et que vous vous proposez d'aggraver encore.

Conjuguée aux conditions désastreuses de versements des allocations chômage, à la baisse des revenus dans les activités agricoles, à l'érosion du pouvoir d'achat, cette situation signifie très concrètement que des dizaines de milliers de familles réunionnaises, martiniquaises, guadeloupéennes vivent au seuil de la pauvreté, alors que sont maintenues des discriminations intolérables entre métropole et départements et territoires d'outre-mer en matière de S.M.I.C., de conditions d'attribution des prestations sociales et familiales.

Cet enlèvement dans le sous-développement n'est pas fortuit. Il résulte de la persistance de rapports de type colonialiste, de dépendance, d'exploitation que le capitalisme continue de faire peser. L'origine de cette situation, c'est la mise en coupe réglée des activités productives en planifiant notamment la casse des activités traditionnelles, en particulier la culture de la canne à sucre et la production sucrière. Ce sont les transferts financiers affectés depuis la métropole et destinés à soutenir presque exclusivement un marché de consommation de produits venant de l'extérieur, au lieu de servir à développer des activités productives industrielles ou agricoles, créatrices de richesse, d'emplois et de développement économique. C'est enfin la priorité accordée aux intérêts des sociétés métropolitaines et à l'import-export, par rapport au développement des îles.

Or, c'est cette politique que vous entendez poursuivre et aggraver aujourd'hui, avec la loi de programme sur les départements et territoires d'outre-mer. Ne prévoit-elle pas, en effet, la codification, c'est-à-dire la consécration par la loi, de la discrimination en matière sociale subie par les habitants des départements et territoires d'outre-mer ? Ne prévoit-elle pas, avec la création des zones franches, d'accroître encore le

pouvoir des grandes sociétés d'import-export sur la vie économique, d'affaiblir les recettes fiscales locales, d'abaisser un peu plus la protection des travailleurs ?

Quant au projet de budget que vous présentez aujourd'hui et qui constitue le premier volet de la future loi, il s'inscrit bien évidemment dans cette logique d'accentuation de la dépendance. Si les crédits consacrés à l'ensemble des ministères des départements et territoires d'outre-mer enregistrent une progression de quelques points, non seulement ils demeurent très en dessous de besoins criants, mais surtout le déséquilibre persistant entre les moyens affectés au fonctionnement et ceux qui sont affectés au développement illustre trop bien la nature du choix politique opéré.

C'est de tout autre chose qu'ont besoin les départements et territoires d'outre-mer.

Ils ont effectivement des atouts réels. Ils ne sont pas condamnés au sous-développement, à condition de préserver les richesses agricoles traditionnelles actuellement mises à mal et de les diversifier pour réaliser l'autosuffisance alimentaire. La culture de la canne, la production de sucre et de rhum, l'exploitation du bois en Guyane, peuvent constituer une base solide de l'agriculture.

Développer l'élevage, la pêche, un secteur agro-alimentaire est également indispensable.

La situation appelle une politique dynamique tendant à rétablir l'équilibre des secteurs économiques, une politique de décentralisation véritable permettant aux populations et à leurs élus de gérer directement leurs affaires, de maîtriser leur vie sociale, d'être maîtres de leur destin dans le cadre de leur droit à l'autodétermination.

Vous n'allez pas dans cette direction, tout comme vous tournez le dos au droit légitime et à la cause du peuple kanak en Nouvelle-Calédonie. Vous comprendrez donc que nous votions contre votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Paul Virapoullé. Tant mieux !

M. le président. La parole est à M. Jean Maran.

M. Jean Maran. Si ce gouvernement libéral auquel vous appartenez, monsieur le ministre, ne nous avait donné plus d'une preuve de son incontestable attachement à l'outre-mer français et de sa volonté d'en privilégier le développement économique et social, nous pourrions craindre que l'organisation de la discussion de ce budget en ce samedi, au seuil d'un long week-end propice à l'évasion, ne soit la manifestation de l'indifférence ou du peu d'intérêt que vous accordez à nos régions. Il n'en est rien, heureusement, et vous nous avez déjà rassurés.

Aussi, aux diversions démagogiques, à l'aveuglement idéologique, à l'opposition systématique de certains, préférons-nous la voie du réalisme et de la saine raison. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et du Front national [R.N.]*)

M. Georges Lemolna. Très bien !

M. Jean Maran. Certes, il ne m'est pas possible, dans le temps qui m'est imparti, de broser dans le détail la situation de crise économique dans laquelle se débat notre département, la Martinique : une situation économique et sociale agitée de tensions permanentes et marquée d'une douloureuse régression ; nos modestes industries naissantes en butte aux dures lois de la concurrence métropolitaine, européenne ou internationale ; notre artisanat, un de nos espoirs de demain, se débattant dans des difficultés insurmontables ; une agriculture exposée aux aléas climatiques, aux désordres des marchés et, souvent, à l'incompréhension des instances communautaires ou nationales ; notre tourisme, première industrie de l'île, fragilisé par la conjoncture mais opportunément épargné par les conséquences pénalisantes de la récente instauration des visas - ce dont nous vous savons infiniment gré, monsieur le ministre - le tout sous la menace de l'ombre envahissante du plan Reagan et le spectre effrayant du chômage touchant plus de 30 p. 100 de notre population active.

M. Elle Castor. Et le libéralisme ?

M. Jean Maran. Vous et vos amis avez une grande part de responsabilité dans ce bilan !

Voilà, dépeint en raccourci, le tableau caractéristique de la préoccupante situation économique et sociale que nous endurons en permanence. Je n'oserais même pas vous inviter, mes chers collègues métropolitains, à faire un saut, l'espace d'un fugitif cauchemar, dans le chaudron explosif où bouillonnerait une France accablée sous le poids de 8 millions de chômeurs ! C'est pourtant la traduction au plan national de notre taux de chômage et de notre quotidien cauchemar.

Face à une politique défunte faite d'expédients idéologiques, d'initiatives aveuglément partisanes qui procédaient à l'évidence de chimères économiques, de remises en cause institutionnelles, face à cette politique appliquée par l'ex-pouvoir socialiste, vous opposez, monsieur le ministre, une politique réaliste de redressement économique et social.

Nous notons avec satisfaction, n'en déplaise à certains, que cette volonté se traduit par une progression, dans le budget de 1987, de 14 p. 100 pour les dépenses ordinaires et de 40 p. 100 pour les dépenses en capital, ainsi que de plus de 100 p. 100 des crédits du F.I.D.O.M.

La crédibilité de ce budget s'appuie sur le fait qu'il constitue un des pans de l'édifice ambitieux que vous avez conçu au bénéfice de nos régions, les pièces maîtresses en étant par ailleurs la loi de programme, les mesures de déduction fiscale, celles en faveur du logement, le service de prestations sociales sans critère d'activité professionnelle,...

M. Georges Lemoine. Cela, c'est nous !

M. Jean Maran. ... le tout concourant à la réparation des injustices sociales et à la solution du plus épineux des maux qui nous assaillent : celui du sous-emploi chronique qui est le lot commun à tout l'outre-mer.

Et comment ne pas saluer au passage, monsieur le ministre, la décision prise par votre Gouvernement d'attribuer à nos handicapés, qui y ont droit, l'allocation compensatrice qui avait été refusée par le précédent pouvoir, parce que déclarée trop coûteuse, selon une lettre du secrétaire d'Etat de l'époque, en 1983 ?

Bien sûr, il restera à compléter et à consolider ces acquis par une politique hardie de formation professionnelle, de promotion scolaire et universitaire, par la création notamment d'un institut de technologie indispensable à la préparation des cadres de demain. Bien sûr, il faudra renforcer les moyens permettant à notre jeunesse d'accéder à son plein épanouissement culturel ; en un mot, lui garantir les meilleures chances d'avenir.

La mer des Antilles étant une source de richesse à laquelle les pêcheurs martiniquais semblent le moins avoir accès, il n'est que temps de s'atteler au règlement indispensable des litiges en matière d'autorisation de pêche, pour éviter que nos marins ne continuent à être l'objet de représailles, de séquestrations et de rackets de la part de certains Etats voisins, comme ce fut le cas en 1985 et récemment encore.

Comment ne pas mettre l'accent sur l'ardente nécessité de permettre à l'assemblée départementale, confrontée aux charges accablantes des dépenses d'aide sociale, à ses obligations en matière économique et sociale, notamment au transfert de la gestion des collèges, de retrouver son équilibre budgétaire, en compensant les coupes claires faites dans ses ressources par l'ancien gouvernement, alors animé de la volonté farouche de réduire l'influence et le poids politique de notre conseil général ?

Comment ne pas souhaiter que notre service public audiovisuel outre-mer se conforme davantage aux règles et principes de plus grande objectivité et impartialité en matière d'information, de couverture de certains événements, d'enregistrement de certaines interviews ?

Monsieur le ministre, nonobstant les zones d'ombre à dissiper, votre projet de budget présente des aspects suffisamment positifs pour emporter mon adhésion. Je le voterai donc sans hésitation, car il est la traduction d'une approche nouvelle et réaliste de nos problèmes et d'une volonté ardente de nous aider à les résoudre. Il inaugure et concrétise une ère de rapports renoués, basés sur la confiance réciproque, la considération et la solidarité agissante, que vous entendez promouvoir entre la France de l'hexagone et, pour citer Jaurès, ces « lambeaux de sol de France palpant sous d'autres cieux ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Roger Holaindre.

M. Roger Holaindre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, toutes les élections ont prouvé - c'est incontestable - que la majorité de la population de Nouvelle-Calédonie, toutes ethnies confondues, voulait rester sous le drapeau tricolore, alors que, c'est incontestable aussi, de terribles pressions, parfois très violentes, étaient monnaie courante dans les zones tenues par le F.L.N.K.S. durant ces élections. Je sais de quoi je parle, j'étais là-bas, avant, pendant et après.

M. Kadhafi continue à semer la révolte dans les D.O.M.-T.O.M. par des paroles dont il ferait mieux de se passer, car il n'a pas à se mêler des affaires intérieures de la France. Plus spécialement en Nouvelle-Calédonie, nous savons - je le sais, donc les services français le savent et monsieur le ministre le sait - que, par l'intermédiaire de ses ambassades en Australie et en Malaisie, il fournit au F.L.N.K.S. non seulement des moyens de propagande, mais également - ce qui est plus grave - des moyens financiers.

Vous connaissez tous, mes chers collègues et vous aussi, monsieur le ministre, le jeu trouble et néfaste que jouent les Australiens contre la France en Nouvelle-Calédonie. Un jour, à cette tribune, j'ai bien fait rire sur les bancs de gauche en disant que les travaillistes australiens sont contre nous, premièrement parce que nous sommes francophones et deuxièmement parce que nous sommes papistes. Eh bien, oui ! Il suffit de courir cette région du monde, de ne pas se contenter d'y passer vingt-quatre heures mais d'y séjourner des mois comme je l'ai fait, pour le constater, ne serait-ce qu'en allant voir comme moi les curés de Nouvelle-Guinée qui sont constamment pris à partie, premièrement parce qu'ils sont Français donc francophones, deuxièmement parce qu'ils sont catholiques donc papistes.

Ne parlons pas des Soviets ! (*Sourires sur les bancs du groupe communiste.*) Ils s'intéressent de plus en plus à nos installations dans le Pacifique. Leurs bateaux de croisière y sont très nombreux. Souvent, ils y ravitaillent clandestinement leurs sous-marins. Chacun sait que les marins civils soviétiques sont tous, en fait, des militaires.

Il faut, monsieur le ministre, ce qui n'a pas été fait, non pas dissoudre, mais interdire le soi-disant gouvernement canaque et poursuivre ses « ministres » qui parcourent le monde, semant la haine anti-française, mais rentrent ensuite tranquillement dans ce qu'ils décrivent ailleurs comme un goulag. Parce que la Nouvelle-Calédonie, il fait bon en dire à Harare ou ailleurs que c'est un goulag mais, lorsqu'on est Français de Nouvelle-Calédonie, même si on se veut Kanak avec un « K », on s'aperçoit bien vite qu'il vaut mieux vivre sous le drapeau tricolore avec tous les avantages que cela comporte. Alors, on va insulter la France à l'étranger, mais on rentre bien vite en Nouvelle-Calédonie : on n'y est pas si mal que ça ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Il ne s'agit pas de donner prétexte à des gens en envoyant en Nouvelle-Calédonie des centaines et des milliers de soldats ; il n'y en a pas besoin là-bas. Mais le Front national a trois propositions à faire par ma bouche.

Il faut d'abord que le port militaire ne soit pas adjoint à la ville de Nouméa qui compte déjà 80 000 habitants sur les 140 000 du territoire. Il faut trouver, à l'autre bout de l'île, un endroit capable d'accueillir la flotte et faire en sorte que cette flotte construise sa ville, de façon à créer un pôle d'équilibre par rapport à Nouméa.

Ensuite, je l'avais dit voilà des années sur la place des Cocotiers à Nouméa, il faut créer une unité de cavalerie montée véritable, à recrutement local pour 50 p. 100, tenant garnison dans la chaîne, et faire en sorte que cette unité de cavalerie ait aussi vocation à construire autour d'elle une petite ville, afin de désenclaver tout ce qui est regroupé sur Nouméa.

M. Elle Caetor. C'est la stratégie de l'encercllement !

M. Robert Le Foll. Ou du quadrillage !

M. Roger Holaindre. Ce n'est pas de l'encercllement que d'éviter que les gens qui veulent rester Français ne se fassent pas matraquer quand ils sortent de chez eux ! Vous pouvez parler tranquillement, vous, de votre siège ! Allez voir un peu les gens qui sont dans le bled, en Nouvelle-Calédonie ! (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Descaves. Ils n'y mettront jamais les pieds ! Ce n'est pas leur genre !

M. Roger Holeindre. De toute façon, vous ne m'empêchez pas de dire ce que j'ai à dire !

Je demande enfin, au nom du groupe Front national, qu'une unité du génie puisse faire les travaux nécessaires au désenclavement des tribus et soit adaptée pour recruter sur place des jeunes à qui elle apprendra aussi certains métiers des travaux publics.

Avec l'argent que vous avez « piqué dans » les caisses, messieurs, entre autres avec Carrefour du développement, on aurait pu faire tout ça ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

La Nouvelle-Calédonie, il faut tout de même le savoir, ce n'est pas l'île Saint-Louis ! Elle fait 400 kilomètres de long sur 50 kilomètres de large. Elle a pour toute population 140 000 habitants. La Belgique, qui est à peu près de la même taille, compte 9 millions d'habitants. Taiwan, qui ne fait pas deux fois la Nouvelle-Calédonie, a plus de 18 millions d'habitants, et Taiwan est la troisième puissance économique en Asie !

Je reviendrai tout à l'heure sur le problème des terres, mais clamer bien haut, comme je le fais chaque fois que je monte à cette tribune, que la Nouvelle-Calédonie est un territoire vide, c'est une telle évidence que j'ai presque honte d'être obligé de le faire.

Je voudrais aussi vous signaler une chose, monsieur le ministre. J'entendais tout à l'heure un collègue communiste parler de « colonialisme » et autres ! Eh bien, voici ce qui s'est passé avec une section du 8^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine. Je sais bien, ce sont des « parachutistes », mais ç'aurait pu être n'importe quelle autre unité.

Cette section avait demandé à un petit chef de la région de Mou l'autorisation de venir dans son village et le petit chef l'avait donnée. Les cadeaux ont été échangés, la section du 8^e s'est pointée ! Le lendemain, un gars du village a téléphoné à la gendarmerie en disant : « Il faut que les militaires français foutent le camp ! » La gendarmerie est alors venue et a dit aux militaires français : « Vous allez partir ! » Et les militaires français sont partis.

Est-ce cela la France ? Pour moi, ce n'est pas la France.

J'aimerais savoir si, dans les territoires russes - je ne dis pas occupés par les Russes - où les habitants ne sont pas tout à fait aussi blancs que les Blancs, lorsqu'on demande à une section soviétique de partir, elle s'en va !

M. Pierre Descaves. Très bien !

M. Roger Holeindre. En Nouvelle-Calédonie, je pense, moi, que la France est chez elle dans tous les villages, en respectant la coutume.

Cet état d'esprit est dû au travail de sape et de trahison pure et simple de hauts fonctionnaires dont tout le monde connaît les noms, qui ont fait, sous l'ancien gouvernement, passer leurs fantasmes idéologiques avant l'intérêt des populations locales attachées à la France, avant l'intérêt de la France. L'Histoire retiendra pourtant qu'ils n'ont été ni chassés de la haute administration ni même sanctionnés. L'Histoire retiendra aussi que des marxistes se servent en Nouvelle-Calédonie de certains chefs coutumiers pour semer la haine et la division alors que, dans le reste du monde, ils les ont fait assassiner comme féodaux.

Le soi-disant problème des terres en Nouvelle-Calédonie est un faux problème. J'aimerais, monsieur le ministre, maintenant que vous êtes au pouvoir, que vous expliquiez à la télévision, en cent fois moins de temps qu'on s'est escrimé à nous prouver le contraire, qu'il n'y a pas en Nouvelle-Calédonie, territoire vide, un problème de terres. Dans aucune tribu, je n'ai entendu les gens crier la nuit : « Du travail ! Des terres à cultiver ! »

Il y a une question de religion, une question de tribus, tout un passé à prendre en compte, c'est sûr et certain. Mais il y a des terres pour tout le monde, pour tous ceux qui veulent les travailler, y compris pour des milliers et des milliers de personnes qui pourraient venir d'ailleurs et donner à la Nouvelle-Calédonie l'économie qui lui manque.

Débloquer des crédits, oui, mais veiller scrupuleusement à leur utilisation ! Ne pas permettre à des individus qui crachent sur la France dans tous leurs discours de faire n'im-

porte quoi avec l'argent des contribuables. Priorité absolue doit être donnée à ceux qui ont souffert dans leur chair et dans leurs biens à cause de leur attachement à la mère-patrie.

Il serait aussi nécessaire que des émissions télévisées sérieuses montrent enfin aux métropolitains le vrai visage de la Nouvelle-Calédonie française, en donnant la parole à ceux qui savent, à ceux qui connaissent, à ceux pour qui la France n'a pas toujours obligatoirement tort, au lieu de la laisser complaisamment à ceux qui ne peuvent parler des drames, abus et autres excès coloniaux qu'en comparant ce qui se passait il y a cent ans en Nouvelle-Calédonie avec ce qui se passe en métropole aujourd'hui.

C'est très facile de dire : en 1910, il se passait cela à Nouméa ou dans telle tribu, et regardez ce qui se passe en France aujourd'hui ! Il faut comparer 1860 en Nouvelle-Calédonie avec 1860 en métropole, 1910 en Nouvelle-Calédonie avec 1910 en métropole. En métropole, en 1910, il y avait des enfants de sept ans qui travaillaient dans les mines et même de cinq ans qui travaillaient dans les tissages à Lyon.

La France, puissance moyenne, reste une grande puissance grâce aux départements et territoires d'outre-mer et, dans le Pacifique particulièrement, grâce à la Nouvelle-Calédonie. Ceux qui veulent séparer ce territoire de la métropole sont des criminels. Ceux qui prônent la Kanaky indépendante savent très bien qu'une fois le drapeau tricolore amené, le mot « liberté » n'existerait plus dans le territoire. Les exemples ne manquent pas dans les nombreuses îles soit-disant indépendantes.

Les touristes japonais appellent la Nouvelle-Calédonie « l'île des pins », mais aussi « l'île la plus près du paradis ». Faites en sorte, monsieur le ministre, qu'aujourd'hui et surtout demain, elle reste, bien qu'elle soit la plus lointaine, l'île la plus près de la France.

Le groupe Front national (R.N.) votera votre budget qui semble aller dans le bon sens.

Que tout cela ne soit plus jamais remis en question ! Pensez aussi à donner à ce territoire d'outre-mer qui est je le répète, un territoire vide, la population qui en fera la vitrine de la France dans cette région que les experts qualifient de monde de demain, enjeu de la guerre économique future. En songeant aux « arpens de neige du Canada » bêtement bradés il y a deux siècles, gardez à nos enfants la Nouvelle-Calédonie et tous les départements et territoires d'outre-mer qui font de notre patrie la troisième puissance maritime du monde ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur quelques bancs du groupe R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. M. Holeindre vient de se référer à un article de presse relatif à un incident qui serait intervenu dans une tribu entre des forces de l'armée française et la gendarmerie nationale.

Je tiens d'abord à lui dire que la Nouvelle-Calédonie est française parce que les Calédoniens le veulent et qu'elle restera française tant qu'ils le voudront. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Pierre Descaves. Mais nous sommes d'accord !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Ce principe est clair et ne supporte pas d'appréciation particulière.

Cela dit, il n'y a jamais eu la moindre difficulté entre l'armée, qui rend des services permanents et effectifs aux populations, en particulier les unités du génie qui accomplissent un travail remarquable pour désenclaver un certain nombre de tribus, et la gendarmerie, qui assure l'ordre et la sécurité. Je profite du reste de cette occasion pour rendre l'hommage qui convient aux forces militaires et aux forces de gendarmerie opérant sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Louis-Joseph-Dugué.

M. Maurice Louis-Joseph-Dugué. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du projet de budget des départements et territoires d'outre-mer pour 1987 ne saurait être envisagé sans faire référence à la loi de programme dont nous serons bientôt saisis.

En essayant de ne pas me tromper de débat et sans vouloir entreprendre une analyse des crédits prévus, j'aimerais saisir l'occasion que me donne la discussion de ce document budgétaire qui commande l'avenir socio-économique de nos pays pour tenter d'évoquer quelques aspects de notre situation dans l'ensemble national.

A la veille du XXI^e siècle, cette situation m'érie que l'on s'y arrête et qu'on y réfléchisse. Elle exige aussi que, désormais, une orientation plus conforme à nos besoins soit définie et mise en œuvre, comme en témoignent ces quelques phrases que j'emprunte au Conseil économique et social.

« Les collectivités concernées sont des économies d'apparence prospère par rapport à leur environnement. Elles ont un caractère artificiel. On observe une grande faiblesse du secteur productif moderne. Le secteur tertiaire apparaît hypertrophié. » Le Conseil ajoute : « Ces économies ne peuvent survivre que grâce aux concours publics massifs... qui alimentent la demande des ménages, laquelle est satisfaite par l'importation qui génère "un déficit considérable de la balance commerciale". »

Si j'ai mis cette dernière expression entre guillemets, c'est qu'il me paraît difficile de justifier la notion de balance commerciale, quand on affirme constamment que nous sommes des départements français à part entière.

Ces économies sont déséquilibrées, dépendantes, duales. Elles sont affectées par l'insuffisance des productions locales. Une consolidation des structures productives doit être recherchée.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, peut donc traduire une politique qui se caractérise par les règles de ce que nous appelons une économie boomerang : des crédits publics, toujours plus de crédits publics, ce qui accroît notre dépendance. Ces dépenses publiques entraîneraient une prospérité apparente, artificielle, sans induire en proportion un véritable développement de nos productions locales ; elles ne permettraient pas non plus la maîtrise de nos marchés locaux, ni la conquête de parts de marchés extérieurs convenables. Ce serait mauvais et d'un effet détestable.

Pour nous, la règle est qu'il faut aller par cercles concentriques, accroître son influence économique, selon les liens géographiques et humains, du plus proche au plus éloigné ; or ces principes élémentaires ne sont pas, pour des raisons multiples, pleinement appliqués ! L'idée de géopolitique économique n'en est encore qu'à ses balbutiements.

Aussi, suis-je conduit, monsieur le ministre, à vous poser les questions suivantes : voter des crédits est-ce tout ? Est-ce bien notre objectif ? Être aveuglés par l'effort financier, sans nous préoccuper de son efficacité ?

Allons jusqu'au bout de la volonté affirmée par le Gouvernement de traduire davantage dans les faits la solidarité nationale afin de provoquer un développement économique et social plus rapide, un réel développement de nos contrées d'outre-mer !

Hier, monsieur le ministre, c'était la décentralisation administrative qui a déjà ramené la paix sociale dans bien de nos pays. Ne la limitez pas, ne la dénaturez pas, ne l'énuclétez pas ! Au contraire, prenez en compte la discontinuité territoriale, géographique, humaine qui crée une situation spéciale pour achever de mettre en place une vraie décentralisation de l'outre-mer.

Aujourd'hui, c'est demain que nous devons préparer, organiser. Or demain, monsieur le ministre, ce sera bientôt le XXI^e siècle. Ce sera le progrès scientifique et technologique sublimé, hypertrophié, provoquant un déséquilibre, une disproportion encore plus grande entre pays modernes superdéveloppés et pays en voie de développement ou sous-développés.

A l'heure où des choix décisifs doivent être arrêtés en matière scientifique et technologique, faites, monsieur le ministre, que nous soyons vraiment les artisans de notre développement.

Permettez-moi cette expression : Décolonisez-nous plus avant ! Décolonialisez-nous plus effectivement ! Faites en sorte que la décentralisation économique soit enfin une réalité, que nos productions entraînent un réel progrès social, qu'elles trouvent à s'écouler sur nos marchés, toujours, et sur d'autres marchés aussi !

Voilà, nous semble-t-il, les conditions de l'efficacité de ces prévisions budgétaires.

En définitive, quelles mesures, monsieur le ministre, comptez-vous mettre en œuvre, et après quelles consultations et quelle concertation, afin que l'exécution de ce budget induise un vrai développement économique et social de l'outre-mer pour ne plus justifier les propos du Conseil économique que j'ai cités au début de mon intervention ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Maurice Nénou-Pwataho.

M. Maurice Nénou-Pwataho. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, cette discussion budgétaire me donne l'occasion d'être le porte-parole de mon territoire, en l'absence de mon ami, le député Jacques Lafleur.

Croyez que j'apprécie l'honneur de parler au nom de ces Calédoniens dont un grand nombre, dans cet hémicycle, ont soutenu le combat dans les moments difficiles et continuent, aujourd'hui, à panser les plaies, à guérir les blessures et à redonner à notre territoire espoir en l'avenir.

C'est vrai, monsieur le ministre, que la Nouvelle-Calédonie connaît depuis quelques mois un calme réel, que nous souhaitons durable.

C'est vrai que là-bas, à l'occasion des épreuves endurées, nous avons procédé, les uns et les autres, à un examen de conscience approfondi. La plupart d'entre nous ont réfléchi au cours de ces dernières semaines sur ce qui s'est passé, analysant à la lumière de ces douloureux événements la qualité du message que le Premier ministre, M. Jacques Chirac, nous a adressé lors de son passage à Nouméa et que vous-même, monsieur le ministre, nous avez explicité au cours de vos nombreuses visites. Croyez bien - et j'ai le sentiment de parler au nom de tous les Calédoniens - que nous sommes conscients de l'importance de l'effort accompli par la nation, par le peuple français, à travers l'aide exceptionnelle accordée à notre territoire sur le plan économique. C'est grâce à cela, grâce à la volonté que traduit ce soutien, que les populations, ruinées par deux années de troubles, reprennent le goût de l'espérance.

M. Benjamin Brial. Et de la confiance.

M. Maurice Nénou-Pwataho. Pour nous, qui avons pendant cinq longues années subi l'injustice et l'arbitraire du gouvernement socialiste, ce geste revêt une signification concrète, immédiatement traduisible dans les faits, mais également un aspect émotionnel et sentimental qui constitue la trame des rapports nous unissant à la mère patrie.

M. Benjamin Brial et M. Edouard Fritch. Très bien !

M. Maurice Nénou-Pwataho. Mais, monsieur le ministre - il y a un mais - vous pardonnerez, j'en suis certain, au nouvel élu que je suis le franc-parler du Mélanésien authentique, aux origines terriennes si fortement enracinées qu'elles lui imposent de dire les choses simplement. Voici donc mes réflexions, livrées sans artifice, sur la question calédonienne.

La Nouvelle-Calédonie a été victime d'une véritable agression, d'un coup monté délibérément pour l'engager dans la voie de la guerre civile. Nombre de ceux qui ont pris part à cette mauvaise affaire ont maintenant compris qu'ils avaient été soit manipulés, soit induits en erreur, et à ceux-là nous pardonnons volontiers.

D'autres, en revanche, n'ont compris qu'une seule chose, c'est qu'ils avaient raté leur tentative de faire de la Nouvelle-Calédonie un Etat raciste et marxiste. Ceux-là, professionnels de la déstabilisation, spécialistes de la subversion, n'ont qu'un objectif : recommencer en se servant des enseignements de leur échec pour, enfin, parvenir à leurs fins. Ces gens-là, monsieur le ministre, sont encore à pied d'œuvre en Nouvelle-Calédonie, la haine au cœur, poursuivant leur sale besogne, tentant de dresser les communautés les unes contre les autres, inculquant aux Mélanésiens le rejet de la France, compromettant par leur action toute possibilité de discussion, de compromis, de réconciliation.

Dés lors, nous ne comprenons pas que l'on prenne le risque de laisser ces individus sévir, sans être le moins du monde inquiétés, certains même émergeant confortablement au budget de l'Etat.

Ainsi, à l'heure actuelle, certains Mélanésiens qui avaient participé au mouvement de novembre 1984, mais qui ont compris leur erreur et en sont revenus, sont chassés de leurs

terres ancestrales. C'est la loi de la jungle qui continue de prévaloir pour ceux qui ont fait l'amalgame entre le terrorisme politique et le grand banditisme. On reconnaît parmi eux les membres de la Ligue communiste révolutionnaire qui contrôlent les moyens d'information du F.L.N.K.S. : le journal *Bwenando* et la radio libre « Radio Djido ». Ce sont les mêmes individus que l'on retrouve dans les tribus, prêchant la révolution et la fameuse appropriation découlant de la formule marxiste bien connue : la propriété, c'est le vol.

Ces jours derniers, les gendarmes ont arrêté et mis en prison le maire F.L.N.K.S. de Poya qui, avec une bande organisée, dévalisait de nuit les maisons de Nouméa en se servant des véhicules municipaux. C'est un exemple édifiant, je crois, qui éclaire d'un jour nouveau la nature des événements violents qu'a connus notre territoire.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je souhaitais dire devant la représentation nationale sur une situation qui, vous le savez, contribue à contrarier un retour au calme définitif auquel la majorité de la population aspire et qui est la condition première de la réussite de la politique qu'avec le Premier ministre vous avez définie pour notre territoire.

J'ajoute que nous sommes d'accord pour une aide aux régions mieux équilibrée, de même que nous approuvons les conventions entre l'Etat et les municipalités. Mais, de grâce, cessons d'être inutilement généreux avec nos ennemis qui avouent cyniquement accepter l'argent de la France mais ne veulent en aucun cas se compromettre avec elle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Pierre Mauger. Voilà qui est clairement dit !

M. Maurice Nenou-Pwataho. Ecoutez le député du terrain que je suis, qui vous demande de séparer le bon grain de l'ivraie et de faire la différence entre ceux qui œuvrent sincèrement pour la réconciliation et la paix et ceux qui prêchent la violence pour s'emparer d'un pouvoir qu'ils n'exerceraient que de manière totalitaire.

Le langage que je vous tiens, monsieur le ministre, est celui de milliers de mes compatriotes canaques qui souhaitent que le Parlement de la nation sache ce qu'ils veulent. Leur sentiment se traduit par une revendication essentielle de dignité qui s'exprimera à travers la part de souveraineté économique et politique qui leur revient, mais une part seulement, compatible avec les réalités et les nécessités, notre sentiment national nous interdisant de ne jamais mettre en cause la souveraineté de l'Etat. En somme, rien de plus que la motivation qui a provoqué en métropole la création d'un pouvoir régional.

Monsieur le ministre, nous devons nous entendre rapidement, afin d'éviter que, de malentendus en erreurs de jugement, on n'en arrive à une nouvelle déception, plus cuisante celle-là, que ce que nous avions ressenti sous le pouvoir socialiste, auquel cas vous ne pourriez pas exclure de votre réflexion un changement que vous n'auriez pas prévu.

Entendez-moi bien, monsieur le ministre, votre loi, la loi « Pons », comme on l'appelle en Nouvelle-Calédonie, est une bonne loi...

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Encore heureux !

M. Maurice Nenou-Pwataho. ... et je vous redis toute la reconnaissance que nous vous portons à titre personnel pour avoir été près de nous dans les moments difficiles et nous avoir donné, maintenant que vous siégez dans le Gouvernement de la France, les moyens de la réussite. Mais ne négligez pas ce qui, de Paris, peut vous paraître insignifiant et qui, sur place, est ressenti comme un début d'incompréhension dont nous, les élus qui vous soutenons, sommes comptables face à l'opinion publique.

Je vous ai dit, monsieur le ministre, l'estime, la confiance, l'amitié que les Calédoniens vous témoignent. Je tiens à ajouter que ces sentiments, ils les portent également au Premier ministre de la France dont ils savent l'amour qu'il ressent pour notre territoire et pour l'outre-mer en général. Ces éléments positifs, ces paramètres favorables, nous semblent nécessaires pour réussir ensemble. Pour qu'ils soient suffisants, il ne reste qu'à donner toutes ses chances au retour de la confiance, seul susceptible de créer ce climat psychologique, certes irrationnel, mais dont nous connaissons les clés essentielles. C'est pour vous en livrer quelques-unes, qui me paraissent primordiales, que j'ai donné ce ton à ma déclaration.

Vous savez, monsieur le ministre, qu'en fidèle enfant de la France, je place en vous - et avec moi, tous les Calédoniens - la confiance de toute une population qui sait ce qu'elle vous doit, ce qu'elle doit au Premier ministre, ce qu'elle doit au peuple de France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Paul Vergès.

M. Paul Vergès. Mes chers collègues, l'examen du projet de budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer est inséparable de celui de la loi de programme déposé par le Gouvernement. Or nous sommes appelés à débattre ces projets séparément.

Dans les quelques minutes qui nous sont imparties pour ce débat budgétaire, fixé le samedi du long week-end du 11 novembre, nous serons donc contraints à présenter quelques remarques seulement et à poser quelques questions précises à M. le ministre qui ne manquera pas, nous l'espérons, de nous répondre d'une façon aussi précise.

Première remarque pour souligner un fait connu : le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer représente un quinzième des crédits consacrés à ce que l'on appelle l'outre-mer. Discuter des problèmes des départements et des territoires d'outre-mer aujourd'hui nous impose donc de cerner l'ensemble des crédits concernés, y compris ceux des ministères dits techniques. Notre ami Ernest Moutoussamy a dit à ce sujet l'essentiel.

Votre politique en ce qui concerne les départements d'outre-mer, monsieur le ministre, est marquée par une tentative de relance des activités, en fait de celle du bâtiment, par les modalités de défiscalisation, d'une part, et par l'augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique, d'autre part.

Or, pour l'instant, c'est la promotion de logements dits intermédiaires ou de standing qui est lancée grâce à cette défiscalisation des gros revenus, entraînant une augmentation rapide des prix déjà très élevés des terrains à construire. Le logement dit social ou très social en subira les conséquences car si les crédits de construction augmentent, le Gouvernement s'est totalement désengagé en ce qui concerne l'acquisition de terrains et leur aménagement par les municipalités. Bien plus, le remboursement de la T.V.A. sur les terrains non bâtis a été supprimé. La condition même pour bâtir est donc rendue bien plus difficile et coûteuse à remplir.

A quel taux seront les loyers dits sociaux, loyers déjà extrêmement lourds ?

L'autre volet de votre politique, monsieur le ministre, est ce que vous appelez la mobilité, c'est-à-dire la possibilité proposée aux jeunes de venir en métropole pour leur formation ou pour le travail.

Compte tenu des problèmes posés sur ces deux plans, toute proposition sérieuse suppose que le jeune dispose d'un billet aller-retour et obtienne des garanties quant à son logement et à son emploi à 10 000 kilomètres de son île et de sa famille, dans une métropole qui compte 2 400 000 chômeurs, chiffre que l'on qualifie communément d'incompréhensible.

Le troisième volet de mon intervention concerne le système de la « parité sociale globale » à laquelle, avec le conseil régional, le comité économique et social et les syndicats unanimes, nous opposons la revendication de l'égalité sociale. Ce problème sera au cœur du prochain débat sur votre loi de programme dont vous attendez par ailleurs une part importante des effets du financement par la Communauté européenne d'une opération intégrée de développement pour la Réunion.

Or on ne soulignera jamais assez, dans le contexte actuel, l'aggravation accélérée du chômage frappant de plus en plus les jeunes. M. le Premier ministre confirmait, lors de son récent passage à l'île de la Réunion, le chiffre de 72 000 chômeurs. L'année 1986 sera l'année record des licenciements à la Réunion. Le taux de 40 p. 100 de la population active au chômage enregistré à la fin de l'année 1986, comme l'indiquait M. le rapporteur de la commission des finances, correspond en fait à 9 millions de chômeurs en métropole. Les planteurs de la Réunion connaissent également de graves difficultés. La campagne sucrière de cette année révèle une richesse en sucre de canne inférieure à celle des trois dernières années, avec un prix pratiquement bloqué.

Le rhum est menacé par les projets de règlement communautaire. Le géranium et le vétiver sont en pleine crise. Les autres secteurs agricoles connaissent les mêmes difficultés et à quelques jours, le dirigeant de l'industrielle sucrière de

Bourbon a brutalement décidé la fermeture de Savannah, l'usine sucrière la plus performante de l'île, selon la profession, en avançant comme motif que le Gouvernement refusait définitivement de lui accorder la dotation temporaire d'équilibre du compte d'exploitation.

Monsieur le ministre, au moment où votre Gouvernement va présenter au Parlement un texte modifiant certaines dispositions du statut du personnel des collectivités territoriales, à la Réunion, on constate que sur 18 000 personnes employées par les municipalités, seules 1 500 sont des titulaires. 16 500, soit plus de 90 p. 100, sont encore sans aucun statut,

Je pourrais allonger indéfiniment la liste des problèmes pour montrer l'absence d'approche globale de la situation grave de l'île de la Réunion, tant dans votre budget que dans votre loi de programme. Mais je veux vous poser maintenant trois questions précises.

Monsieur le ministre, votre définition de la parité sociale globale a prêté aux interprétations les plus divergentes. Je souhaiterais qu'une réponse précise à un exemple précis permette de la clarifier. Actuellement, à la Réunion, une famille d'employé de banque, d'assurance ou de commerce, d'ouvrier en agriculture ou dans l'industrie, ayant cinq enfants de moins de dix ans reçoit directement et par mois une somme de 1 341,75 francs. Une famille identique en métropole touche 2 609,18 francs. La différence est de 1 267,43 francs, soit de 94,43 p. 100 au détriment de la famille réunionnaise. A l'issue des cinq ans de votre loi de programme, monsieur le ministre, cette famille réunionnaise recevra-t-elle directement la même allocation qu'une famille identique travaillant en métropole ?

Ma deuxième question concerne l'opération intégrée de développement, l'O.I.D. comme on dit. M. le Premier ministre a annoncé le 18 octobre à la Réunion son démarrage pour 1987. Il est allé jusqu'à préciser la part de l'Etat, 670 millions de francs, et celle de la Communauté, 1,8 milliard en cinq ans de 1987 à 1991. Or, à ma connaissance, à la date d'hier soir, 7 novembre, le dossier officiel du Gouvernement, ce que l'on appelle le programme d'action prioritaire, supposant un accord interministériel sur les projets d'un financement national n'était pas encore transmis à Bruxelles pour son examen contradictoire au comité du Feder. Comment M. le Premier ministre peut-il alors annoncer « un engagement total de près de 4 milliards de francs en cinq ans », alors que cette discussion sur les engagements réciproques de Paris et de Bruxelles, discussion traditionnellement longue, n'a pas encore eu lieu, faute de transmission par vous du dossier nécessaire ? Pouvez-vous vous engager ici pour l'année 1987 sur les chiffres annoncés le 18 octobre à la Réunion par M. le Premier ministre ?

Troisième question : à la Réunion, la quasi-unanimité des syndicats de salariés et de planteurs, toutes tendances confondues, comme des collectivités locales et l'écrasante majorité des professionnels se sont prononcés pour le maintien en activité de l'usine de Savannah au centre de la zone d'application de l'opération intégrée de développement qui doit permettre d'augmenter la production de canne dans cette usine.

La reprise de l'usine de Savannah par une société d'économie mixte ou toute autre forme d'organisation est un processus déjà engagé par les collectivités locales, par les professionnels et par les investisseurs. Quelle attitude le Gouvernement aura-t-il face à cette prise de responsabilité des Réunionnais à différents niveaux ?

Telles étaient les remarques que je voulais faire et les questions claires et précises que je tenais à vous poser, monsieur le ministre. J'espère recevoir une réponse aussi claire et aussi précise, et je vous en remercie à l'avance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Renard.

M. Michel Renard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à la veille du débat sur la future loi de programme, les déclarations sur les mesures à prendre pour les départements et territoires d'outre-mer font sans cesse état de priorités. Aussi, je ne peux m'empêcher de sourire devant cet hémicycle vide. Quoi de plus naturel, du reste, au début d'un pont très long ? Je souhaite, mes chers collègues, que les prochains budgets - si je suis encore là - soient discutés et votés un mercredi ou un jeudi. *(Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean-Paul Virapoullé. Très bien !

M. Michel Renard. Est-ce tout le cas que l'on fait des « Domiens » qui, pourtant, selon les plus hautes autorités de l'Etat, font la grandeur de la France ?

Contrairement à ses adversaires, l'actuelle majorité avait dans ses priorités un programme pour les départements et territoires d'outre-mer.

M. Edouard Fritch. Très juste !

M. Michel Renard. A l'application de ce programme, monsieur le ministre, vous vous êtes attelé, avec une conviction et une détermination qui n'échappent pas aux populations. Elles reconnaissent en vous un grand ministre qui sait se battre.

Aussi, ne voyez pas dans les quelques déclarations ou observations que je ferai la moindre des critiques, mais bien au contraire des propositions très simples pour vous aider dans votre action.

Nous ne disons pas, comme certains, que la France a besoin de ses terres d'outre-mer parce qu'elles lui apporteraient un « plus ». C'est là un langage de boutiquiers. Nous ne disons pas comme d'autres que ces terres d'outre-mer ont besoin de la France parce qu'elle les soutiendrait. C'est là un langage de mendiants. Nous, élus et habitants des départements et territoires d'outre-mer, nous disons que la France lointaine doit être non pas un handicap mais un atout pour la France métropolitaine mais, pour être un véritable atout, les départements et territoires d'outre-mer doivent être organisés, dynamisés et mobilisés.

Ils doivent tout d'abord être organisés. Vous devez parfois regretter, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, de ne pas être, contrairement à ce qui avait été promis, un ministre d'Etat, et d'être, de ce fait, souvent contraint de livrer bataille avec certains de vos collègues et de recourir en fin de course, donc avec un retard considérable, à l'arbitrage de M. le Premier ministre. Nous le déplorons encore ! Mais ce qui fait la qualité d'un ministre, c'est aussi le soin tout particulier qu'il prend à bien s'entourer.

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, vous avez toute notre confiance, mais nous souhaitons que vous puissiez disposer de tous les moyens nécessaires à votre importante mission, à Paris et outre-mer, sans oublier Bruxelles. Il ne me semble pas que tout soit très clair sur ce point, pas plus que sur celui de la répartition des compétences entre régions et départements. Les deux échelons sont absolument nécessaires, et nous ne voulons pas, nous ne voulons plus que les départements soient déshabillés au profit des régions, ni en compétences ni en moyens. Le Premier ministre vient du reste de rappeler récemment, et à juste titre, à la Réunion que la région ne doit pas s'ériger en organe de gestion.

Les départements qui, pendant de longues années, ont été les moteurs et les artisans de l'équipement, ne doivent pas être menacés mais, au contraire, renforcés.

Autre organisation qui nous paraît indispensable, celle d'un certain regroupement, par exemple des Antilles-Guyane, pour faire face sur le plan économique à la concurrence des autres blocs. Et je pense, comme nombre d'entre nous, au plan Reagan C.B.I. - *Caribbean Basin Initiative* - que nous ne pouvons pas négliger.

Il faut ensuite dynamiser. Toutes les mesures prévues par la loi de programme sont bonnes, qu'il s'agisse de la parité sociale globale, du logement, ou de l'emploi des jeunes. Encore faut-il lever toutes les incertitudes et bien préciser que cette loi de programme promise, préparée, attendue, apporte dans des secteurs clés des « crédits supplémentaires », crédits qui s'ajoutent et s'ajoutent à ceux normalement inscrits et reconductibles d'une année sur l'autre pour un budget donné.

M. Léotard, ministre de la culture et de la communication, en réponse à une question que je lui posais ici, le 23 octobre dernier, sur les quinze millions de francs d'autorisations de programme pour les actions culturelles prévus dans la future loi de programme d'outre-mer, répondait : « Des crédits, oui, mais pas supplémentaires... ».

Dès lors, monsieur le ministre, qui dit la vérité

Cette loi de programme, qui n'est pas une loi d'assistance, doit donner une nouvelle dynamique aux départements et territoires d'outre-mer, grâce, selon votre expression, à trois lignes de force : la confiance, la solidarité, le développement.

En plus de ceux déjà cités, deux secteurs méritent une attention toute particulière : les transports et l'agriculture.

En matière de transport aérien, il faut aller plus loin pour faciliter les échanges, et le faire très vite. En ce qui concerne la desserte maritime, certaines rumeurs font état aujourd'hui d'une possible remise en cause du système actuel. M. le rapporteur en a fait longuement état dans son rapport. Qu'en est-il vraiment ? Il est plus que temps d'apaiser nos inquiétudes.

S'agissant de l'agriculture, il devient urgent de mettre au point un étalement ou même la suppression de la dette des planteurs de bananes et de créer une caisse des calamités agricoles promise et attendue depuis si longtemps.

J'ai pu noter, au cours de la discussion dans différents ministères, un décalage très net entre les espoirs fondés sur les opérations intégrées de développement et la faisabilité économique de tels projets.

Quelles sont vos intentions en la matière pour les départements d'outre-mer et notamment la Martinique ?

D'autres solutions sont-elles envisagées ?

J'appelle aussi votre attention, comme l'ont fait plusieurs orateurs précédents, sur la modification du règlement F.E.O.G.A.-Orientation n° 355-77 en discussion à Bruxelles ces jours-ci et qui est vital pour notre secteur agro-industriel antillais, notamment pour le rhum, activité qui est menacée.

Ces programmes, sur lesquels les élus que nous sommes n'ont eu aucun droit de regard et qui ont arrêté sans consultation des socioprofessionnels, risquent d'être non éligibles auprès de la Commission des Communautés.

En cas d'échec prévisible, il faudra que nous en tirions tous les leçons qui s'imposent.

Les populations des départements et territoires d'outre-mer sont en attente. Il ne faut pas les décevoir mais, au contraire, mobiliser toutes leurs énergies disponibles.

Plusieurs conditions doivent être réunies et, d'abord, une bonne information sur ce que fait et prépare le Gouvernement. C'est encore loin d'être le cas, malheureusement, comme vous le savez, monsieur le ministre, avec R.F.O.

Nous pensons tous - élus de l'outre-mer - que votre ministère doit être directement associé aux prochaines décisions relatives à R.F.O. Au risque de me répéter, l'attitude de l'actuelle direction est inacceptable.

Lors du magazine télévisé R.F.O.-Hebdo du dimanche 26 octobre, pas un mot n'a été prononcé sur le budget de la francophonie présenté en séance publique quelque jours avant par Mme le secrétaire d'Etat, Lucette Michaux-Chevry. Par contre, pendant une minute, M. Stirn a pu s'étendre sur le thème de Mayotte indépendante.

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Michel Renard. Un élu socialiste guadeloupéen aura en tout le loisir d'exposer ses idées pendant trois minutes, alors que votre intervention, monsieur le ministre, n'a duré que la moitié de ce temps. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*.)

Il est plus que temps que les choses changent, et si M. Léotard ne veut pas le faire, alors vous le ferez. (*Rires sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Les exemples ne manquent pas ! Je préfère arrêter là mon énumération, ne voulant pas que M. le président me rappelle à l'ordre.

Qui ne dit mot consent ! En l'occurrence, vous n'êtes pas « au début de voir la fin » de mes interventions sur le sujet.

Il est primordial d'améliorer toutes les communications sans oublier le réseau P.T.T. qui a pris du retard, ce qui dissuade les investisseurs.

Il semble en être de même avec la circulaire sur la « défiscalisation » des investissements dont certaines dispositions technocratiques sont plus rebutantes qu'encourageantes. Je vous enverrai prochainement un dossier important sur cette affaire.

Mobilisées, monsieur le ministre, les populations des départements et territoires d'outre-mer le seraient davantage si elles ressentaient profondément qu'elles sont associées à l'expansion du pays et à la lutte qu'il mène tous azimuts avec Jacques Chirac pour retrouver un rang économique et culturel digne de lui.

Comme l'a dit, l'an dernier, mon éminent collègue Aimé Césaire : « Il faut répondre au développement par le développement. »

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Michel Renard. J'ajouterai qu'il faut donner à nos jeunes, si nombreux et si impatients, des occasions de s'enthousiasmer pour de grands projets : technologie de pointe, énergies nouvelles, pénétration des produits français dans le monde entier, promotion des produits de la France lointaine sur les marchés européens, développement d'un tourisme intelligent, etc.

Dans un contexte de rigueur, ce projet de budget - en progression de 25 p. 100 - est bon mais, vous le savez, il faut dépasser le stade des chiffres et des crédits.

A Fort-de-France, le général de Gaulle s'était écrié devant la foule des Antillais qui l'acclamaient : « Comme vous êtes Français ! Vous êtes plus Français que ceux de métropole ! »

Toutes les populations des D.O.M.-T.O.M. se sentent, en effet, et se veulent françaises, non pas parce qu'il y a une part de budget pour elles, mais parce qu'elles participent, avec toutes leurs qualités propres au rayonnement de la France, lui donnent un de ses visages, contribuent à sa richesse.

En conclusion, je voudrais citer l'un de nos éminents poètes, le Guadeloupéen Saint-John Perse. Les populations des D.O.M. et des T.O.M. se sentent et se veulent plus françaises. Elles veulent aussi, dans leur pleine dignité, retrouver l'espoir, la grandeur, l'honneur, « le goût de vivre ce temps fort, car l'heure est grande et neuve ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*.)

M. le président. La parole est à M. André Thien Ah Khoon.

M. André Thien Ah Koon. Dans un contexte économique et budgétaire difficile, comment pourrions-nous, monsieur le ministre, ne pas être satisfaits de l'évolution des crédits affectés au budget des départements et territoires d'outre-mer ?

Ils progresseront de 25 p. 100 en 1987. Je m'en félicite et je vous adresse les vifs encouragements des Réunionnais, d'une population lasse aussi des budgets au rabais qui ont été proposés ces dernières années aux Français des départements et des territoires d'outre-mer.

Pour l'anecdote, je rappellerai les titres des journaux de l'époque évoquant le budget dont vous avez la charge aujourd'hui :

1980 : « Budget des D.O.M. : c'est l'austérité. »

1981 : « Un budget résiduel. »

1984 : « Les éternels pauvres. »

1985 : « Le paquet-cadeau du pauvre. »

1985, c'est l'année où mon collègue Moutoussamy, de la Guadeloupe, s'exclamait dans cet hémicycle : « La gauche a hypothéqué l'avenir. Le pouvoir socialiste a été victime de ses tergiversations, de l'absence de programme vraiment défini pour l'outre-mer. »

Enfin en 1986, on a enregistré 1 p. 100 de moins pour les départements et territoires d'outre-mer.

Sans revenir sur les chiffres de l'évolution des crédits affectés à ce budget et déjà cités par les rapporteurs ou par vous-même, monsieur le ministre, je me plairai toutefois à souligner les efforts consentis dans trois secteurs.

La mobilité vers la métropole offerte aux jeunes migrants de l'outre-mer est facilitée par une ligne de crédits qui passe de 68,8 millions à 84,2 millions de francs, soit 22,3 p. 100 d'augmentation :

Le logement où les crédits passent de 592 millions à 822 millions de francs, soit une hausse de 40 p. 100 ;

Enfin, les autorisations de programme de la section générale du F.I.D.O.M. passent de 160,3 millions à 344 millions de francs, soit de plus de 114 p. 100.

Mais si la volonté politique qui anime le Gouvernement en faveur de l'outre-mer, volonté qui se manifeste en particulier par une notable augmentation des crédits d'intervention de votre ministère, de la défiscalisation et par le dépôt de la loi de programme, ne peut que recevoir mon approbation, il n'est pas dans mes habitudes de pratiquer l'autosatisfaction ou l'aveuglement majoritaire.

Comme vous le savez parfaitement, monsieur le ministre, vous qui êtes venu à plusieurs reprises dans notre région, la gravité de notre situation sociale, reflet de notre faible niveau de développement économique, est telle que tous les efforts

doivent être mobilisés en faveur de nos entrepreneurs, commerçants, artisans, industriels et agriculteurs, tout en confortant l'aspiration légitime de nos concitoyens à une égalité de traitement avec leurs compatriotes de métropole.

Je ne reviendrai pas sur ce dernier point, puisque je vous ai fait part ici-même encore récemment de mes propositions.

Mais je voudrais vous proposer, en ce qui concerne le premier point, quelques lignes d'action qui permettraient d'amplifier votre politique volontariste en faveur de l'emploi.

En ce qui concerne tout d'abord les agriculteurs, j'insiste sur le niveau de plus en plus insupportable des cotisations exigées au titre de l'Amexa et sur l'élargissement de la base des impositions foncières qui conduit à une augmentation brutale des taxes foncières, indépendamment des décisions des communes. Ne croyez-vous pas qu'une réduction des charges en la matière serait de nature à stimuler, par une politique portant sur l'offre, l'agriculture des départements d'outre-mer puisque vous permettriez ainsi une notable réduction des coûts et une augmentation du revenu disponible pour nos agriculteurs ?

En ce qui concerne la politique à mettre en œuvre pour conforter nos spéculations traditionnelles et préparer notre agriculture de demain, je ne peux que regretter la timidité des propositions faites en la matière.

Ainsi, malgré la volonté des collectivités locales de sauver les cultures traditionnelles de plantes à parfum, géranium et vétiver, aucune réponse n'a été apportée sur la garantie d'un prix rémunérateur pour nos agriculteurs.

Quant à la canne, comment ne pas s'interroger sur la décision unilatérale de fermeture d'une usine parmi les plus modernes ? Comment ne pas s'interroger sur la nécessité de fermer aujourd'hui cette usine, alors même que l'opération intégrée de développement est censée dynamiser l'ouest de l'île, zone défavorisée au sein d'une région elle-même défavorisée, zone qui risque de perdre 300 emplois, zone où les agriculteurs, face aux difficultés qui les assaillent, sécheresse, ver blanc, et maintenant disparition de l'usine, risquent de perdre l'espoir et la confiance.

Cette fermeture de l'usine de Savannah ne doit pas laisser indifférent le Gouvernement. Je sais que vous allez prendre dans les prochaines heures une décision dans cette affaire. Sans préjuger la réponse que vous apporterez sur ce dossier, laissez-moi vous dire qu'entre l'irresponsabilité des dirigeants de l'entreprise et la centaine de planteurs et de chefs de famille menacés de licenciement, j'ai, pour ma part, opté pour le développement.

Je souhaite que vous fassiez le même choix, c'est-à-dire celui du bien-être des populations de l'Ouest et de l'avenir économique de la Réunion.

Enfin, pour que ce secteur puisse pleinement continuer à assurer le rôle qui est le sien au niveau de l'emploi dans les prochaines années, je ne peux que regretter le rythme avec lequel la diversification est menée.

Ce n'est pas avec l'aveuglement, la lourdeur et et la maladresse d'un tangué, gibier qui se laisse prendre facilement parce qu'il ne voit pas clair, que nous pourrions faire face à la concurrence européenne et mondiale, mais bien avec l'audace et l'agilité de l'oiseau, emblème de la Réunion que vous connaissez, monsieur le ministre, et je veux parler du paille-queue, que nous réussirons.

Il en est ainsi, en particulier, pour les spéculations horticoles et fruitières, pour l'élevage également, où nous devons, dans les quelques années qui viennent, être en mesure d'exporter une part sans cesse croissante de nos productions, sous peine de nous condamner à l'impuissance dans l'avenir.

Si les agriculteurs représentent aujourd'hui - et représenteront encore demain - la majorité de nos entrepreneurs, l'émergence du secteur artisanal, d'une part, la vitalité de notre secteur commercial, d'autre part, la qualité de nos professions libérales, enfin, sont autant d'atouts pour le développement de notre île.

Ces agents économiques sont les moteurs de notre développement. Si la défiscalisation doit libérer incontestablement les initiatives, encore convient-il de ne pas briser l'élan qui se manifeste déjà aujourd'hui par une bureaucratie et un niveau de charges paralysant.

A cet égard, le niveau des cotisations sociales de ces entrepreneurs, en particulier pour ceux dont les revenus sont les plus faibles, apparaît comme un facteur de démobilitation, d'autant - et il s'agit du point le plus important - qu'à ce

jour aucune amnistie pour les arriérés de cotisations n'a été envisagée, alors que cette mesure serait de nature à renforcer les bases d'un véritable contrat de confiance, tout en redynamisant les agents de développement que sont les travailleurs indépendants.

Enfin, parce qu'il s'agit très certainement du domaine où non seulement la nécessité est la plus grande, mais aussi l'effort qui reste à réaliser le plus grand, je regrette que l'application, sans prise en compte de la situation démographique particulière de la Réunion, de la décentralisation en matière d'enseignement et de formation professionnelle conduise à une grave manque de crédits. Il s'agit là d'un domaine où l'Etat n'a pas fait face à ses obligations - je veux parler du précédent gouvernement, mais j'espère, monsieur le ministre, que le vôtre fera le nécessaire - alors qu'il représente l'investissement essentiel à mettre en œuvre pour notre jeunesse.

Soixante-cinq pour cent de chômeurs de moins de vingt-cinq ans, soit près de 50 000, dix-huit mois d'attente pour obtenir un stage de formation, 4 000 élèves qui ne peuvent être accueillis en lycée professionnel, 10 p. 100 seulement d'une classe d'âge qui obtient le bac et, face à cette situation, des dotations en baisse qui ne permettent de construire qu'un demi-lycée par an, alors que, selon le rectorat, il faudrait en construire un tous les neuf mois. Voilà la situation.

Si vous demandez aux collectivités locales de supporter pratiquement seules l'effort sans précédent qu'il convient de mener pendant quinze ans, la décentralisation aura été un marché de dupes. Les objectifs ne pourront jamais être atteints tant sont faibles, par ailleurs, les ressources fiscales dont elles disposent.

Il est donc nécessaire d'envisager d'urgence des crédits permettant de rattraper le retard connaît notre appareil d'éducation et de formation, sans oublier de rendre une mobilité professionnelle plus dynamique où l'Etat prendrait toutes ses responsabilités.

Tels sont les domaines dans lesquels je dois relever les insuffisances des mesures proposées, tout en notant que, dans l'ensemble, les objectifs et les propositions qui nous sont présentés aujourd'hui reflètent la ferme volonté du Gouvernement de faire des départements d'outre-mer des départements à part entière, et non entièrement à part. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Elie Castor.

M. Elie Castor. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen de ce projet de loi de finances pour 1987 revêt un caractère particulier, car il permet aux élus des départements et territoires d'outre-mer de mesurer, à sa juste valeur, l'étendue des engagements financiers que votre gouvernement se propose de retenir pour atteindre les objectifs de redressement économique qu'il s'est fixés.

Or le budget qui nous est soumis est un budget lourd de sacrifices, en particulier ceux imposés à la recherche, alors que celle-ci est déterminante pour nos régions, dont les économies traversent une période charnière, de l'issue de laquelle dépendra largement leur avenir.

L'affirmation d'une volonté politique de prendre des mesures de redressement, devenues, après l'examen de votre projet par le Conseil économique, mesures de développement particulièrement rigoureuses et adaptées à la situation spécifique des départements et territoires d'outre-mer, doit aller de pair avec la reconnaissance des efforts accomplis par les gouvernements de gauche qui ont précédé le vôtre.

Car, enfin, force est de constater que, depuis mai 1981, parallèlement à la mise en place d'une organisation administrative adaptée, les gouvernements de gauche avaient poursuivi leur action pour doter les départements d'outre-mer d'outils efficaces de développement économique, pour assurer le progrès social et reconnaître la légitimité des identités culturelles locales.

En effet, après la loi du 31 décembre 1982, qui a complété le dispositif de décentralisation à l'égard des communes et des départements, le Gouvernement a créé les régions d'outre-mer et doté ces nouvelles collectivités de compétences larges et variées en matière de planification, d'aménagement du territoire et de développement économique.

Une nouvelle planification a été mise en place par le législateur qui l'a voulue globale et démocratique. Cette planification qui a été pour la première fois régionale a fait l'objet d'engagements précis, tant dans son contenu qu'au niveau

des dotations acceptées par l'Etat et la région. En effet, chaque année, ces engagements financiers doivent figurer dans la loi de finances.

Au moment où le Gouvernement remet en cause le principe même de l'élaboration du Plan, il est aisé pour nous de constater, à la lecture de « l'état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier », qu'à l'exception d'un ou deux ministères tous les crédits des ministères techniques de la Guyane sont en diminution.

Si votre budget pour l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer connaît une croissance de l'ordre de 25 p. 100 par rapport à 1986, l'effort se porte en priorité sur le développement de la Nouvelle-Calédonie, de la Martinique et de la Réunion. En revanche, la Guadeloupe et la Guyane devront une fois de plus se contenter des miettes.

Force est de constater, monsieur le ministre, que le Gouvernement, nonobstant vos déclarations sur les grandes priorités gouvernementales, n'a nullement tenu compte des immenses besoins de la Guyane dans le domaine de l'éducation, du logement, des équipements sportifs et socioculturels.

La diminution des crédits montre bien votre volonté de sanctionner les régions d'outre-mer qui ne sont pas favorables à votre politique. Nous attendons de connaître la ventilation des crédits du F.I.D.O.M. afin de vérifier que les engagements figurant au contrat de Plan ont été respectés.

Nous assistons à une diminution des crédits du ministère de l'agriculture, alors qu'il conviendrait de conforter le pôle de développement rizicole de Mana et de relancer les secteurs de l'élevage et de l'arboriculture fruitière pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire. Si nous voulons éviter la répétition des échecs passés dans la répartition des aides de l'Etat aux investissements productifs, nous insistons tout particulièrement sur la nécessité de se ménager toutes les garanties nécessaires pour éviter les abus que nous avons connus avant 1981 en matière d'octroi de primes.

Il est bon également, dans un souci de simplification, de déconcentrer les aides de l'Etat aux investissements productifs, mais il est encore plus judicieux de faire en sorte que la responsabilité d'une telle décision soit partagée, dans le cadre des lois de décentralisation, entre l'Etat et les collectivités territoriales, afin qu'elle ne relève pas exclusivement de votre ministère.

C'est dans cet esprit que nous nous plaisons à rappeler que la région, qui a en charge l'aménagement du territoire et le développement économique, doit donner au préalable son avis sur l'octroi desdites primes.

Mais, allant encore plus loin, nous pensons que le Gouvernement pourrait mettre en place, dans chaque région concernée, une commission d'harmonisation des primes et aides aux investissements productifs, à l'instar de ce qui se passe déjà au niveau des investissements publics, et qui permet au préfet de région et aux exécutifs des deux principales collectivités territoriales de se retrouver périodiquement autour d'une table pour harmoniser leurs efforts financiers.

Les crédits du ministère de la culture diminuent, alors que la collectivité régionale a signé avec l'Etat une convention à caractère culturel.

Les crédits du ministère de l'éducation nationale sont également en régression, alors que ce secteur connaît une crise sans précédent dans le domaine des constructions scolaires, maternelles, primaires, secondaires et une quasi-inexistence de structures pour le supérieur.

Les crédits destinés aux routes et à la sécurité routière sont insuffisants. Quelle répartition sera opérée entre la dotation nécessaire pour la déviation de la route nationale n° 1 Kourou-Sinnamary et les autres travaux à réaliser sur cette route nationale - portion Iracoubo-Saint-Laurent-du-Maroni ? Quels sont les crédits qui seront affectés à la liaison Régina-Saint-Georges ?

S'agissant des opérations spécifiques de développement, le programme de construction de voies d'accès à la ressource forestière devrait s'accompagner d'une adaptation de la politique de l'Etat en matière d'exploitation de la forêt, laquelle devra se faire en adéquation avec la politique mise en place par la région. Il serait souhaitable également que le programme adopte le schéma de création et d'aménagement de pénétrantes intégrant la conquête du Sud guyanais conjointement au plan régional qui a été élaboré.

Et si l'on peut affirmer que le réseau routier s'est amélioré depuis 1981, on conviendra également qu'il est loin d'avoir atteint le niveau de celui des Antilles et de la Réunion.

C'est pourquoi nous nous attendions, pour le moins, à des propositions plus concrètes quant au chapitre 58-01 dont il convient d'assurer la pérennité. En effet, cette ligne budgétaire étant spécifique à la Guyane, le renforcement de son quantum doit être prévu.

S'agissant toujours des opérations spécifiques, nous pensons que le Gouvernement annoncera bientôt sa décision d'entamer les grands travaux de construction du barrage de Petit-Saut sur la Sinnamary. Puisque des sommes substantielles ont déjà été engagées et que des efforts humains ont été déployés, autant dans les bureaux d'études d'E.D.F. que sur le terrain, pourquoi ne pas lancer cette grande opération ?

Celle-ci profiterait d'abord à la Guyane. En effet, cette période de grands travaux aurait des effets induits indiscutables et permettrait à la Guyane de disposer d'une source d'énergie abondante.

Cette opération bénéficierait ainsi au Centre national d'études spatiales, lequel aura besoin d'une puissance accrue pour l'extension de son programme dans la perspective du projet Hermès.

Enfin, elle profiterait aux entreprises locales puisque les travaux se prolongeraient jusqu'en 1992, date de la mise en service du premier groupe.

Diminution également des crédits du ministère du logement en notre faveur, alors que ceux-ci doublent pour la Réunion et la Martinique.

Diminution aussi des crédits de la mer. Mais pourquoi a-t-on laissé de côté le programme de réaménagement du port de pêche du Larivot, le dossier de la Codepeg - coopérative des pêcheurs de Guyane - pour la construction de l'unité de conservation et de congélation de poissons ?

Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas affirmé son désir de conforter le fonds de garantie pour la pêche artisanale en l'abondant d'au moins trois annuités, ce fonds ayant précisément été mis en place dans l'intérêt des artisans pêcheurs.

Pourquoi ne pas reconnaître que, grâce à la politique de francisation de la pêche crevette, que le gouvernement précédant a mise en place, un nouvel essor a été donné à ce secteur ?

Diminution enfin des crédits du ministère de l'intérieur alors que l'immigration clandestine sévit et que toutes les mesures qui ont été prises pour enrayer ce phénomène n'ont donné que des résultats relatifs.

Quelle interprétation donner au texte que vous avez fait voter sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers sur le territoire guyanais, alors que, dans le même temps, vous semblez pratiquer une politique à double facette qui consiste, d'une part, à faciliter l'entrée de ressortissants surinamiens d'origine amer-indienne, au titre de réfugiés - lesquels pourront bénéficier du dispositif législatif et financier prévu dans ce domaine - et, d'autre part, à considérer les ressortissants surinamiens Bonis et Boschs comme des clandestins quand ils franchissent le fleuve Maroni.

En matière de santé, la gauche, reconnaissant l'état de vétusté manifeste dans lequel se trouvaient les équipements hospitaliers de Guyane, a préconisé la reconstruction de l'hôpital de Cayenne sur le site de la Madeleine et celui de Saint-Laurent-du-Maroni. Il y a donc lieu, monsieur le ministre, de faire figurer, au titre de la présente loi de finances, les crédits, tels qu'ils sont prévus au contrat de Plan pour financer en 1987 non seulement les études du plan technique détaillé mais également le démarrage des travaux dans le courant du second semestre 1987.

En ce qui concerne la construction de l'unité hospitalière de Saint-Laurent-du-Maroni, il convient de prévoir les crédits de paiement nécessaires au titre du F.I.D.O.M. général pour compléter les dotations déjà votées par les collectivités - région et département.

Promouvoir l'économie des départements d'outre-mer, pourquoi pas ? Mais selon quelles modalités ?

Vous n'êtes pas sans savoir que pour donner à l'agriculture l'impulsion dont elle a besoin, il est nécessaire que l'installation des jeunes agriculteurs soit facilitée dans les départements d'outre-mer, notamment en Guyane, par l'aménagement des conditions d'attribution des terres. Nous attendons toujours, nonobstant vos déclarations du mois d'avril, la parution du décret procédant à la répartition du patrimoine.

Cependant le problème de la survie des exploitations restera entier. En effet, il ne s'agit pas seulement de produire, encore faut-il pouvoir écouler sa production.

Vous comprendrez alors mon scepticisme quant à vos mesures exceptionnelles de relance en faveur de ce secteur.

Tous les Guyanais ont en mémoire les déclarations de M. Jacques Chirac en décembre 1975 à Cayenne, alors qu'il occupait déjà les fonctions de Premier ministre. Selon M. Chirac, des primes d'installation de 8 000 à 16 000 francs devaient être versées à nos artisans, des primes substantielles devaient être allouées aux investisseurs industriels, de grands travaux d'infrastructure devaient être entamés dans les domaines portuaires, aéroportuaire et routier, et surtout des aides considérables devaient permettre le démarrage d'une industrie papetière.

Aussi, monsieur le ministre, souffrez que je vous dise que si le budget de votre ministère connaît aujourd'hui une progression de l'ordre de 25 p. 100, la ventilation qui en a été faite favorise les départements proches de votre sensibilité politique au détriment du département de la Guyane qui ne recevra que des miettes.

Avant de conclure, je voudrais répondre à l'appel que nous a adressé notre collègue Renard quant à un regroupement des départements et des régions Antilles-Guyane. Je voudrais lui faire connaître ici, au sein de l'Assemblée nationale, la position du plus grand parti de Guyane : nous rejetons tout regroupement véritablement institutionnel au niveau des Antilles et de la Guyane. Qu'il se le tienne pour dit !

M. Michel Renard. Message reçu !

M. Elie Castor. Compte tenu de l'important retard qu'accusent toujours le développement économique de la Guyane et plus particulièrement ses équipements structurants, nous pensions que vous auriez poursuivi l'effort entrepris par le gouvernement précédent. Mais ce n'est pas le cas.

Pour toutes ces considérations, je suis conduit à voter contre le projet de budget que vous avez présenté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Edouard Chammougon.

M. Edouard Chammougon. Je remercie d'abord le Gouvernement pour l'effort financier consenti en faveur des départements d'outre-mer lors de l'élaboration de cette loi de finances. Cet effort témoigne que notre développement est considéré comme une des priorités actuelles.

C'est en effet une satisfaction de constater l'augmentation significative de 25,3 p. 100 du budget des départements et territoires d'outre-mer et de 49,5 p. 100 des autorisations de programme par rapport à 1986. Compte tenu de cet effort exceptionnel, l'application de la loi de programme relative aux départements d'outre-mer ne devrait pas trahir nos espoirs et nos attentes : attente en termes d'emploi, attente en termes de progrès social et de développement économique.

Les nouvelles mesures qui pourront être appliquées en 1987 dans des secteurs clés devraient nous donner une ouverture de premier ordre à exploiter en faveur de nos populations et de nos entreprises.

Je pourrais parler abondamment des problèmes rencontrés par le tourisme dans les départements et territoires d'outre-mer, ou bien de la politique agricole en Guadeloupe, en insistant sur la nécessité de maintenir des productions de base, telles la canne à sucre ou la banane, d'intensifier des cultures de diversification et de développer des productions tropicales, tels le tabac et le café. Toutefois, puisque je ne dispose que de cinq minutes - ce qui est peu - j'ai opté d'intervenir sur un problème crucial, sous-jacent au développement économique : la formation professionnelle.

Comment espérer, monsieur le ministre, faire décoller économiquement une région, si la formation des hommes ne suit pas et ne retient pas une attention plus soutenue ?

Du fait de notre isolement, du retard de transmission du savoir en matière de techniques nouvelles et de l'éventail restreint de formations dans les départements d'outre-mer, les jeunes qui souhaitent acquérir un niveau d'étude performant sont contraints d'immigrer en métropole. On connaît les déboires qu'ils y rencontrent quant à leur intégration et les difficultés qu'ils ont ensuite à regagner leur département d'origine.

Formation et emploi étant liés, monsieur le ministre, je nourris donc à ce sujet de très vives inquiétudes. Il est urgent d'envisager des engagements financiers renforcés dans les départements d'outre-mer nous permettant de jouer à fond la carte de la formation professionnelle initiale et continue et de

prendre les dispositions concrètes qui s'imposent pour faire respecter la mobilité, pour harmoniser les filières de formation avec les besoins locaux, pour maintenir dans leur département des jeunes et des adultes à former convenablement, et pour offrir des perspectives d'emploi en rapport.

Je suggérerais également de faire de la Guadeloupe le département test en matière de « petits boulots », en proposant des exonérations fiscales et sociales à toute personne qui crée un emploi, notamment pour les gens de maison.

Le deuxième point sur lequel j'interviendrais a trait aux activités commerciales internationales. Cette année a été créé un magasin franc au port autonome de Jarry. L'aménagement des taxes douanières et les possibilités de stockage offertes représentent déjà un progrès. Vous conviendrez, monsieur le ministre, de l'intérêt que cette opération revêt pour la Guadeloupe, qui a ainsi manifesté sa volonté de faire de ce port un des moteurs essentiels du développement économique de l'île, voire de la Caraïbe, et de contribuer à son industrialisation.

Je souhaiterais que, dans le cadre des opérations spécifiques de développement prévues dans la loi de programme pour la Guadeloupe, soient scindés le financement des infrastructures du port autonome et celui de la zone industrielle de Jarry dont, notamment, l'entretien, les travaux d'aménagement et la sécurité reviennent à la commune de Baie Mahault, ce qui pèse énormément sur le budget communal que j'ai à maîtriser en ma qualité de maire.

Peut-on envisager, monsieur le ministre, une suite favorable à ces questions que je viens de soulever ?

Le nouveau député que je suis constate que vous vous êtes efforcé de tenir compte de nos réalités. Je voterai donc votre projet de budget. Mais confiance n'exclut pas vigilance. Je serai donc attentif pour que le développement économique et social soit effectif et avant tout profitable aux Guadeloupéennes et Guadeloupéens. Tel est mon souhait le plus cher. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le président, dès ce matin, votre prédécesseur a donné le ton à ce débat, puisqu'il a témoigné de sa solidarité à l'égard de l'outre-mer, en donnant à la notion de temps de parole une interprétation plus généreuse qu'à l'habitude. (*Sourires.*) Je vois que, cet après-midi, vous avez pris le relais en faisant preuve de la même attitude, ce dont je vous remercie. Je resterai toutefois raisonnable, et respecterai mon temps de parole.

M. Pierre Daacavas. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. Permettez-moi d'abord, monsieur le ministre, de dresser un état des lieux lors de l'arrivée du gouvernement Chirac à la tête des affaires de la France. Pour ce faire, je citerai les propos de parlementaires, non de l'ancienne opposition, car M. Lemoine risquerait de m'accuser de subjectivité, mais de l'ancienne majorité, c'est-à-dire de députés socialistes et autres représentants de la gauche aux Antilles.

En 1984, M. Bertile déclarait que le budget n'était pas bien gros et qu'il n'augmentait guère.

En 1985, M. Césaire indiquait : « une telle situation est intolérable et politiquement inassumable ». Il ajoutait : « Vous avez à assurer la gestion d'une débâcle. »

M. Moutoussamy, qui me paraît être un éternel insatisfait, déclarait en 1985 : « votre budget traduit la faillite des moyens dévolus au secrétariat d'Etat et confirme la capitulation du pouvoir face aux difficultés économiques de l'outre-mer ».

C'est dans ces conditions, monsieur le ministre, que vous êtes arrivé à la tête d'un ministère chargé de départements laissés à l'état d'abandon parce que vos prédécesseurs se sont laissés piéger par un débat institutionnel et idéologique stérile, ainsi que par le parti communiste, notamment à l'île de la Réunion.

Qu'avez-vous fait depuis cinq mois ? D'ailleurs, on peut pratiquement comparer cinq mois à cinq ans. C'est un défi que nous pouvons essayer de relever.

Depuis cinq mois, à l'occasion de tous les débats qui se sont déroulés dans cette assemblée - ceux qui viennent aujourd'hui pour la première fois ne le savent pas, mais je vais le leur rappeler ; d'ailleurs, monsieur le ministre, je pourrais presque vous présenter certains de nos collègues d'outre-mer qui n'étaient même pas à la Réunion quand

vous, vous y étiez - il a été déclaré que tous les textes votés s'appliqueraient à l'outre-mer. C'est d'ailleurs ce qu'a indiqué M. le Premier ministre en présentant son discours de politique générale.

La première mesure a concerné l'emploi des jeunes dans les départements d'outre-mer.

La deuxième mesure avait trait à la défiscalisation. A ce sujet, il convient de rétablir la vérité. Quand on prétend que la défiscalisation, dans sa première phase, favorise les hauts revenus, c'est une erreur. Ce ne sont pas les détenteurs de hauts revenus qui construisent, ce sont les ouvriers ! La somme de 450 millions de francs - chiffre confirmé par les banques à la Réunion - investie dans les projets immobiliers a permis en fait l'embauche de 800 ouvriers du bâtiment en six mois, alors que de 1981 à 1986, nous en avions perdu plus de 6 000 ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Mais votre action ne s'arrête pas à ce constat positif. Vous avez, dans un délai record, parcouru les territoires et les départements d'outre-mer pour être à l'écoute de leurs populations. Du dialogue que vous avez eu avec ces dernières est née une loi de programme. Elle est d'ailleurs née à la Réunion, et nous sommes fiers de constater que c'est M. Michel Debré qui a été l'instigateur de cette loi.

Cette loi de programme permettra qu'au terme de cinq années de législature, nous bénéficions de la citoyenneté de Français à part entière.

Ce texte repose sur trois axes que je me permets de rappeler : un axe tourné vers l'investissement, la modernisation de l'outil de production et la création des conditions de développement ; un axe social ; et enfin, un axe européen.

S'agissant du développement, ceux qui croient ou feignent de croire que les crédits du contrat du 9^e Plan seront remis en cause sont de mauvaise foi...

M. Georges Lemolne. On verra !

M. Jean-Paul Virapoullé. ... ou alors ils n'ont pas lu le tableau annexé à la loi de programme. Si c'est le cas, qu'ils le lisent ! On ne va tout de même pas faire leur travail ! Et s'ils l'avaient lu, ils y auraient vu que tous les crédits - médiocres d'ailleurs - du 9^e Plan sont abandonnés.

M. Georges Lemolne et M. Robert Le Foll. La loi de programme n'est pas encore votée !

M. Jean-Paul Virapoullé. Eh bien, nous vous le confirmerons lors du débat sur la loi de programme.

M. Robert Le Foll. On verra, oui !

M. Jean-Paul Virapoullé. Ne soyez pas sceptique, monsieur Le Foll. Vous verrez que notre gouvernement fera mieux que le vôtre. Et comme vous aimez l'outre-mer, je pense qu'un jour prochain vous vous retrouverez sur nos bancs ! (*Sourires.*)

Le deuxième axe est celui de la justice sociale.

Là, quelque chose m'échappe ! Nous avons tous en notre possession - en tout cas, vous et moi, monsieur le ministre - un papier signé par l'ensemble des forces politiques de la Réunion et de l'outre-mer et sur lequel il est écrit que la deuxième priorité est d'arriver à la parité sociale globale en 1993. Quand on nous a demandé, en 1984, alors que nous étions dans l'opposition, si nous voulions la parité sociale globale, préoccupés que nous étions par l'intérêt de la population, nous avons accepté cette proposition. Aujourd'hui que nous sommes dans la majorité, nous ne renions pas notre signature. Que les autres en fassent autant.

La parité sociale globale, ce n'est pas favoriser l'importation que l'on dénonce ou le secteur commercial, c'est investir en priorité dans la formation des hommes pour que demain ils puissent prendre les rênes du pays, c'est allouer davantage d'allocations aux familles et plus de crédits pour la formation des jeunes - chaque année, 12 000 jeunes arrivent sur le marché de la formation et de l'emploi à la Réunion, il en est également de même aux Antilles.

Voilà pourquoi nous sommes preneurs de la parité sociale globale. Nous l'étions dans l'opposition, nous le restons dans la majorité !

Nous nous sommes battus pour l'axe européen, c'est-à-dire l'O.I.D. A cet égard, on a obtenu un million de crédits d'études, après que l'Etat eut appuyé la démarche du conseil général. Cette étude est terminée, il vous appartient désormais, monsieur le ministre, de concrétiser cette grande

opération qui permettrait aux départements d'outre-mer de décoller sur le plan économique. A la Réunion, par exemple, cela permettrait l'installation d'un silo céréalier, l'aménagement des superstructures du port et de l'aérogare fret, la mise en sécurité de la route de Gilot, le basculement de l'eau d'Est en Ouest.

A cet égard, j'ai une première requête à vous présenter.

En commission de la production et des échanges, j'ai appris qu'un conseiller au commerce extérieur avait été nommé pour les Antilles. C'est une excellente initiative. Mais - et vous vous doutez où je veux en venir - étant donné que nous estimons que cette démarche est bonne pour les Antilles, nous pensons qu'elle l'est aussi pour les régions qui se trouvent dans l'océan Indien, pour la Réunion et pour la collectivité de Mayotte. Nous pensons qu'un conseiller au commerce extérieur devrait être nommé pour ces régions afin de faire connaître nos produits et de mettre en relation les investisseurs réunionnais avec ceux des pays environnants. Et je souhaite que cette nomination puisse intervenir au cours de l'année 1987.

J'en viens à ma seconde requête.

Nous n'avons pas de banque d'affaires dans les départements d'outre-mer, en tout cas pas à la Réunion. Comment voulez-vous favoriser des échanges, notamment lorsque les zones franches seront réalisées, si nous ne disposons pas de banque d'affaires, spécialisée dans les circuits commerciaux, dans les circuits d'importation et d'exportation, pour encourager les divers acheteurs à investir dans nos départements d'outre-mer ? L'implantation d'une banque d'affaires devrait accompagner la nomination d'un conseiller au commerce extérieur.

Je ne vais pas, monsieur le ministre, dresser la liste de tout ce que nous faisons car ce n'est pas en cinq ou dix minutes, lors d'un débat budgétaire, que l'on travaille véritablement ensemble. Tous ceux qui veulent venir vous voir, et c'est important, sont reçus en permanence soit par vous soit par vos collaborateurs - Dieu sait si nous en abusons, et pour tous les dossiers.

Je vous entretiendrai cependant de deux de ces dossiers.

D'une part, le géranium. On nous a dit que le géranium était en crise. Non ! La production fait l'objet d'un plan concerté d'action entre l'Etat, le département et la profession, et passera cette année de 25 à 40 tonnes. Mais la demande est de 80 tonnes.

Hier encore, à midi, le président de la coopérative des huiles essentielles, en transit à Paris, a demandé à notre conseil général de préparer un plan visant à doubler le nombre d'hectares mis en culture dès l'année prochaine. Monsieur le ministre, si le conseil général double sa participation financière pour accélérer le plan « géranium », l'Etat accompagnera-t-il cet effort ? Il y a actuellement une demande sur le marché et il ne faudrait pas décevoir nos acheteurs !

D'autre part, permettez-moi de dire quelques mots sur la Nouvelle-Calédonie. Je crois que nous sommes ici une majorité à vouloir la paix civile en Nouvelle-Calédonie. Mais la paix a un prix, ainsi que des orateurs l'ont rappelé tout à l'heure : en premier lieu, ne pas abdiquer devant les terroristes formés par Kadhafi et insufflés dans le milieu néo-calédonien ; en deuxième lieu, décloisonner la société néo-calédonienne et réconcilier entre elles les diverses ethnies et composantes socio-culturelles ; en troisième lieu, asseoir le développement par la formation et par la mise en place d'un tissu économique et social digne d'un territoire d'outre-mer.

J'en viens maintenant à Mayotte car on ne peut quitter cette tribune sans en parler.

Un consensus s'est dégagé après la visite du Premier ministre à Mayotte, pour une action en trois actes.

L'acte premier est celui de la départementalisation économique, c'est-à-dire de la mise en place des moyens du développement économique, de la formation des jeunes, de la scolarisation.

L'acte deuxième est celui de l'harmonisation de la législation de Mayotte avec celle de la métropole.

Quant à l'acte troisième, il coulera de source : les Mahorais choisiront, dès qu'on leur donnera la parole, de devenir réellement, institutionnellement, les habitants d'un département français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

Voilà, rapidement brossé, le bilan de votre action, monsieur le ministre.

Je terminerai mon intervention en évoquant un problème ponctuel, celui de l'usine de Savannah. Je ne voudrais pas que les producteurs de canne et les ouvriers de Savannah soient pris en otages par les partis politiques. Je souhaiterais que ce problème douloureux soit traité avec réalisme et efficacité.

Trois éléments doivent être pris en considération.

Tout d'abord, l'usine de Savannah est un facteur important du développement de la culture de la canne dans la zone.

Ensuite, tous les comptes doivent être analysés pour savoir si l'on peut prolonger l'activité, même partielle, de l'usine, afin d'éviter le transport des cannes vers l'Est ou vers l'Ouest, de façon à échapper à l'épidémie de « vers blanc ».

Enfin, si nous gardons l'usine en activité partielle, gérée par une société privée, il faudra implanter d'autres activités agro-alimentaires ou industrielles dans la région.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, nous vous apporterons notre soutien, comme la population des départements et territoires d'outre-mer vous l'a apporté, à vous-même ou à M. le Premier ministre lors de votre venue. C'est la première fois, je le dis parce que je le pense, qu'un gouvernement accomplit, en si peu de temps, autant de choses pour les populations délaissées des départements d'outre-mer.

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. Vous êtes sur la bonne voie. Continuons ensemble à désamorcer le processus pernicieux d'explosion sociale mis en place par le parti communiste réunionnais en 1981 ! Continuons ensemble à donner les moyens de l'épanouissement social et du progrès économique ! Alors, au terme de cette législature, les départements d'outre-mer seront entrés par les portes grandes ouvertes de la France. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Benjamin Brial.

M. Benjamin Brial. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, je voudrais d'abord remercier les rapporteurs pour leurs rapports écrits, et en particulier mes collègues Alexandre Léontieff et Henry Jean-Baptiste pour leurs exposés très complets des problèmes de chaque territoire d'outre-mer.

Sans revenir sur l'essentiel, je réserverai mes cinq minutes de temps de parole aux problèmes de mon territoire qui me préoccupent.

En effet, député des îles Wallis et Futuna, j'ai, lors de chaque débat budgétaire, appelé l'attention du Gouvernement et, en particulier, du ministre des départements et territoires d'outre-mer, sur l'état d'abandon et d'isolement de ce territoire.

Mes appels n'ayant pas été entendus, j'ai, après le 16 mars 1986, insisté de nouveau sur l'urgence de mes démarches et la nécessité de leur donner une suite favorable.

Aujourd'hui, pour la vingtième année, je suis l'interprète de la population ainsi que des représentants du territoire des îles Wallis et Futuna, qui ont eu la joie de recevoir, pour la première fois, aussi bien à Wallis qu'à Futuna, M. le Premier ministre accompagné de vous-même, monsieur Pons, ainsi que de M. le secrétaire d'Etat Gaston Flosse et de plusieurs autres membres du Gouvernement, les 31 août et 1^{er} septembre 1986.

A cette occasion, nous avons pu apprécier l'intérêt porté à notre territoire par le Premier ministre, qui a bien voulu régler la plus grande partie des dossiers en instance - trop nombreux pour que je les cite ici - et prévoir, d'une part, un complément au budget de 1986 et, d'autre part, une rallonge pour le budget de 1987. Or je n'ai trouvé trace ni de la rallonge pour 1986 ni de l'augmentation pour 1987 dans le fascicule budgétaire, où j'ai seulement relevé la même subvention que dans le dernier budget. Je souhaite donc obtenir des précisions à ce sujet.

La décision de créer une antenne hospitalière à Futuna est d'une très grande importance pour cette île complètement démunie. La venue dans notre territoire d'une mission de l'inspection générale de la santé va permettre d'améliorer la situation existante. Nous attendons aussi la mission de l'éducation nationale dont on nous a promis la venue.

Par ailleurs, l'envoi à Wallis d'éléments du génie de l'armée stationnés à Tahiti, pour remettre en état les routes permettant d'accéder aux plantations, sera d'un très grand secours pour nos populations.

La nouvelle liaison aérienne entre Wallis et Futuna décidée par M. le Premier ministre lors de sa venue, afin de permettre de rompre avec l'isolement actuel, n'a pas été suivie des effets que nous espérons. Vous connaissez d'ailleurs notre réaction à la suite de la décision que vous avez prise sans aucune consultation avec les élus du territoire. Je désire aujourd'hui obtenir une réponse précise, compte tenu des informations que je vous ai transmises de mon territoire en ce qui concerne les conséquences politiques.

Monsieur le ministre, vous connaissez l'intérêt de la nécessité d'améliorer les communications entre le territoire et la métropole. Je vous demande donc quelle est la décision que vous avez prise pour que l'opération soit réalisée cette année.

En ce qui concerne le service de santé de Wallis, les crédits promis n'ont pas été attribués. Pourquoi ? Je souhaite obtenir une réponse de votre part.

J'ai noté également, avec satisfaction, votre accord pour une rénovation du statut de mon territoire, qui a maintenant un quart de siècle et dont diverses dispositions doivent être revues. J'espère vivement que notre Assemblée pourra bientôt approuver un nouveau texte tenant compte de la situation actuelle des îles Wallis et Futuna.

Enfin, votre décision d'engager dès cette année un plan spécial d'équipement dans les domaines social, culturel et sportif, qui sera poursuivi en 1987 et 1988, nous apporte beaucoup d'espoir pour l'avenir.

Monsieur le ministre, depuis quelques années, la France est critiquée dans sa politique dans la zone du Pacifique Sud. Vous savez qu'il y a trois mousquetaires de la République dans le Pacifique : la Polynésie française, Wallis et Futuna, la Nouvelle-Calédonie. Ils vous soutiennent et soutiendront la politique généreuse et humaine de la France dans cette zone. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

Nous vous soutiendrons toujours car cette politique nous assure la liberté et la paix. Sans la présence de la France, le Pacifique serait influencé par la Libye ou par d'autres pays étrangers.

M. Jean-Claude Martinez. Très juste !

M. Benjamin Brial. C'est pourquoi, tenant compte des efforts réels du Gouvernement en faveur du territoire des îles Wallis et Futuna et des réponses que j'espère favorables aux questions que je vous ai posées, je me propose, monsieur le ministre, de voter le budget que vous nous présentez. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Paulin Bruné.

M. Paulin Bruné. Monsieur le ministre, intervenant en vingt-cinquième position dans un débat important, dois-je, à mon tour, dire du bien de votre budget ?

Votre mission à la tête du ministère des départements d'outre-mer commence bien et nous avons raison, à l'époque, d'exiger que l'outre-mer soit représenté par un ministre de plein exercice.

Votre action pour la Guyane, que je vais décrire tout à l'heure, est bonne aussi, mais il faut dire qu'avant d'être ministre des départements d'outre-mer vous connaissiez déjà notre département.

En huit mois d'action, nous avons voté la défiscalisation pour les départements d'outre-mer, dont la Guyane sera la première bénéficiaire. Nous avons voté des mesures en faveur de l'emploi des jeunes.

La loi de programme, dont l'accouchement a été difficile, va être bientôt votée.

J'ai obtenu, grâce à vous, la desserte par la télévision d'un secteur important pour la Guyane, pour un montant de près d'un demi milliard de francs.

Vous avez également agi contre l'immigration clandestine en Guyane. Le climat commence, mais commence seulement à s'assainir.

Enfin, vous avez mis fin au monopole d'Air France. Si la Guyane n'en bénéficie pas directement, pour des raisons de desserte, les tarifs d'Air France lui seront profitables : nous avons fait la démonstration qu'un peu de concurrence de temps en temps ne peut faire que du bien.

Votre budget est donc un budget de progrès, mais est-il suffisant pour redresser l'économie guyanaise, qui a été laissée à l'abandon depuis un certain nombre d'années - comme le montre le bulletin de l'institut d'émission ?

On pouvait se demander quels arguments les uns et les autres utiliseraient. Je l'ai découvert : on parle non pas du budget des départements d'outre-mer, mais du projet de loi de programme qui n'est pas encore déposé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Lorsqu'on nous donne, on dit que nous sommes assistés et que nous sommes dépendants ; lorsqu'on ne nous donne pas, on dit que nous sommes méprisés. Il en va ainsi du débat parlementaire, mais des esprits simples ne le comprendront pas.

Je passerai en revue les différents secteurs de l'économie guyanaise et montrerai combien, en huit mois d'action, monsieur le ministre, vous avez déjà pris la mesure du problème guyanais.

D'abord l'agriculture et l'élevage, qui sont en Guyane deux domaines naissants. L'agriculture, chez nous, est jeune. L'agriculture moderne est née d'une volonté politique de Jacques Chirac en 1976 de lancer le « plan vert », ce plan ambitieux pour la Guyane.

Ce plan a démarré, mais je regrette que, depuis 1981, ses habits, taillés pour une vaste ambition, n'aient été beaucoup trop grands pour ceux qui pensaient que des considérations purement idéologiques pouvaient régler le problème de la Guyane.

Résultat : notre agriculture est en lambeaux, des paysans sont sans terre, parce qu'ils ne sont pas propriétaires de leurs parcelles, des troupeaux sont sans maîtres en raison d'un fort endettement.

Monsieur le ministre, nous avons travaillé longuement sur ce projet et j'ai obtenu de votre part le rétablissement de l'aval du F.I.D.O.M., qui avait été supprimé par les socialistes. Sans l'aval du F.I.D.O.M., le Crédit agricole ne pouvait pas prêter un seul centime.

Nous avons également obtenu le doublement de l'aide aux éleveurs par tête de bétail et augmenté les crédits du Codefi, afin de permettre aux agriculteurs endettés de supporter le choc.

M. Georges Lemoine. Ça, c'est nous qui l'avons fait !

M. Paulin Bruné. L'agriculture - c'est une banalité mais, quand on parle de la Guyane, il faut le répéter - doit devenir le fer de lance de notre économie car tout pays digne de ce nom doit d'abord pouvoir vivre du produit de son sol.

Eh bien, ce défi-là, nous allons le relever ensemble ! Mais, monsieur le ministre, il faut aller plus loin en accordant, comme le Premier ministre l'avait promis au mois de janvier, un moratoire pour les dettes des agriculteurs car ils ont trop de frais pour leur installation. Comment voulez-vous que les agriculteurs paient leurs dettes avant la récolte, avant d'avoir recueilli les premiers fruits de leur travail ? Dans un élan de générosité et de réalisme, il convient d'accorder enfin un moratoire pour les dettes des agriculteurs !

De plus, nous devons prendre en main l'organisation professionnelle, notamment dans le secteur de la viande, car - ironie du sort ! - si nous n'avions presque pas de bétail, il y a quelques années, maintenant, grâce à une politique qui valait ce qu'elle valait, nous possédons près de 18 000 têtes, mais d'une qualité que les consommateurs n'apprécient pas, le zébu brahmane, et dont le prix est de surcroît bien plus élevé que celui de la viande importée de métropole.

M. Georges Lemoine. Elle est moins chère ou moins bonne que celle de la Cortèze ? (*Sourires.*)

M. Paulin Bruné. Vous avez été le responsable de cette situation, monsieur Lemoine, vous avez raison de nous le rappeler. (*Sourires.*)

M. Georges Lemoine. Moi ! Du zébu brahmane ?

M. Paulin Bruné. Il nous faut consentir un effort, monsieur le ministre, pour favoriser la commercialisation de la production locale, afin que l'élevage soit, comme partout ailleurs, un fer de lance de l'économie guyanaise.

L'agriculture en Guyane est difficile. Si, depuis des dizaines d'années, des siècles même, l'homme n'a réussi sur notre sol aucune production végétale, ce n'est pas sans cause. De cette tribune de la République, je tiens à saluer tous ceux et toutes celles qui travaillent encore la terre dans des conditions comparables à celles du paysan du Moyen Âge : ils

s'acharnent à travailler encore et toujours et ils attendent. Non, monsieur le ministre, nous n'avons pas le droit de les décevoir !

La forêt est un secteur non moins essentiel.

A l'heure où je vous parle, il n'existe aucune exploitation forestière en Guyane, hormis quelques petites exploitations. Les autres sont en faillite.

M. Elle Castor. Heureusement ! Le schéma était mauvais !

M. Paulin Bruné. Pourquoi donc ? C'est dommage pour les investisseurs, pour les gens qui y croyaient.

M. Elle Castor. Le schéma, je vous le répète, était mauvais.

M. Paulin Bruné. C'était le vôtre ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous oubliez que vous avez été au pouvoir pendant cinq ans. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Elle Castor. Le plan vert, c'était le vôtre !

M. Paulin Bruné. En cinq ans vous avez mis l'économie guyanaise sur les genoux. Actuellement, toutes les exploitations forestières sont en faillite, je le répète. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

Nous devons organiser un plan d'intervention coordonné. Dans le secteur forestier, nous ne devons plus faire comme avant. De l'abattage à la commercialisation, toute la chaîne d'activité doit être organisée par la même entreprise. Il faut aboutir à une sorte de travail à la chaîne permettant à des spécialistes d'intervenir dans des secteurs très pointus. Oui, c'est à ce prix, et à ce prix-là seulement que l'exploitation forestière deviendra une véritable richesse profitant, de surcroît, aux Guyanais.

Ne paraît-il pas aberrant qu'en Guyane nous n'ayons pas de C.A.P. « Bois », permettant aux jeunes Guyanais de travailler dans le secteur autour de cette richesse fondamentale qu'est le bois. Cette lacune a certainement échappé à l'attention des gouvernements. Mais nous devons agir, et vite.

L'agriculture, l'élevage, la forêt : autant de secteurs qui souffrent et ont besoin d'aide. Reste, et je m'adresse au Dr. Pons, la santé.

Les socialistes avaient envisagé, il est vrai, la reconstruction de l'hôpital de Cayenne. Si l'opération ne peut se réaliser, c'est faute de crédits. L'élan était bon, mais hélas insuffisant !

Monsieur le ministre, vous vous êtes engagé à abonder dans la loi de programme les crédits pour la construction du nouvel hôpital. Ainsi, nous prendrons notre part dans cette affaire. Mais au nom du personnel hospitalier et des malades de Guyane, je tiens à vous remercier. Quelques jours après mon élection, j'ai été confronté, en effet, à un événement qui, en métropole, aurait défrayé la chronique : un hôpital public en faillite, en cessation de paiement, à cause de divers problèmes - le rapport de la commission de la santé va les rendre publics bientôt. Grâce à des réunions de travail, autour du ministre de la santé, nous avons réussi, en très peu de temps, à remettre à flot l'hôpital de Cayenne. S'il survit, grâce à notre effort, nous devons rester vigilants afin d'éviter toute nouvelle poussée de fièvre et nous devons agir en sorte que la gestion de l'hôpital devienne tout à fait normale.

Monsieur le ministre, vous m'avez également promis d'abonder, pour une somme de 5 millions de francs, le financement de l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni, afin de boucler le plan de financement. Vous avez répondu ainsi d'avance aux questions posées par mon collègue de la Guyane !

La santé pose en Guyane un problème important. Savez-vous, mes chers collègues, que le Boeing d'Air France y est la première ambulance, du point de vue de la valeur ? La première des justes, c'est-à-dire l'égalité des citoyens français devant la santé, doit devenir une réalité dans notre département. J'y veillerai, monsieur le ministre et je compte beaucoup sur le concours du médecin que vous êtes.

M. Robert Le Foll. S'il est coiffeur, à ses heures, demain il raserait gratis !

M. Paulin Bruné. Je ne laisserai pas affirmer sans répondeur que, dans le budget des départements d'outre-mer, la Guyane a été sacrifiée : j'ai noté que certains de mes collègues de la majorité ont tiqué à ce propos de M. Castor.

Qu'on se reporte au document budgétaire, chapitre 58-01, huitième partie, « investissements hors métropole », dans le seul chapitre consacré aux investissements, il y a une ligne « contribution au financement des infrastructures portuaires et routières de base de Guyane », et le montant des crédits n'est pas négligeable, 42 millions de francs, 4 milliards 200 millions de centimes ! Voilà la participation du ministre des départements d'outre-mer pour les infrastructures de la Guyane. (*Exclamation sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Elie Castor. Quelles sont les proportions ?

M. Paulin Bruné. Pour la proportion, nous verrons, mais ce sont 4 milliards 200 millions de centimes pour le département de la Guyane !

M. Elie Castor. Bien sûr, mais il faut voir les proportions !

M. Paulin Bruné. Monsieur le ministre, je vous ai interrogé au sujet du barrage du Petit-Saut. Nous allons connaître bientôt, si j'ai bien compris, les options retenues. Car il ne s'agit pas de savoir si nous réalisons ou non le barrage, mais quelles seront sa hauteur et son ampleur. La réalisation est virtuellement acquise.

Je demande aussi votre aide pour le cas où se produirait une catastrophe naturelle en Guyane, et là je pense à l'invasion du port de Cayenne. Dans un cycle dont les scientifiques n'arrivent pas à déterminer les causes, nous assistons à un envasement sans précédent de nos côtes qui rend l'accostage des navires très difficile. Vous m'avez promis, monsieur le ministre, dans le cadre du F.I.D.O.M., de consentir des efforts qui, je l'espère, seront suivis d'effets.

Notre ami Renard a parlé de l'économie antillo-guyanaise : il souhaite que les produits de la Guyane soient davantage vendus en Martinique. Qu'il soit bien clair, par conséquent, que nous ne voulons pas de la région Antilles - Guyane !

M. Elie Castor. Merci, cher collègue !

M. Paulin Bruné. Je parle sous le contrôle de mon ami de la Guyane qui, lorsqu'il n'était pas député, était un fonctionnaire « Antilles-Guyane ». (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Elie Castor. Ne mélangez pas les genres !

M. Paulin Bruné. Toutefois, monsieur le ministre, on fait cette grande région Antilles-Guyane malgré nous, j'en ai l'impression. Il n'est pas normal que, dans une région dont les extrémités, Fort-de-France et Cayenne, sont plus éloignées que Lille et Ajaccio, l'armée, la justice, l'éducation nationale, l'industrie et les mines, les services informatiques, la paie du Trésor soient centralisés en Martinique !

M. Jean-Claude Martinez. Exact !

M. Paulin Bruné. La Guyane est un département suffisamment important pour disposer de sa propre administration !

M. Jean-Claude Martinez. Tout à fait !

M. Paulin Bruné. Figurez-vous que, comble de l'ironie, depuis quelques jours, pour obtenir les renseignements téléphoniques en Guyane, il faut passer par la Martinique !

M. Jean-Claude Martinez. C'est le « 22 à Asnières » ! (*Rires.*)

M. Paulin Bruné. Il convient donc de mettre un terme à une aberration née dans l'esprit des technocrates parisiens. Elle relève d'un illogisme porté à son plus haut degré. Je vous ai présenté à ce sujet, monsieur le ministre, un programme : nous allons en discuter de façon sérieuse.

Sans abuser de mon temps de parole (*Rires*) puisque le président m'invite à abrégé, je tiens à dire deux mots (*Sourires*) concernant le foncier pour les collectivités locales. Nous sommes le seul département d'outre-mer où celles-ci n'ont pas la maîtrise du foncier. Un projet de loi sur le sujet, est, je le sais, devant le Conseil d'Etat, et une décision va être enfin prise. Nous avons attendu cette décision cinq ans, mais elle n'est jamais venue.

M. Georges Lemoine. Ce n'est pas vrai !

M. Paulin Bruné. En tout cas, j'espère qu'elle viendra. Il le faut : nos collectivités locales ne peuvent pas travailler sans terrain.

Enfin, je tiens à remercier les collègues de l'Assemblée nationale qui m'ont choisi comme administrateur de R.F.O. Ayant l'intention de prendre mes responsabilités en la matière, j'ai déjà fait demander des informations sur divers thèmes : elles me permettront de rédiger un « livre blanc » ou un « livre noir », ce sera selon... (*Sourires.*)

D'après les premiers renseignements dont je dispose, le jeu du pluralisme ne serait pas respecté. Ultérieurement, nous veillerons à ce que l'instrument médiatique dans les départements d'outre-mer soit au service de tous.

Monsieur le ministre, nous sommes un peuple échaudé par les promesses ! Avec votre projet de budget, et grâce aux décisions que vous avez prises, vous avez mis en marche l'engrenage du développement. Tous, nous y croyons. Je serai donc très attentif à tout cela. Dans cette perspective, je m'autoriserai à vous déranger. J'en ai l'habitude ! J'inviterai également mon autre collègue à le faire. Il ne suffit pas de parler, encore faut-il de temps à autre rencontrer les décideurs ! Je serai très vigilant, monsieur le ministre, parce que la Guyane mérite un développement bien plus accentué. Nous avons trop longtemps été abandonnés.

M. Chirac a déclaré qu'il aimait les départements d'outre-mer. Fort bien. Mais il me semble bien avoir lu quelque part qu'il n'y avait pas d'amour, seulement des preuves d'amour.

Maintenant la balle est dans votre camp ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*.)

M. le président. La parole est à M. Georges Lemoine.

M. Georges Lemoine. Monsieur le ministre, j'ai écouté avec grande attention, ce matin, votre discours et, vous écoutant, je me posais très sincèrement des questions.

D'abord, c'est vrai, dans ses grandes masses, votre projet de budget apparaît comme satisfaisant. J'ai même appris, grâce à un rapporteur, qu'il détenait un record - je ne vous préciserai pas dans quel sous-chapitre - d'augmentation : on y a relevé un taux d'accroissement de 1 189 p. 100. Je ne crois pas qu'on en ait vu de pareil depuis que l'on présente des budgets.

Satisfaisant, votre projet de budget l'est par les crédits inscrits, mais, surtout, il y a de quoi être satisfait par les principes que vous avez rappelés : solidarité, confiance et développement économique. En vous entendant, je retrouvais des échos des discours du Président de la République à la fois à Pointe-à-Pitre et à Fort-de-France, au mois de décembre 1985.

Jean-Paul Virepoullé. Nous cohabitons ! (*Sourires.*)

M. Georges Lemoine. Rupture ou continuité ? Rupture, si j'en juge par les interventions de certains députés. Je suis d'ailleurs heureux d'avoir participé à ce débat car j'ai pu servir de paratonnerre. (*Sourires.*) S'il fallait appeler la foudre, j'étais là ! (*Nouveaux sourires.*) Mais tout de même ! Que certains sachent se souvenir de ce qui a été fait, et sans l'attribuer à Pierre ou à Paul, peu importe. L'action dans les départements d'outre-mer est une action globale. Le pire serait de laisser accroire qu'entre Christophe Colomb et Jacques Chirac, rien ne se serait passé. (*Sourires.*) En fait, nous sommes tous liés à une même action. La France a connu dans l'outre-mer, trois grandes périodes : celle de la colonisation, certainement la plus longue ; celle de la départementalisation, le contraire ; enfin, la période de la régionalisation et de l'autonomie interne.

Cet après-midi, plusieurs de mes collègues ont critiqué ce qui avait été fait dans le cadre institutionnel. Je ne pense pas que ces critiques soient fondées ni même justifiées. Je remercie M. Renard d'avoir reconnu que l'existence de deux assemblées pouvait avoir du bon. A un moment donné, vous avez laissé croire, monsieur le ministre, que vous auriez revu, corrigé cet aspect constitutionnel.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Jamais.

M. Georges Lemoine. Je l'ai lu dans un document de votre formation politique, sous la plume de M. Juppé, je crois.

A l'épreuve des faits, en tout état de cause, vous avez maintenu ce qui avait été décidé dans la concertation. Or cette évolution, qui n'est sans doute pas achevée, répondait à

un besoin. Elle a surtout permis, me semble-t-il, de donner une autre dimension à la vie économique en conférant davantage de responsabilités aux élus.

C'est là un des sujets essentiels de notre débat. Je n'entrerais pas dans le détail. Tous les orateurs précédents, de la majorité ou de l'opposition, ont émis telle ou telle critique sur tel ou tel point particulier. Mais comment faire évoluer l'économie dans les départements d'outre-mer ? Peut-elle progresser par grands transferts de fonds, sans véritable transformation des données naturelles ? Il s'agit, et M. Jean-Baptiste l'a mis en évidence avec beaucoup de force, d'économies tributaires de leur région climatique. De ce fait, elles connaissent certaines faiblesses.

Ne vaudrait-il pas mieux construire une économie avec le concours des élus, pour atteindre des objectifs prioritaires définis en commun, en bénéficiant de l'aide et des concours de l'Etat ? Là, monsieur le ministre, je suis en désaccord sur vos choix. Vous disposiez de gros moyens dans votre budget, et c'est heureux ; mais pourquoi alors avoir laissé sans augmentation substantielle le F.I.D.O.M. régional et le F.I.D.O.M. départemental ? Vous avez tout gardé dans le F.I.D.O.M. général !

Bien sûr, et c'est là toute l'ambiguïté du débat, il y a la loi de programme. C'est peut-être une bonne raison. Mais comme nous ne connaissons pas le contenu de ce projet de loi...

Moi, je crois que vous aviez les moyens de renforcer le F.I.D.O.M. départemental et, surtout, le F.I.D.O.M. régional. C'était la meilleure preuve de confiance que vous pouviez donner aux élus et aux départements d'outre-mer.

Aujourd'hui, tout le monde en est conscient, si l'on veut fixer les cadres de l'évolution des départements et des territoires d'outre-mer, il faut tenir compte des trois facteurs.

Le premier, qui est sans doute le plus important, c'est leur relation historique avec la France.

Le deuxième, non moins essentiel, c'est la dimension européenne, avec la Communauté économique européenne. En effet, des acquis existent. Il en est ainsi de la transparence des aides que nous avons réussi à obtenir du ministère des finances, et de la pratique de la négociation directe à Bruxelles. Vous avez choisi de compléter cette dernière en invitant les commissaires de Bruxelles dans les Antilles, ce qui est une bonne chose. Nous devons favoriser ces relations.

Mais vous auriez peut-être également intérêt à prendre en compte un autre acquis. Nous avions en effet obtenu que des fonctionnaires de l'administration antillaise ou réunionnaise puissent faire des stages à Bruxelles afin de s'initier aux règles d'éligibilité des dossiers présentés dans le cadre du Feder. Car bien des fois des dossiers sont refusés parce que nous ne les présentons pas selon les critères de Bruxelles.

Le troisième facteur, c'est la dimension régionale, la notion de région géographique, qui, vous le savez, fait l'objet de l'annexe 9 des accords de Lomé III.

Selon moi, les principes du développement économique doivent retenir ces trois dimensions.

Il faut dire qu'en ce qui concerne la régionalisation, au sens le plus large, vous êtes allés très loin, puisque vous avez créé un secrétariat d'Etat chargé des problèmes du Pacifique Sud et que vous avez choisi le président du gouvernement de la Polynésie pour assumer cette fonction.

Si j'avais eu la chance d'être le frère de M. Flosse (*Sourires*), je n'aurais pas manqué de lui conseiller, après sa nomination au gouvernement, de démissionner provisoirement de son poste de président du gouvernement. En effet, monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons là un cas de figure qui sera certainement un objet de recherche pour les juristes. Comment permettre à un haut-commissaire, qui représente l'Etat, d'exercer un contrôle de légalité sur les actes d'un gouvernement dont il est lui-même le président ?

Il y a là un risque de confusion des genres. Il eût été peut-être préférable que M. Flosse ait pu se consacrer entièrement à sa charge de membre du Gouvernement, tout en étant dans le gouvernement de la Polynésie, mais sans cumuler ses deux responsabilités. Il aurait peut-être évité certaines critiques.

Un mot sur deux dossiers. D'abord celui de Mayotte. Les Mahorais sont un peu déçus. Des promesses leur avaient été faites. Elles ne sont pas tout à fait tenues. Je le regrette pour eux. Ce dossier est l'héritage global né d'une mauvaise situation, créée en catastrophe en 1974 : il montre qu'un scrutin d'autodétermination ne règle pas toujours tous les problèmes, et surtout pas de la manière que l'on croit.

Ce qui me conduit à revenir sur la situation en Nouvelle-Calédonie. J'avais souhaité, en 1984, que le référendum ne fût organisé qu'en 1989. Je pensais que cinq années ne seraient pas de trop pour préparer et les esprits et les structures à un choix dont chacun mesure l'importance : mais il fallait que ce choix fût clair au moment de l'enjeu. Il me semble que maintenant, en 1987, le temps va vous manquer et que vous allez être un peu bousculé, comme cela est apparu encore récemment, du fait de certains événements qui, qu'on le veuille ou non, doivent être pris en compte. Le forum du Pacifique Sud a été pour nous, pour la France, difficile, cette année. Nous ne pouvons pas ignorer que M. Tjibaou a été entendu au sommet des pays non alignés. Nous ne pouvons ignorer non plus qu'il est allé récemment à l'O.N.U. Ainsi, d'une affaire qui était au départ franco-française, nous voici maintenant dans une situation à laquelle les Etats A.C.P. ne manquent jamais, même si c'est de manière discrète, de faire allusion.

Je souhaite, vous le savez, que la paix règne en Nouvelle-Calédonie et que toutes les collectivités puissent trouver ensemble leur destin. Mais, des moments difficiles, je le crains, nous attendent en 1987.

Je souhaite, en conclusion, vous interroger sur quelques points.

Où en est le dossier de l'atoll Clipperton ? Personne n'en a parlé. C'était un projet auquel j'étais très attaché car il pouvait apporter une nouvelle dimension à la pêche dans le Pacifique Sud.

S'agissant de la formation des hommes, où en sont les négociations avec l'Ecole nationale d'administration pour implanter une école régionale d'administration pour les Antilles-Guyane ? Au moment où l'E.N.A. installe une antenne au Brésil, il est nécessaire que nous puissions, nous aussi, pour contribuer au rayonnement de la zone, former à partir de l'université d'Antilles-Guyane des cadres qui contribueront ensuite, j'en suis sûr, à défendre les positions de notre pays.

Troisièmement, je souhaite que nous puissions organiser ou continuer d'organiser les zones géographiques.

En ce qui concerne les Caraïbes, il avait été prévu la signature de conventions d'assistance technique, sanitaire et médicale avec les pays entourant la Martinique et la Guadeloupe et qui utilisent, comme cela est tout à fait normal, nos équipements hospitaliers, qui sont des équipements de pointe pour la zone. Mais, vous le savez comme moi, les malades sans couverture sociale pèsent lourd sur le budget de ces hôpitaux. Il avait donc été prévu la signature de conventions avec les pays de la zone. Il faudrait faire progresser ce dossier. Ce serait un élément de réponse au C.B.I.

Enfin, je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez prendre des initiatives pour promouvoir la vie culturelle et artistique et aider les artistes lorsqu'il viennent en métropole. Dans le monde du cinéma, et la *Rue Cases-Nègres* en a été un exemple, de nombreux talents ne demandent qu'à s'affirmer. Il en va de même dans le monde théâtral, et je crois qu'il faut aider le « théâtre noir » à survivre et à se développer. Il en est de même dans le monde des variétés. Il y a là un champ assez vaste à l'intérieur duquel vous pourrez prendre des initiatives.

Je ne voudrais pas vous donner de conseil, mais puisque nous sommes presque à l'heure du thé, et entre nous, je vous dirai, monsieur le ministre : évitez votre ombre portée, car elle a le contour des urnes ! Le temps va vous manquer. Vous êtes un homme politique au passé important. Vous avez certainement en mémoire les élections de 1967, avec une majorité sauvée d'extrême justesse pour un ou deux sièges gagnés ici ou là, peut-être à Wallis-et-Futuna.

J'ai connu un temps le Capitole, j'ai failli tomber de la roche tarpéenne et, maintenant, je suis un peu sur l'Aventin. (*Sourires*.) Je peux donc vous parler avec sérénité, sans vous faire de procès d'intention - du genre de ceux que j'ai subis. Nous devons faire confiance à ceux qui parlent au nom de la France et je souhaite que l'on en finisse dans cette assemblée avec les propos manichéens. Il ne faut pas dire, car c'est faux, que tout ce qu'on fait les socialistes a été mauvais et que tout ce qui sera fait demain sera bien. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Nous sommes tous comptables de l'histoire qui se fait dans notre pays pour les départements d'outre-mer, et on me rendra cette justice que je n'ai jamais fait de différence entre les élus lorsque j'avais à travailler avec eux. Nous devons

avoir à l'esprit l'image des hommes et des femmes qui, dans les départements et territoires d'outre-mer, ne connaissent pas notre langue, ne la parlent pas, et ne comprendraient donc rien à notre discours. Mais ils ont aussi, j'en suis persuadé, une certaine image de la France.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Lemoine.

M. Georges Lemoine. Voici une anecdote que j'ai vécue avec M. Flosse lorsque nous étions allés visiter les atolls, après les cyclones de 1983. Dans un petit atoll, douze ou treize enfants nous attendaient et chantaient *La Marseillaise* mais avec ces mots : « Qu'un sang impur abreuve l'océan ».

En les écoutant, j'ai compris ce qu'il fallait faire. C'est vrai, ces enfants avaient une image de la France. Ils connaissaient l'air de *La Marseillaise* et ils avaient adapté les paroles qui convenaient effectivement à cet air auquel ils étaient attachés. C'était ça, la reconnaissance de la spécificité, du droit à avoir une personnalité, une culture et une histoire dans le cadre d'un ensemble plus général, celui de la République, et je me suis dit : peu importent les paroles. Aussi longtemps qu'elles rimeront avec liberté, égalité, fraternité, elles seront les miennes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Monsieur Lemoine, je n'ai pas voulu vous interrompre, puisque je ne l'avais pas fait pour tous nos collègues...

M. Georges Lemoine. Merci !

M. le président. ... mais en parlant presque vingt-cinq minutes, vous avez vraiment abusé de ma largesse !

M. Georges Lemoine. Que dois-je faire maintenant ? (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Beaujean. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].*)

M. Henri Beaujean. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, à ce point du débat, tout semble avoir été dit et m'est très difficile d'intervenir. Au risque de vous surprendre, je vous avoue que tout ce que j'ai entendu me conforte dans mes positions.

Le budget vient compléter les dispositions déjà prises par le Gouvernement et conforter les orientations de la politique d'outre-mer que nous avons arrêtées ensemble.

La loi de défiscalisation des investissements productifs et du logement principal, les mesures pour l'emploi des jeunes, l'allocation-logement sans condition d'activité, avaient marqué très tôt cette orientation. Il fallait agir vite pour sauver nos entreprises, aider l'habitat social, car le défi que nous avons à relever est urgent et difficile - je ne m'y attarderais pas, d'autres en ont parlé. Tel est le triste constat de notre déclin économique qui contraste avec notre volonté de progrès social et culturel.

Mais je réfuterai les préjugés, les accusations, le sectarisme et l'aveuglement de ceux qui, au pouvoir, ont donné le triste spectacle de leur incapacité à arrêter le déclin de nos activités traditionnelles, à moderniser notre appareil industriel, à procurer à notre jeunesse, avec un emploi, la dignité. Au contraire, votre réponse à la situation dramatique de nos régions est celle de la solidarité agissante, de la modernité, de la raison et de l'efficacité.

D'abord, le Gouvernement accorde, dans ce projet de budget, des crédits importants, en exécution de la loi de programme que nous devons voter, et qui permettra la poursuite pendant cinq ans de l'action entreprise.

Les promesses du Premier ministre sont donc tenues, et nous sommes fiers de notre qualité de Français et de la solidarité nationale.

Mais plus que l'importance des crédits, ce que nous apprécions, c'est l'orientation nouvelle de cette politique par rapport aux concepts de liberté, de responsabilité, de participation du citoyen à son propre destin, de développement global du secteur traditionnel et de secteurs nouveaux de l'économie de production à forte valeur ajoutée, secteurs réducteurs de déséquilibres économique et social.

Nous apprécions la réduction de l'impôt sur le revenu des ménages, de l'impôt sur les sociétés, des droits de succession d'entreprise, les mesures annoncées pour l'actionnariat

ouvrier et le développement de l'épargne. Vous assumez conjointement, dans un contexte financier difficile, le rôle capital de l'Etat comme locomotive des collectivités locales et des entreprises pour la création d'emplois. Le partenariat correspond à notre conception. Nous l'opposons au concept périmé, mais survivant dans certains esprits, de colonialisme. Ce sera votre mérite, monsieur le ministre, d'en donner un exemple frappant dans la relance de nos projets hôteliers à la Guadeloupe. Votre prédécesseur, M. Lemoine, me disait que nous voulions faire du socialisme. En réalité, ce sera un exemple d'une entreprise à participation et un exemple d'économie de partenariat à la Guadeloupe. On est loin du colonialisme, monsieur Moutoussamy. Cependant, s'agissant de nos régions, des adaptations de la loi sont nécessaires.

En effet, le revenu à la Guadeloupe et dans les départements et territoires d'outre-mer est inférieur à celui des pays développés. L'épargne est faible et en régression. La fiscalité doit être encore plus allégée, les prélèvements encore plus réduits, afin de faciliter l'épargne et sa mobilisation pour l'investissement.

Il faut aussi lever les freins et les inadéquations de certaines réglementations. Nous y travaillerons avec espoir, car déjà nous avons fait une brèche dans le monopole d'Air France. C'est l'œuvre de Jacques Chirac et non celle de François Mitterrand ! Voyez-vous, messieurs nos adversaires, la réforme dans les départements et les territoires d'outre-mer, eh bien, ce sera nous !

M. Jean-Paul Virapoullé. Très bien !

M. Henri Beaujean. Nous nous félicitons, monsieur le ministre, de constater que votre budget est en augmentation de près de 41 p. 100 en dépenses d'investissement et de 25 p. 100 en dépenses de fonctionnement.

S'agissant du F.I.D.O.M., les crédits de paiement sont de 435,2 millions de francs, soit une augmentation de 24 p. 100, et les autorisations de programme de 561,4 millions de francs, soit une augmentation de 51,4 p. 100.

Il ne s'agit pas de s'aveugler, monsieur Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Lisez le « jaune » budgétaire !

M. Henri Beaujean. Néanmoins, il est souhaitable de donner une priorité dans le F.I.D.O.M. à des projets d'investissement productif dans les domaines retenus et de soutenir les activités industrielles, la diversification, l'agro-alimentaire, les produits d'exportation, etc.

Il est d'ailleurs précisé que les engagements de l'Etat relevant des contrats de Plan Etat-région sont satisfaits dans le budget. Par conséquent, il ne faut pas dire que le Gouvernement ne veut pas s'associer aux propositions et aux programmes des régions et des collectivités locales. Cela est inexact. Dans le cadre de la décentralisation, la politique du Gouvernement consiste bien à soutenir l'action des instances territoriales.

En outre, les crédits destinés à l'outre-mer dans les budgets des autres ministères sont eux aussi en augmentation.

Pour le ministère de la culture, la progression est d'environ 15 millions de francs. Le droit à l'identité culturelle que l'on nous avait promis, ce sera l'œuvre du gouvernement Chirac.

Pour l'aide à la construction de logements neufs et de L.T.S., pour la résorption des logements insalubres, les crédits de la L.B.U. sont augmentés de 30 p. 100. Nos adversaires s'en rendront compte, monsieur le ministre.

Au total, toutes nos propositions n'ont pas été retenues - nous devons le reconnaître - mais l'effort du Gouvernement en faveur de nos départements et de nos territoires d'outre-mer est très significatif. Dans un contexte de difficultés financières, c'est un fait de la plus haute importance. Il montre au monde la volonté de la France de continuer l'œuvre émancipatrice entreprise depuis des décennies et la confiance que vous accordez à nos populations pour qu'elles participent au rayonnement de nos cultures régionale et nationale.

Mais examinons un peu plus attentivement le projet de budget.

Dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, du tourisme et de l'artisanat, sont maintenus les financements du ministère de l'agriculture, du F.I.D.O.M., du F.E.O.G.A. et de la C.E.E. ; les aides au prix de la canne en faveur des petits planteurs, au transport du sucre, à la replantation, à l'extension du réseau d'irrigation, à la transformation de l'ananas et

à la modernisation des abattoirs; enfin, les actions du F.O.R.M.A.. Il faudrait peut-être, monsieur le ministre, que vous le confirmiez à M. Moutoussamy.

J'ose espérer que l'Etat participera à la mise en place de la caisse de garantie des prêts aux agriculteurs, que nous n'avons pu introduire dans la loi de programme.

S'agissant de la canne, nous sollicitons, avec l'aide de la Communauté économique européenne, une politique globale de valorisation du produit sucre par la fabrication de sucre en morceaux, la valorisation des sous-produits, l'aide aux entreprises pour leur modernisation, la production de rhum léger et l'ouverture des marchés métropolitain et européen à notre production. Nous demandons encore une législation sociale adaptée et l'accélération de la réforme foncière.

Pour ce qui est du développement touristique, nous nous félicitons des mesures prises pour le transport aérien et de l'abaissement des tarifs, qui permettront l'essor de ce secteur. Nous attendons la mise en œuvre du principe de la continuité territoriale et des tarifs sociaux de transports publics à Air Guadeloupe et pour les travailleurs migrants ou en vacances.

Nous souscrivons à l'action de création de zones touristiques nouvelles et d'équipements de loisirs, aux projets de création de produits touristiques particuliers: tourisme familial et rural, développement de gîtes ruraux, thermalisme, petite et moyenne hôtellerie, qui ont été négligés dans le passé. Pour ces programmes, le crédit: de 11,4 millions de francs en 1984 est porté à 13 millions de francs. Il faudrait nous le confirmer.

De même, pour la promotion de nos destinations, nous pensons qu'il est nécessaire d'augmenter la participation de l'Etat qui était, en 1986, de 3,875 millions de francs. L'émission du dimanche sur les départements d'outre-mer peut concourir à cette promotion en passant à une heure de grande écoute.

En ce qui concerne l'artisanat, j'insiste sur la nécessité de développer des zones artisanales et d'industrie agro-alimentaire, accompagnées de mesures fiscales particulières facilitant l'installation des artisans compte tenu du nombre d'emplois que nous attendons de ce secteur.

Monsieur le ministre, nos populations seront reconnaissantes au Gouvernement et au Premier ministre, Jacques Chirac, d'avoir entrepris une œuvre historique pour la modernisation de nos économies, pour notre progrès social et culturel. Nous voterons votre budget avec enthousiasme parce que nous voulons marcher vers l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Edouard Fritch.

M. Edouard Fritch. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous nous félicitons de l'augmentation sans précédent - 25 p. 100 - des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer, car elle constitue la meilleure expression possible de la solidarité nationale, et par là même, de l'appartenance des populations d'outre-mer à la communauté nationale.

Je voudrais rappeler à cette occasion que les Polynésiens qui ont choisi d'être Français n'accepteront pas que soient rompus les liens qui les unissent à la France, cette France dont Bernanos disait qu'elle n'est pas seulement une patrie mais qu'elle est à elle seule une civilisation tout entière.

Car si des séparatistes s'agitent sur le territoire, cela reste le fait d'une petite minorité à laquelle s'oppose l'immense majorité des Polynésiens, ainsi qu'en témoignent ma présence et celle de mon ami Alexandre Léontieff au sein de cette assemblée, ainsi qu'en témoigne la présence de M. Gaston Flosse à la présidence du gouvernement territorial de la Polynésie française.

La Polynésie française est dotée, depuis la loi du 6 septembre 1984, d'un statut d'autonomie interne qui consolide son appartenance à la France, dans la mesure où ce statut respecte notre spécificité et surtout la volonté des Polynésiens de gérer eux-mêmes leurs propres affaires et de choisir leur avenir.

Un statut de large autonomie constitue la seule alternative que l'on puisse désormais opposer aux tenants d'une indépendance qui serait synonyme de chaos et de misère. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons aujourd'hui une adapta-

tion du statut afin de garantir au territoire le bénéfice d'une autonomie interne qui ne serait que l'autonomie, mais qui serait toute l'autonomie. Ce réaménagement de la loi statutaire permettrait de clarifier le partage des compétences et de renforcer, entre l'Etat et le territoire, les relations confiantes et harmonieuses déjà confortées par l'existence d'une majorité commune en Polynésie et en métropole.

En particulier, les compétences des autorités territoriales devraient être élargies dans le domaine des communications extérieures maritimes et aériennes, des relations commerciales avec les Etats et territoires du Pacifique, de l'exploitation des ressources maritimes de la zone économique, du contrôle de l'immigration pour protéger l'emploi local, ou encore de l'éducation.

Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions inspirer le respect aux Etats voisins et donner à la Polynésie ainsi qu'à la France le surcroît de crédibilité dont elles ont besoin dans la région.

L'examen détaillé du projet de budget appelle de ma part certaines observations.

Nous ne pouvons que regretter que les crédits consacrés aux actions de l'Etat en Polynésie française ne soient pas plus substantiels.

Isolée dans un environnement anglo-saxon parfois hostile, en proie à certaines tentatives de déstabilisation interne, la Polynésie aurait plus que jamais besoin d'une solidarité nationale accrue. Pourtant, l'aide de l'Etat contenue dans le présent projet de loi de finances, qu'il me soit permis de le dire sans acrimonie, reste insuffisante et ne peut qu'entraver la vigoureuse politique de développement économique et de redistribution sociale engagée par le gouvernement de la Polynésie.

Vous ne manquerez certes pas, monsieur le ministre, de me répondre que la Polynésie bénéficie des actions d'un certain nombre d'autres ministères. Mais, comme vous le savez aussi, c'est le territoire qui a assuré la reconstruction de la Polynésie ravagée par les cyclones successifs de 1983.

C'est encore le territoire qui soutient le fonctionnement du régime de protection sociale en milieu rural. En 1987, cette intervention s'élèvera à près de 140 millions de francs.

Pour maintenir le niveau de vie des producteurs de coprah victimes de la chute des cours mondiaux, le territoire dépensera en 1987 près de 95 millions de francs.

Et que dire de ces 520 millions de francs qui seront prélevés sur ses recettes pour alimenter à hauteur de 54 p. 100 la section de fonctionnement des communes relevant pourtant de la tutelle de l'Etat ?

Le territoire n'interviendra-t-il pas également au niveau des investissements nécessaires à la mise en place de l'université du Pacifique Sud, vitale pour l'avenir de nos jeunes et le rayonnement culturel et technique de la France ?

Nous nous félicitons de la transformation du secrétariat d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer en ministère à part entière et de la création d'un secrétariat d'Etat chargé du Pacifique Sud dont la mission consiste à développer des relations de coopération et d'amitié entre la France et les Etats de la région.

Nul ne peut mieux s'acquitter de cette tâche difficile qu'un homme lui-même originaire du Pacifique Sud tel que Gaston Flosse, président du gouvernement d'un territoire qui figure dans le peloton de tête des pays de la région par son niveau de vie et son système de protection sociale. Grâce à la personnalité du président et à l'aide économique, financière ou technique apportée par le secrétariat d'Etat aux pays de la région, la France s'attache patiemment à consolider sa présence dans le Pacifique Sud, une présence que viendront consacrer, en 1987, le déroulement des VIII^e Jeux du Pacifique à Nouméa et la création d'une université du Pacifique à Papeete et en Nouvelle-Calédonie.

Mais cette France bienveillante et généreuse saura aussi se faire respecter car elle sait aussi se montrer ferme et vigilante. C'est pourquoi notre secrétaire d'Etat ne cessera de dénoncer auprès des gouvernements concernés le danger que représentent les tentatives soviétiques de pénétration dans le Pacifique Sud, que favorise l'action subversive des mouvements pacifistes.

Le grand succès qu'a connu il y a quelques jours en Polynésie française la vingt-sixième conférence du Pacifique Sud qui réunissait, autour de Gaston Flosse, les représentants des vingt-sept Etats et territoires de la région, prouve que l'action du secrétariat d'Etat est en train de porter ses fruits.

Certains Etats, pour des raisons de sécurité, mettent en cause la poursuite des essais nucléaires. Mais si ces derniers présentaient un quelconque danger pour les populations polynésiennes, il va sans dire que nous serions les premiers à en exiger l'interruption totale et immédiate, et vous ne pourriez, monsieur le ministre, que nous approuver sur ce point.

Ne faudrait-il pas, monsieur le ministre, prouver, une fois de plus, l'innocuité de ces essais, en renouvelant l'invitation qui avait permis, en 1983, à une mission d'observation de savants étrangers de se rendre sur les sites d'expérimentation ?

A cet égard, l'échec cuisant de la manifestation anti-nucléaire du 3 novembre dernier à Papeete, à laquelle n'ont participé guère plus de 600 personnes, jette le discrédit sur ses organisateurs, qui se disent proches de la majorité.

Ces derniers, les Polynésiens l'ont bien compris, sont certainement plus nuisibles au territoire que les essais nucléaires eux-mêmes. Ils ne méritent pas l'audience qu'une certaine presse métropolitaine n'a pas manqué de leur réserver à la suite des attaques calomnieuses dirigées contre l'action de ce défenseur intransigeant de la politique de la France dans le Pacifique Sud qu'est Gaston Flosse.

En dépit des réserves, que je me suis permis d'émettre, il est bien entendu, monsieur le ministre, que je voterai sans hésitation votre projet de budget, qui traduit bien le regain d'intérêt dont bénéficient aujourd'hui les départements et territoires d'outre-mer.

Vous savez enfin que le réaménagement du statut d'autonomie interne au sein des institutions de la République et l'accroissement des moyens que nous attendons du Gouvernement de la République répondent à un seul objectif : la grandeur de la France et sa présence dans le Pacifique ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F., et sur quelques bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. Monsieur Holeindre, vous m'avez fait savoir que vous souhaitiez reprendre la parole. Comme il s'agit non de relancer une polémique, mais d'apporter une « clarification », je vous y autorise à titre exceptionnel.

M. Roger Holeindre. Je vous remercie, monsieur le président.

Je m'étonne que M. le ministre ait cru comprendre que je faisais état d'incidents survenus entre les gendarmes et l'armée. Pour moi qui suis ancien militaire, les gendarmes c'est l'armée, mais ils représentent aussi la loi. C'est ainsi qu'ils ont enjoint aux militaires de quitter le village de Mou, simplement parce que le chef du village l'avait demandé à la suite d'un coup de téléphone des gens du F.N.L.K.S. Il n'a jamais été dans mon intention de dire qu'il y avait eu quelque différend que ce soit entre les gendarmes et les militaires en Nouvelle-Calédonie.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze, est reprise à dix-neuf heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vais essayer de répondre, le plus précisément possible, à tous les orateurs qui sont intervenus.

Monsieur Moutoussamy, les crédits consacrés à l'outre-mer par tous les ministères augmentent en 1987 de 2,83 p. 100 par rapport à 1986. Ce taux apparaît à la simple lecture des « jaunes » récapitulatif l'effort économique et financier consacré aux départements et territoires d'outre-mer. Le projet de budget de mon département ministériel augmente de 25 p. 100.

Comment, dans ces conditions, pouvez-vous, monsieur Moutoussamy, parler d'une réduction de l'effort de l'Etat en faveur de l'outre-mer alors qu'il n'a jamais été aussi important, à moins, comme je vous l'ai déjà dit, que vous ne vous soyez trompé de budget ?

Le marché du lycée technique de Basse-Terre a été attribué dans des conditions tellement arbitraires qu'elles ont soulevé une protestation unanime en Guadeloupe. En effet, malgré la

désignation par concours d'un architecte guadeloupéen dont le talent n'est contesté par personne, le ministère de l'éducation, utilisant un article de procédure pour privilégier une prétendue innovation, l'avait écarté pour attribuer le projet à un cabinet métropolitain dont tout le monde connaît les affinités avec la majorité de l'époque. A mon arrivée au ministère, ce dossier faisait l'objet d'une procédure contentieuse et l'Etat, dans cette affaire, avait tous les risques d'être condamné. J'ai donc décidé de rétablir l'objectivité et le droit en remettant en cause la décision initiale. Je pense que les élèves de Basse-Terre auront tout à y gagner.

Vous avez évoqué, monsieur Moutoussamy, le F.I.D.O.M. régional dont le taux de consommation était en 1985 de 23 p. 100 alors que celui du F.I.D.O.M. général était d'environ 70 p. 100. Cette différence m'incite à envisager, dès 1987, un transfert entre les différentes sections du F.I.D.O.M. pour que les concours apportés par l'Etat dans les départements d'outre-mer soient effectivement utilisés.

Monsieur Jean-Baptiste, au sujet des moyens juridiques et techniques pour conduire Mayotte sur la voie de la départementalisation, je partage entièrement votre analyse quant aux perspectives ouvertes à la suite du récent voyage de M. le Premier ministre. Les engagements pris par M. Jacques Chirac à cette occasion seront scrupuleusement respectés. En étroite concertation avec vous, j'ai entrepris la définition des points inscrits dans un plan d'action de 12 millions de francs, financé sur les crédits de mon ministère. En outre, j'ai entrepris l'élaboration d'une convention entre l'Etat et la collectivité de Mayotte, qui déterminera, pour les années à venir, les diverses actions à caractère financier ou juridique correspondant aux différents objectifs tracés par M. le Premier ministre. Enfin, pour répondre à votre vœu, je suis prêt à entreprendre sans tarder le recensement complet des textes dont l'application devrait être étendue à Mayotte.

Aux différents orateurs qui ont parlé de Mayotte, je répondrai que le Premier ministre a simplement différé une décision. Il a d'ailleurs montré aux Mahorais, preuves à l'appui, que l'engagement immédiat et rapide dans une départementalisation sans préparation précise risquerait de leur poser à court terme des problèmes insurmontables. Le Premier ministre a employé à plusieurs reprises l'expression : « Ne mettons pas la charrue devant les bœufs » ! Assurons le développement économique, travaillons à l'amélioration des structures administratives et juridiques, et Mayotte sera prête pour passer à la phase suivante.

Monsieur Porteu de la Morandière, vous m'aviez posé une question concernant Mayotte : je viens de vous répondre.

Monsieur Le Foll, vous avez dit que les crédits du F.I.D.O.M. régional seraient remis aux préfets. Cette affirmation est sans fondement. Les crédits du F.I.D.O.M. régional de la Réunion restent à la disposition du conseil régional. Malheureusement, comme je viens de le dire à M. Moutoussamy, la consommation des crédits a été très faible en 1985. Même si elle a été un peu plus forte que la moyenne à la Réunion - 33 p. 100 - il est vraiment regrettable que les deux tiers des crédits mis à la disposition de la région n'aient pas été utilisés.

M. Jean-Paul Virapoulé. Eh oui !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. A vous entendre, monsieur Le Foll, nous envisagerions des mesures remettant en cause la régionalisation. Aucune mesure juridique ou financière ne porte et ne portera atteinte aux lois de régionalisation ni dans le budget de 1987 ni dans la loi de programme pour les départements d'outre-mer qui fera l'objet en son temps d'un débat devant le Parlement. Bien au contraire, cette loi de programme a donné lieu à une concertation sans précédent avec les assemblées régionales et, chaque année, son exécution fera l'objet d'un rapport sur lequel sont attendues leurs observations. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler lorsqu'elle sera soumise à votre assemblée.

Monsieur Le Foll, vous avez déclaré que nous risquions, par le référendum que nous préparons, d'entraîner la Nouvelle-Calédonie à un choix brutal. Je sais que vous avez participé aux actions qui ont été menées pour aboutir à ce qu'on appelait une indépendance-association. Pour nous, il n'y a pas d'indépendance-association. Nous l'avons dit et répété à de nombreuses reprises : on est indépendant ou on ne l'est pas. Un an après la promulgation de la loi du 17 juillet 1986, les Calédoniens auront la possibilité, après un

débat démocratique très large, de s'expliquer et de choisir librement et démocratiquement entre l'indépendance ou l'appartenance à la France avec un statut de large autonomie interne et de régionalisation, comme le prévoit la loi.

Monsieur Le Foll, vous avez évoqué les contrats de Plan. Ils seront intégralement respectés tant dans mon budget que dans la loi de programme. Pour 1987, 75 millions de francs sont inscrits au budget de mon ministère et près de 1 000 millions de francs dans ceux des autres départements ministériels. Dois-je vous rappeler que le 8^e Plan prendra fin en 1988 alors que la loi de programme s'appliquera jusqu'en 1991 ?

Monsieur le Premier ministre, monsieur Michel Debré, je partage entièrement, comme d'ailleurs M. Giraud, ministre de la défense, avec lequel je m'en entretiens régulièrement, votre analyse sur la nécessité du maintien de nos forces armées outre-mer. Vous avez eu raison de souligner le caractère exemplaire des actions du système militaire adapté que vous avez créé. En hommage à cette réussite, je participerai personnellement aux cérémonies marquant le vingt-cinquième anniversaire de sa création à la Martinique.

Le projet de budget de 1987 comprend les crédits nécessaires à la poursuite de l'installation du S.M.A. à Koumac en Nouvelle-Calédonie et je poursuis l'étude d'autres implantations.

En ce qui concerne l'école militaire du Tampon, qui donne des résultats scolaires tout à fait remarquables, je tiens à vous préciser qu'elle n'est menacée ni dans son statut ni dans ses moyens de fonctionnement. Le ministère de la défense poursuivra son action ainsi que le S.M.A. et le F.A.S.O.

L'intérêt de l'école des métiers d'électricité est bien connu, mais il est vrai qu'il convient de préciser et de redéfinir les engagements des diverses parties prenantes. Des discussions sont en cours pour trouver une solution qui permette non seulement le maintien mais aussi le développement des activités de l'école.

Je vous remercie, monsieur Maran, de l'appui chaleureux que vous m'apportez et qui témoigne de la solidarité de la majorité.

A propos du règlement F.E.O.G.A. n° 335 qui concerne l'aide aux investissements agro-alimentaires, je vous précise que les projets de la Martinique - notamment celui de la Sicaban, terminal froid sur le port de Fort-de-France, pour accueillir les containers de bananes - comme ceux des autres départements d'outre-mer ont bien été pris en compte. Il n'y a pas de retard et le comité permanent des structures agricoles se réunira le 14 novembre prochain à Bruxelles pour prendre des décisions sur les dossiers agro-alimentaires présentés par la France.

Monsieur Asensi, vous avez considéré que la situation outre-mer était catastrophique en citant des indicateurs alarmants dans le domaine de l'emploi. Vous avez affirmé sans le moindre début, je ne dis pas de preuve, mais d'explication que les mesures énergiques que va mettre en œuvre le Gouvernement face à cette situation aggraveraient encore le problème. Je ne puis ni accepter le procès d'intention ni me transformer en pythonisse. Nous jugerons l'arbre aux fruits qu'il portera.

M. Asensi a également parlé de la parité sociale globale à laquelle le Gouvernement entend conduire les départements d'outre-mer en cinq ans. Pourquoi faut-il que les gouvernements qui nous ont précédés non seulement ne l'aient pas réalisé mais aient eu peur de l'envisager ? Cette parité sociale globale, qui est l'un des éléments essentiels de la loi de programme pour l'outre-mer, n'est pas un camouflage. Il s'agit d'une demande ancienne qui émane de tous les élus, quelle que soit leur origine ou leur appartenance politique.

La parité sociale globale, ce n'est pas une manière détournée de présenter un avantage au rabais, c'est l'égalité sociale avec une adaptation en fonction de la spécificité de chaque département ou de chaque collectivité territoriale. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur quelques bancs du groupe Front national [R.N.])*

Monsieur Maurice Nenou-Pwataho, j'ai écouté vos propos avec une certaine peine. Pourtant, je les comprends. En définitive, vous n'avez été que l'écho de toutes ces voix qui résonnent sur le territoire, en particulier dans ce chaudron bouillant qu'est Nouméa, et qui disent : « Rien n'a changé ». Pourtant, vous le savez, tout a changé et vous participez tous les jours à ce changement. Aujourd'hui, la confiance est

revenue, la loi républicaine est appliquée, l'ordre est rétabli, la libre circulation est permise et l'autorité de l'Etat restaurée. Je sais bien qu'il y a encore beaucoup d'imperfections, mais je tiens à vous dire que tous les fonctionnaires qui relèvent de l'Etat, quels qu'ils soient, qui seraient pris à un moment ou à un autre, en flagrant délit de non-respect des directives données par le Gouvernement ou de non-application de sa politique seraient immédiatement rappelés en métropole. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

Mais je ne peux pas me contenter de procès d'intention. Le Gouvernement a nommé pour le représenter en Nouvelle-Calédonie un haut-commissaire qui remplit une tâche difficile et délicate. Ce haut fonctionnaire a toute la confiance du Gouvernement et du ministre des départements et territoires d'outre-mer. C'est lui, et lui seul, qui doit nous dire ce qu'il pense des fonctionnaires qui sont placés sous sa propre autorité. Faisons donc confiance au haut-commissaire et ne nous faisons pas l'écho de certains ragots qui font beaucoup plus de mal que de bien au territoire.

Il faut que les Calédoniens sachent, en outre, que si le Gouvernement a voulu faire preuve d'autorité et de fermeté pour restaurer la responsabilité de l'Etat, il n'en est pas moins ouvert, comme l'a indiqué le Premier ministre. Il veut se montrer juste et tolérant. Il n'est pas question d'exclure qui que ce soit de la communauté calédonienne. Vous le savez mieux que quiconque, monsieur Nenou, en Nouvelle-Calédonie, il n'y a pas deux communautés face à face, mais une seule et unique communauté qui est une véritable mosaïque et qui a vécu en paix pendant des années. Il est de notre devoir par l'autorité de l'Etat, je dirais même par la magnanimité de l'Etat, de restaurer petit à petit cette confiance qui s'est effilochée au cours des dramatiques événements que nous avons connus. Nous veillerons à ce que cela soit fait dans les meilleures conditions et dans le respect de chacun.

Monsieur Louis-Joseph Dogué, en exposant votre vision de l'avenir économique que l'outre-mer, vous avez souhaité « décolbertiser ». Je reprendrai volontiers ce terme à mon compte si cela signifie plus de responsabilité, plus de liberté et plus d'initiative. Car telle est bien la politique du Gouvernement. Les investissements sont défiscalisés. Les prix seront libérés, l'exportation vers les marchés de la Communauté et les marchés régionaux, dans le cadre de mon initiative européenne, seront favorisés.

Monsieur Vergès, la mobilité est organisée par l'A.N.T. avec la participation du conseil régional et du conseil général de la Réunion et sera bientôt formalisée par une convention tripartite qui prévoira bien la garantie d'un aller et retour pour les candidats à la formation professionnelle. De plus, l'A.N.T. poursuivra son action d'aide au logement en métropole. Des moyens supplémentaires seront mis en œuvre dans le cadre de cette convention et de celles qui seront passées avec les collectivités de métropole.

Vous m'avez parlé, ainsi que M. Thien Ah Koon, du problème de Savanna. Vous vous inquiétez de l'attitude de l'Etat face à la proposition faite par le groupe I.S.B. de fermer l'usine de Savanna. Je voudrais vous rappeler qu'à peine quelques jours après mon arrivée au Gouvernement, j'ai pris des mesures d'urgence pour renflouer les usines sucrières de la Réunion incapables, à l'époque, de payer la récolte aux planteurs. A ce titre l'I.S.B. a reçu un prêt de 20 millions de francs de la SIDOM. C'était ma première intervention pour éviter la catastrophe. Il fallait ensuite prendre des dispositions permettant la consolidation des usines. Pour cela, un plan de restructuration financière et technique a été proposé par les entreprises I.S.B. et S.N.E. Ce plan, soumis au C.I.R.I., qui l'a accepté, prévoit la transformation du prêt de 20 millions de francs en subventions et l'étalement de plus de 35 millions de francs de prêts antérieurs de la SOCRÉDOM pour le maintien des deux usines Grand-Bnis et Bois-Rouge qui appartiennent au même groupe. Il suppose également la fermeture de l'usine de Savanna qui n'apparaît plus en effet performante. Elle perd 15 millions de francs par an et sa refonte apparaîtrait indispensable à court terme. L'activité sur le site sera bien entendu maintenue.

Aucun projet de société d'économie mixte n'a été porté à ma connaissance et, monsieur Vergès, il va de soi que l'Etat ne s'opposera pas à des solutions de maintien en activité de l'usine de Savannah qui seraient supportées par les collectivités locales de la Réunion, mais l'effort que l'Etat consent

en l'état actuel des choses ne peut pas être augmenté. Une réunion s'est tenue, il y a quelques jours, sous l'autorité du préfet de la Réunion. Une autre réunion doit se tenir d'ici à quarante-huit heures en présence du président du conseil régional et du président du conseil général ainsi que de M. le sénateur Bénard.

J'ai donné des instructions à M. le préfet pour que toutes les possibilités soient examinées. Je n'ai pas voulu que nous prenions *a priori* une décision de fermeture, mais il est de mon devoir, du haut de cette tribune et vous répondant, de vous dire que la situation est extrêmement préoccupante.

Vous avez parlé, monsieur Vergès, de l'O.I.D. Le Premier ministre a annoncé les engagements de l'Etat. Ils ont fait l'objet de toutes les discussions interministérielles nécessaires. Ils sont inscrits aussi bien au budget de 1987 que dans la loi de programme.

Pour ce qui est de la participation des fonds communautaires, la décision de Bruxelles, y compris au titre du Feder, est indépendante de l'envoi du programme régional prioritaire qui n'est qu'un document indicatif et qui comportera d'ailleurs les opérations prévues pour l'O.I.D.

Par ailleurs, le dossier a été annoncé à la Communauté depuis plusieurs mois. Elle en a accepté le principe et M. Delors me l'a confirmé lui-même lors d'un entretien particulier que j'ai eu avec lui à Paris.

Enfin, les montants des concours des différents fonds ont été calculés de telle sorte qu'ils soient compatibles avec les dotations habituellement consenties à la France, Feder compris, et en tenant compte des demandes des autres régions françaises, ce qui a nécessité des mises au point très précises.

En ce qui concerne l'O.I.D. de la Réunion, l'Etat consent, au niveau du budget, un effort financier sans commune mesure avec tout ce qui avait été envisagé par le passé : il dépasse même celui dont bénéficie la région Nord-Pas-de-Calais.

Monsieur Renard, je tiens à vous rassurer sur deux points que vous avez soulevés : les crédits inscrits dans la loi de programme sont bien des crédits supplémentaires et le rendez-vous de la France avec l'Europe pour son outre-mer, que j'ai annoncé en Guadeloupe, et que j'ai obtenu, permettra mieux que jamais d'associer les élus des départements d'outre-mer au règlement des questions qui les concernent à Bruxelles.

Monsieur Thien Ah Koon, vous m'avez déjà il y a peu de jours signalé une augmentation importante des cotisations à l'Amexa. Je suis intervenu auprès de mon collègue de l'agriculture mais, malheureusement, je ne suis pas encore en état de vous apporter une réponse précise. Dès que je disposerai des éléments d'appréciation, je vous ferai connaître ma position.

Vous m'avez évoqué les cultures traditionnelles. Je tiens à vous rappeler que la première partie de la loi de finances contient une disposition visant à supprimer la taxe de conditionnement des plantes à parfum...

M. Jean-Paul Virapoullé. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. ... ce qui va dans le sens de votre souhait d'encourager les cultures traditionnelles de la Réunion.

Toujours à propos du marché des plantes à parfum, l'Etat va amplifier son aide à la replantation dans le cadre de la loi de programme. La concurrence sur le marché métropolitain des produits de synthèse est effectivement un sujet préoccupant. J'ai saisi mon collègue, le ministre d'Etat, M. Balladur, de ce problème pour lui demander d'améliorer l'information des consommateurs, notamment pour ce qui concerne la vanille. Cela devrait permettre à brève échéance de relancer la consommation de vanille naturelle.

Monsieur Castor, contrairement à ce que vous avez dit, l'effort ne porte pas seulement sur la Nouvelle-Calédonie, mais sur tous les départements d'outre-mer, et singulièrement sur la Guyane, comme l'a souligné M. Paulin Bruné. C'est ainsi que les crédits du F.I.D.O.M. général font plus que doubler. La loi de programme prévoit le financement effectif et non plus théorique, comme celui des contrats de Plan, de réalisations importantes telles que la déviation de la route nationale n° 1, le doublement du programme des voies d'accès à la ressource forestière, la construction des hôpitaux de Cayenne et de Saint-Laurent-du-Maroni. Comment, sans

vouloir ne pas regarder la réalité en face, affirmer que la Guyane est oubliée par le Gouvernement ? Notre vision du développement n'est pas partisane. Elle n'a qu'un objectif : assurer le mieux-être des populations d'outre-mer.

Monsieur Castor, l'installation des agriculteurs en Guyane, effectuée depuis maintenant dix ans, a obtenu des résultats incontestables. Une production agricole est née dans certains secteurs et elle couvre près de la moitié de la consommation locale. Certains agriculteurs et certaines coopératives sont en difficulté, nous le savons tous. J'ai entrepris de faire un bilan et de prendre les mesures de consolidation nécessaires. Un premier crédit du F.I.D.O.M. permettant la garantie de dix millions de francs de prêts aux agriculteurs a été décidé et il est actuellement mis en œuvre par la Sofidég. D'autres mesures vont suivre grâce à l'intervention de l'O.D.E.A.D.O.M. et de la S.I.D.O.M. J'étudie actuellement une réforme profonde des conditions d'installation foncière des nouveaux agriculteurs qui seront en priorité, monsieur Castor, des jeunes Guyanais.

Vous avez évoqué également la situation des réfugiés Surinamiens qui se trouvent actuellement sur le sol de la Guyane. Il s'agit en l'occurrence, et vous le savez très bien, de recevoir et d'assister, pour des raisons strictement humanitaires, des populations résidant habituellement dans une zone du Surinam qui est actuellement troublée par un conflit intérieur. En accueillant ces familles, en leur apportant des secours d'urgence et temporaires, la France ne fait que se conformer à sa tradition de terre d'accueil et d'humanité. Elle n'a, bien entendu, monsieur Castor, aucun autre objectif dans cette affaire qui relève de la vie intérieure du Surinam.

La lutte contre l'immigration en Guyane fait aussi l'objet d'une attention constante du Gouvernement. Vous n'ignorez pas, par exemple, que j'ai fait dégager 1,5 million de francs de crédits pour informatiser le service des étrangers de la préfecture, première étape indispensable pour un contrôle efficace de l'immigration.

Monsieur Chamougon, je vous remercie pour la confiance que vous avez bien voulu me témoigner et je tiens à vous dire que la vigilance avec laquelle vous suivrez la mise en œuvre des crédits destinés aux départements et territoires d'outre-mer, et à la Guadeloupe en particulier, me sera un précieux concours. La loi de programme inclut parmi les opérations spécifiques le financement d'installations industrialo-portuaires en Guadeloupe. Je vous confirme qu'il s'agit de crédits du F.I.D.O.M. qui pourront être affectés aussi bien au port autonome qu'à la zone industrielle, la future zone franche de Jarry, qui n'est pas incluse dans le port autonome.

Monsieur Virapoullé, je vous remercie du fond du cœur pour votre analyse parfaite de la politique que le Gouvernement entend mener en faveur de nos compatriotes des départements et des territoires d'outre-mer, avec l'appui de tous ceux qui voudront bien le lui apporter. Vous avez évoqué la nomination d'un conseiller du commerce extérieur. Je demanderai à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation et à mon collègue M. Noir, la nomination de ce conseiller pour le commerce extérieur à la Réunion, car, comme vous, je pense que l'océan Indien y a droit tout autant que la Caraïbe.

Vous m'avez posé une question sur la Caisse centrale. J'ai déjà entrepris, avec la Caisse centrale et diverses institutions financières, l'étude des moyens permettant de mobiliser l'épargne des particuliers et des entreprises vers les secteurs productifs qui font l'objet de la défiscalisation. Il peut s'agir, comme vous l'avez évoqué, de banques d'investissement, de sociétés financières, ou de fonds communs de placement. Nous veillerons à ce que cette réalisation se fasse le plus rapidement possible.

Enfin, vous avez évoqué le plan de restructuration du groupe I.S.B. Celui-ci prévoit aujourd'hui, et sans préjuger ce que donneront les discussions en cours à la préfecture de la Réunion, le maintien d'une activité partielle à Savannah : distillerie, conditionnement et siroterie. Nous poursuivons nos efforts pour favoriser d'autres activités, notamment par l'A.N.D.D.O.M. Enfin l'Etat, par l'O.D.E.A.D.O.M., participera au plan « géranium ».

Monsieur Brial, je tiens à vous rassurer : le budget du territoire de Wallis et Futuna bénéficiera bien d'une subvention exceptionnelle de 3,8 millions de francs qui correspond aux besoins tels qu'ils ont pu être évalués par l'administrateur supérieur, par vous-même et par les autres élus du territoire.

Par ailleurs, le plan exceptionnel mis en place à la demande du Premier ministre, après sa visite à Wallis et Futuna, d'un montant total de 50 millions de francs, sera mis en place dans les tout prochains jours, et vous serez étroitement associé à cette mise en place. Ce plan comprend, bien entendu, la modernisation et l'extension des hôpitaux et dispensaires et l'acquisition de l'avion qui sera mis à la disposition du territoire, que je vous remettrai moi-même au mois de décembre prochain. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*) Cet avion constituera un progrès considérable pour le désenclavement du territoire.

Vous avez demandé aussi des précisions sur la venue de la mission de l'inspection générale de l'éducation nationale. Cette mission, confiée à M. Jacquenot, séjournera sur votre territoire au cours de la deuxième quinzaine du mois de novembre.

Vous avez enfin posé une question sur les crédits complémentaires attendus pour le fonctionnement du service de santé de Wallis et Futuna. Un crédit complémentaire de 2,9 millions de francs a été dégagé par le ministère des affaires sociales et est en cours de délégation.

Monsieur Paulin Bruné, je vous confirme que je partage votre ambition pour l'agriculture de la Guyane. Je suis décidé à prendre - avec votre concours - des mesures concernant l'endettement des agriculteurs, la trésorerie des coopératives, la reconstruction des entreprises forestières et l'exploitation de la forêt. Le plan de consolidation a été déjà engagé au niveau de la garantie des prêts de la Sofidex et du Codefi. Il sera développé en 1987, dès que le bilan précis de la situation aura été établi par le préfet et le directeur de l'agriculture qui vient d'être récemment nommé. Je suis décidé à mettre en place les moyens nécessaires pour consolider ce qui existe, afin de relancer le développement agricole sur des bases à nouveau solides.

Monsieur Lemoine, je vous remercie de l'analyse à laquelle vous vous êtes livré. Vous avez évoqué différents problèmes.

Vous avez, vous aussi, évoqué le F.I.D.O.M. régional et le F.I.D.O.M. départemental. Comme je l'indiquais tout à l'heure à certains de vos collègues, j'ai concentré l'essentiel des crédits nouveaux là où ils sont le mieux utilisés, et cela dans un souci d'efficacité.

Vous avez également parlé de la politique des zones géographiques. Elle sera poursuivie. Elle fait partie du volet coopération régionale de l'initiative que j'ai prise à l'égard de la Communauté européenne et de l'annexe de la convention de Lomé.

Je précise que la formation des fonctionnaires locaux à Bruxelles n'a pas été interrompue.

Bruzel vous avez demandé, monsieur Lemoine, quelle est la politique culturelle du Gouvernement à l'égard des départements et des territoires d'outre-mer.

Ma réponse est claire. C'est une politique d'ouverture et de reconnaissance de la richesse des cultures d'outre-mer, de leur rôle dans le rayonnement de la France dans le monde, du fait que toutes les cultures de nos compatriotes des départements et des territoires d'outre-mer viennent se fondre dans la culture nationale et l'enrichissent. La floraison culturelle que connaissent les départements et territoires est réelle. Cinéma, théâtre, variétés, tous les secteurs sont désormais enrichis par la présence active d'originaires d'outre-mer.

Ce sont 15 millions de francs supplémentaires par an qui sont inscrits à ce titre dans la loi de programme, donc dès 1987.

Le dossier de l'atoll de Clipperton fait l'objet d'un accord interministériel pour 1987 et d'une convention qui a été signée le 30 octobre 1986 par le haut commissaire en Polynésie, qui est administrateur de l'atoll, avec la société Sedec. Le programme prévu par la convention va commencer : percement du chenal d'accès au lagon, après une étude bathymétrique préalable aux travaux de génie maritime. Cette étude sera terminée à la fin de 1987. Ainsi, l'aménagement de l'atoll pourra être entrepris à partir du milieu de 1988. Je précise que cette convention prévoit des mesures très strictes de protection de l'environnement.

Il s'agit là d'un dossier très important auquel, je le sais, vous vous intéressez beaucoup. Et pour bien marquer la continuité de l'Etat, et parce que j'ai abouti aux mêmes conclusions que vous, j'accorde la même attention et le même intérêt à ce dossier.

M. Georges Lemoine. Nous irons l'inaugurer ensemble !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Bien sûr, très volontiers !

Enfin, vous vous êtes inquiété du fait que le secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique Sud ait conservé sa responsabilité de président du gouvernement du territoire de la Polynésie française. Vous craignez que cela ne place le haut commissaire dans une position difficile. Eh bien, je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Déjà à l'époque où vous étiez au pouvoir, certains membres du Gouvernement étaient aussi présidents d'une grande région en métropole, sans mettre pour autant les préfets en difficulté.

M. Georges Lemoine. Mais ils ont tous démissionné !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. M. Mauroy, lorsqu'il était Premier ministre, était maire d'une grande ville, et il ne mettait pas en difficulté le préfet de la région Nord - Pas-de-Calais lorsque ce dernier représentait l'Etat.

M. Georges Lemoine. Ce n'est pas la même chose !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Le haut commissaire en Polynésie, et lui seul, représente le Gouvernement de la République. M. Gaston Flosse, en Polynésie, est président du gouvernement territorial, mais il assume aussi une responsabilité particulière et très importante à l'intérieur du Gouvernement, celle de secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique Sud.

Le Premier ministre a considéré qu'il était important que la France retrouve sa place dans cette région qui est vitale pour notre pays, qu'elle soit mieux connue et mieux perçue. Et, au nom du Gouvernement, je tiens à remercier M. le secrétaire d'Etat pour l'action dynamique et efficace qu'il accomplit dans cette région, afin que la France soit mieux connue, mieux perçue et que, demain, on ne lui fasse plus les procès d'intention qui se sont déroulés il y a quelque temps et qui tenaient au fait qu'il y avait sans doute - disons, car je ne voudrais pas être méchant avec certains des Etats de la région - une mauvaise information.

M. Lemoine a évoqué le Forum du Pacifique, le sommet des pays non alignés, la présence de M. Tjibaou à l'O.N.U.

M. Jean-Claude Martinez. Scandaleuse !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Tout cela me paraît absolument scandaleux. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*) Et je m'élève avec force contre les procès, contre les attaques et les accusations qui ont été portés contre la France dans cette région, alors que ceux-là mêmes qui portent des accusations contre notre pays devraient balayer devant leur porte car, dans bien des cas, ils n'ont pas eu une attitude convenable à l'égard de certaines minorités qui existent sur chacun de leur territoire et dans chacun de leur pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

J'affirme, du haut de la tribune de l'Assemblée nationale, que la France n'a aucun complexe à avoir dans la région du Pacifique Sud. La Nouvelle-Calédonie est française parce que ces Calédoniens le veulent. Elle restera française tant que les Calédoniens le voudront. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Jean-Claude Martinez. Les métropolitains aussi !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur Beaujean, les projets touristiques de la région du Moule nous sont parfaitement connus. Les projets hôteliers ont été examinés à plusieurs reprises il y a quelque temps, et sous l'empire de l'ancien régime d'aide aux investissements. Ils sont sans aucun doute - je vous rassure à cet égard - éligibles au nouveau régime fixé par la loi de finances rectificative.

Par ailleurs, monsieur Beaujean, les crédits du budget du tourisme seront employés plus largement en faveur du tourisme de l'outre-mer, et bien sûr du tourisme à la Martinique et à la Guadeloupe qui constituent l'un des fleurons de notre action touristique.

Monsieur Fritch, vous avez souhaité que la Polynésie française bénéficie d'un programme de développement particulier. J'ai pris bonne note de ce souhait que connaît bien

M. le Premier ministre, car M. Gaston Flosse lui en parle personnellement souvent. M. le Premier ministre se rendra au mois de février prochain en Polynésie. Avec mon collègue Gaston Flosse, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer avec lui cette perspective. Je suis prêt à m'entretenir avec vous, afin d'envisager les actions qui pourraient être recensées dans une étude de ce plan de développement particulier de la Polynésie française.

Vous avez en outre évoqué les problèmes des expérimentations nucléaires et la nécessité d'une meilleure information. Il faut ouvrir nos portes à tous ceux qui nous critiquent sans savoir. Il faut que M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique Sud, les invite à venir sur place se rendre compte de la réalité. Et, ainsi, je crois que, demain, leur opinion aura sensiblement évolué.

Mesdames et messieurs les députés, excusez-moi d'avoir été un peu long, mais je souhaitais répondre dans le détail à tous les orateurs qui sont intervenus à cette tribune.

Dans ce débat sur le projet de budget de mon département ministériel et de celui de M. le secrétaire d'Etat, à aucun moment, ni dans la présentation de mon budget ni dans mes réponses, je ne me suis livré à une quelconque polémique. J'ai d'ailleurs observé que les problèmes de la vie quotidienne de nos compatriotes d'outre-mer avaient été au cœur des différentes interventions. Je crois que c'est peut-être une nouvelle dimension du débat. Les problèmes de l'outre-mer sont tellement importants pour l'ensemble de nos compatriotes qui vivent loin de la métropole et qui en subissent les conséquences dans leur vie quotidienne que nous devons en ce domaine essayer d'oublier nos divergences politiques pour, tous ensemble, rassembler nos efforts en faveur du développement économique de cet outre-mer français qui est l'une de nos richesses, et même certainement l'avenir de la France. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Elie Castor.

M. Elie Castor. Monsieur le ministre, si j'ai bien compris, vous avez indiqué que les crédits qui figureront dans la loi de programme seront des crédits supplémentaires.

Pouvez-vous me préciser s'ils seront globalisés ou bien si les crédits inscrits au chapitre 58-01 dans la loi de finances sont réservés aux travaux routiers de la route nationale n° 1 et ceux du F.I.D.O.M. - section générale - à la déviation Kourou-Sinnamary, travaux du C.N.E.S. ?

Par ailleurs, pour des raisons humanitaires, nous avons accueilli des Surinamiens. Dans trois mois, nous aurons un domicile de secours du département. Nous aurons donc à supporter les frais d'aide médicale et les charges hospitalières. Est-ce que l'Etat qui, pour des raisons humanitaires, a favorisé l'entrée de ces ressortissants étrangers apportera une contribution particulière ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Ma réponse est : oui aux deux questions.

M. le président. La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dugué.

M. Maurice Louis-Joseph-Dugué. Monsieur le ministre, j'éprouve une préoccupation en ce qui concerne le développement économique et social de nos départements d'outre-mer.

Les règlements communautaires, le Traité de Rome nous sont appliqués, parfois même opposés en tant que département français. Les accords de Lomé nous intègrent à deux niveaux. Comme île de la Caraïbe, nous faisons partie des Etats A.C.P. ; comme département français, nous appartenons à la Communauté européenne.

Enfin, la C.B.I., dit plan Reagan, s'il n'a pas englobé nos départements d'outre-mer de la Caraïbe, ne comporte pas moins des potentialités d'application qui peuvent avoir des effets néfastes sur notre développement économique.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'une étude des effets positifs ou négatifs de ces différents accords est plus qu'une nécessité, une urgence, un impératif, afin d'en tirer tout le profit escomptable et parer parfois aux mauvais coups ?

Votre ministère ne peut-il comporter, si ce n'est déjà fait, une direction chargée spécialement de veiller à ce que tous les aspects constructifs, bénéfiques soient recherchés, défendus, mis en œuvre au profit des départements d'outre-mer ? Puisque nous n'avons pas de députés européens, ce service ne pourrait-il comporter des ressortissants de haut niveau des principales régions où s'étendent l'autorité et l'action de votre ministère ?

Dans le même ordre d'idée - rechercher les conditions les plus favorables au développement économique et social de notre pays - pouvez-vous prêter une attention toute particulière au dossier de création en Martinique d'une société civile de placement immobilier régionale pour la création d'un groupement foncier agricole. Il y a déjà quelque temps - plus d'un an - que la région Martinique a transmis au ministre de l'agriculture un dossier pour la création d'une S.C.P.I. régionale. Ce dossier a été examiné par le ministère de l'agriculture et devrait être transmis au Conseil d'Etat pour avis, puisqu'il s'agit de collectivités participant à une S.C.P.I., entre autres, la région et certaines communes.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas de réponse et l'installation des jeunes agriculteurs - je crois que vous avez prévu de vous pencher sur ce problème dans la loi programme - va probablement connaître quelques difficultés si nous n'avons pas cette S.C.P.I. La région dispose déjà de fonds et est en mesure d'acheter les terres pour créer les G.F.A. dont ces jeunes agriculteurs ont besoin.

Lors de votre visite chez nous, monsieur le ministre, je vous avais entretenu du problème posé par le thrips, cet insecte qui détruit nos cultures maraichères. Aujourd'hui, les ravages ont recommencé et s'intensifient. Une quarantaine de jeunes agriculteurs n'ont pas pu faire face à leurs échéances au Crédit agricole et ont dû demander des aménagements. Pouvez-vous prêter une attention toute particulière à ce problème et demander aux services de recherche de s'y intéresser de très près ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Sur le premier point, il existe bien un service au sein de la direction concernée au ministère. Le problème étant important, il sera l'un des sujets du sommet franco-européen sur l'outre-mer que j'ai proposé pour la fin du premier semestre de 1987.

Sur le deuxième point, je ne connais pas le dossier qui est entre les mains du ministère de l'agriculture. Je vais m'informer et je vais voir si je peux accélérer la solution. Je sais qu'il y a un problème de maîtrise foncière pour la création de G.F.A., et je comprends que s'il y a un retard cela puisse être gênant.

Sur le troisième point, je vais demander à la direction concernée de voir s'il est possible d'intervenir pour essayer d'aider les agriculteurs qui sont victimes du développement de cette maladie.

M. le président. La parole est à M. Robert Le Foll.

M. Robert Le Foll. Monsieur le ministre, avant de poser ma question, je tiens à indiquer qu'il est difficile de comparer un chef de gouvernement au maire d'une ville. Le chef d'un gouvernement est entouré de ministres, il dirige un territoire...

M. le président. Posez votre question, monsieur Le Foll. Ne reprenez pas le débat s'il vous plaît.

M. Robert Le Foll. Je ne le reprends pas, monsieur le président.

Le territoire est doté d'un statut d'autonomie. La comparaison est donc difficile à faire.

J'en viens à ma question qui sera brève et qui concerne l'île de la Réunion.

A la suite de certaines déclarations, notamment des rapporteurs, un constat s'impose : la Réunion compte 35 à 40 p. 100 de demandeurs d'emploi, en particulier des jeunes.

Pour tenter d'apporter des réponses à ce problème du chômage, deux secteurs nous semblent prioritaires, celui de la formation et, bien sûr, celui du développement économique.

Sans formation, pas de travail ! Quelles mesures comptez-vous donc prendre pour permettre aux jeunes Réunionnais d'acquérir une formation générale et une formation technique

sur place ? En effet, c'est d'abord sur place qu'il faut donner la formation ; les compléments de formation pouvant ensuite être acquis en métropole - d'ailleurs, il est difficile d'implanter partout des centres de formation spécialisée.

S'agissant de la création d'emplois, deux domaines sont prioritaires : le tourisme et l'agriculture.

A ma connaissance, l'organisation des activités touristiques ressortit aujourd'hui de la compétence des assemblées régionales. Or, à la Réunion, trois organismes différents sont chargés de l'activité touristique : l'organisme créé par l'assemblée territoriale est donc concurrencé par les deux autres. Cette déperdition de moyens ne peut conduire qu'à la mise en place d'une politique touristique peu cohérente, donc à la création de moins d'emplois. Par conséquent, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez faire en sorte que la région exerce la compétence qui est la sienne dans le domaine touristique.

L'agriculture, elle aussi, constitue une priorité. Or les mesures que vous avez annoncées inquiètent nombre d'agriculteurs. En effet, la défiscalisation constitue une menace pour les élevages de bovins, de porcins, de poulets ou de lapins, lesquels ont souvent été installés après de longs délais et de grandes difficultés par la profession, les pouvoirs publics et les assemblées locales.

M. le président. Posez votre question, monsieur Le Foll. Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Robert Le Foll. Je termine, monsieur le président.

M. le président. Non, vous avez dépassé votre temps de parole. Posez votre question, ou je vous retire la parole !

M. Robert Le Foll. Je vais poser ma question, monsieur le président, mais je vous signale que certains orateurs ont dépassé leur temps de parole de quinze minutes.

M. le président. Nous sommes dans la procédure des questions. Je vais vous retirer la parole si vous ne posez pas tout de suite votre question.

M. Robert Le Foll. Je vais donc poser ma question, monsieur le président.

L'installation de grands ateliers hors sol, pour la recherche d'avantages fiscaux momentanés, risque de faire disparaître des productions destinées à la consommation locale. Quelles mesures comptez-vous donc prendre, monsieur le ministre, pour protéger les petits producteurs qui alimentent la consommation locale ?

Cela méritait bien une minute de plus, monsieur le président. Je vous remercie de votre mansuétude.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. S'agissant de la formation professionnelle, vous avez tout à fait raison, monsieur Le Foll : celle-ci doit d'abord être envisagée dans le département d'origine. A cet égard, un programme de formation extrêmement important est prévu dans l'O.I.D., et ce avec l'aide du F.S.E.

En ce qui concerne le problème posé par la présence de trois organismes touristiques à la Réunion, je crois savoir qu'un texte, qui est en cours d'élaboration au secrétariat d'Etat chargé du tourisme, établira un partage des compétences entre le département et la région en matière de tourisme.

Lors de mon déplacement à la Réunion, les agriculteurs que j'ai rencontrés m'ont en effet parlé du problème que peuvent poser les installations agricoles hors sol et les porcherie industrielles de grande dimension. J'ai tenu à les rassurer en leur indiquant que ce genre d'établissements ne peuvent être mis en place que s'ils ont reçu une autorisation préfectorale après une enquête *de commodo et incommodo*. Nous avons donc donné instruction aux préfets des différents départements de veiller à ce qu'il n'y ait pas de concurrence sauvage. Il ne faut pas que des bénéficiaires de la défiscalisation viennent mettre en péril des cultures hors-sol qui sont la raison d'exister des agriculteurs de tout l'outre-mer, et en particulier de la Réunion.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Départements et territoires d'outre-mer » et l'article 67 rattaché à ce budget.

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

Titre III : 27 481 458 francs ;

Titre IV : 86 810 848 francs.

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 60 520 000 francs ;

Crédits de paiement : 34 900 000 francs.

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 855 980 000 francs ;

Crédits de paiement : 446 710 000 francs.

Sur le titre III de l'état B, M. Martinez a présenté un amendement, n° 211, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 4 732 748 francs. »

La parole est à M. Jean-Claude Martinez.

M. Jean-Claude Martinez. Monsieur le président, pour n'abuser ni du temps de mes collègues, lesquels ont été très studieux, ni de votre mansuétude qui a été très grande, je n'interviendrai pas sur mon autre amendement. De plus, s'agissant du vote, monsieur le ministre, je m'en remettrai à votre sagesse et me satisferai des explications que vous aurez eu la gentillesse de me fournir.

Par cet amendement, je tiens à soulever des problèmes fondamentaux pour nos territoires du Pacifique.

Certes, l'amendement n° 211 semble poser le problème de la qualité de la gestion de l'office culturel, scientifique et technique canaque ou celui d'éventuels gaspillages. Il est vrai que les dotations allouées à cet office mériteraient de faire l'objet de critiques. D'ailleurs, des critiques tout aussi fondées pourraient être adressées en ce qui concerne les dotations attribuées à d'autres organismes - je pense notamment à l'O.R.S.T.O.M., qui ne relève pas encore de votre tutelle, monsieur le ministre, et aux abus commis par ses 2 400 fonctionnaires qui s'offrent des voyages transatlantiques somptueux. Enfin, mon propos n'est pas de critiquer certains errements.

Le Sénat a adopté, le mercredi 29 octobre, avec les voix des socialistes d'ailleurs, un amendement gouvernemental, n° 151, au projet de loi défendu par M. le ministre Devaquet. Cet amendement disposait : « Il est créé une université du Pacifique qui exerce ses activités dans les territoires français du Pacifique Sud ». M. Devaquet précisait même que cette université aurait deux implantations principales à Nouméa et à Papeete.

Cet amendement, devenu l'article 41 bis du projet Devaquet, me remplit, croyez-le bien, de satisfaction. Comme tout le monde, je me réjouis de voir surgir l'université du Pacifique. Or, quand je regarde votre bleu, dans lequel figurent des crédits substantiels et légitimes - je fais confiance au bon docteur Bernard Pons à ce sujet - je ne vois rien pour l'université du Pacifique Sud.

Par exemple, je ne vois rien pour finir le lycée technique de Nouméa, le lycée Jules-Garnier, où, sur les neuf tranches, seules six sont réalisées. Ce lycée n'a ni infirmerie, ni internat, ni gardiennage, alors que cela représente un coût minime. Avec vingt millions de francs, on terminerait la septième tranche, c'est-à-dire l'infirmerie, le gardiennage et les logements ; avec vingt-cinq millions, on terminerait la huitième tranche, c'est-à-dire les ateliers.

De même, pour le lycée technique de Faone en Polynésie, les investissements nécessaires ne se chiffrent pas à dix-huit millions de francs. Et si l'on construisait un lycée hôtelier, cela ne coûterait que quinze millions.

En Nouvelle-Calédonie, il n'y a rien pour l'agrohalieutique, alors que dix millions seraient suffisants.

En Polynésie, on pourrait imaginer une organisation aquacole du type de celle qui existe à l'université de Montpellier-Sète et qui formerait des techniciens supérieurs en halieutique. Pour former quarante stagiaires en deux ans, c'est-à-dire vingt stagiaires chaque année, lesquels prépare-

raient un diplôme « bac plus deux », type B.T.S., les investissements ne représenteraient que vingt millions de francs. Ainsi, on aurait trois grands pôles d'aquaculture : Montpellier-Sète pour la Méditerranée, les Antilles-Guyane et le Pacifique. Or, dans le budget, il n'y a rien !

Rien non plus pour les centres de formation des maîtres au niveau P.E.G.C. On pourrait en implanter un à Nouméa - d'ailleurs les terrains existent à proximité de l'école normale.

Avec l'O.R.S.T.O.M. et le siège de la Commission du Pacifique Sud, on pourrait faire un pôle culturel qui ne coûterait que vingt millions de francs !

Deux millions de francs seraient suffisants pour équiper Papeete en équipement informatique, et en laboratoires.

De même, il n'y a rien pour les centres de documentation de Nouméa ou de Tahiti.

Il faudrait aussi, monsieur le ministre - et c'est peut-être l'essentiel - participer à l'effort des chambres de commerce en faveur de la formation continue, laquelle intéresse à la fois les membres de l'enseignement, les fonctionnaires des administrations, les gens du privé. Les investissements seraient mineurs. Avec un million de francs, Nouméa pourrait avoir une salle de cours de 150 places, une salle informatique, et faire remettre à neuf ses laboratoires.

Il n'y a pas non plus de centre d'interprétation des données satellites à Nouméa ou à Papeete. Cela ne coûterait cependant que vingt millions de francs pour chaque centre.

Enfin, on laisse la Nouvelle-Calédonie avec ses six B.T.S., son centre de droit rattaché à Bordeaux et ses D.E.U.G. en lettres et en sciences.

Il suffirait, d'ici à 1988, de seulement 170 millions de francs pour la Nouvelle-Calédonie et de 140 millions de francs pour la Polynésie, pour avoir des lycées techniques, un centre agro-halieuistique, un centre de promotion universitaire à Nouméa, une bibliothèque, et pour que l'Ifremer ou l'O.R.S.T.O.M. se développent.

Je sais bien, monsieur le ministre, que Paris ne s'est pas fait en un jour et que le Pacifique ne se fera pas non plus en un jour ! Mais il faudrait tout de même prendre un peu plus de risques pour cette université du Pacifique, et aller un peu plus vite.

Je suis universitaire, je sais les centres d'agitation que peuvent constituer les universités, et vu, sous cet angle, je comprends votre prudence. D'ailleurs, je suis à bonne école, si j'ose dire - encore que j'évite que mes étudiants soient trop bruyants (*Sourires.*) Cela étant, cette université du Pacifique est pour les parents de Nouvelle-Calédonie, pour les parents en Polynésie, une nécessité.

Cela dit, je retire mes amendements. Toutefois, monsieur le ministre, je serais très heureux d'avoir votre opinion sur cette université du Pacifique.

M. le président. La parole est à M. Alexandre Léontieff, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les territoires d'outre-mer, pour donner son avis sur l'amendement n° 211 ?

M. Alexandre Léontieff, rapporteur spécial. Cet amendement n'a pas été examiné par la commission. En dépit de son retrait, je tiens cependant à indiquer à son auteur que le montant de la réduction des crédits qu'il réclame est supérieur à celui inscrit à l'article visé.

En ce qui concerne l'office culturel, qui a été créé par une ordonnance de 1982, il paraît d'abord préférable de dresser un bilan de son action avant de vouloir le supprimer.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. M. Martinez, par le biais de cet amendement, a fait un long développement sur l'ensemble des problèmes qui peuvent se poser sur le plan universitaire dans ce secteur du Pacifique, et je l'en remercie. Je le rassure tout de suite en lui indiquant que sa préoccupation est la nôtre.

D'ailleurs, M. le secrétaire d'Etat a tenu plusieurs réunions interministérielles sur ce sujet. Hier même, M. le Premier ministre l'a reçu pour faire le point sur l'état d'avancement de ce projet d'université du Pacifique.

S'agissant de l'office culturel, il fera l'objet d'un contrôle très strict de la part du Haut commissaire afin de vérifier que les dépenses engagées correspondent rigoureusement à l'objet de cet office.

M. le président. L'amendement n° 211 est retiré.

Personne de demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, M. Martinez a présenté un amendement, n° 214, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 256 059 francs ».

Cet amendement a été retiré.

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Article 67

M. le président. « Art. 67. - L'article 29 premier alinéa de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985, relative à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité, est complété par les dispositions suivantes « à l'exception de l'article 11 ».

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix l'article 67.

(L'article 67 est adopté.)

Après l'article 73

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 131 rectifié, présenté par M. Moutoussamy et les membres du groupe communiste et apparenté, tendant à insérer un article additionnel après l'article 73.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 73, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement déposera chaque année, en annexe du projet de loi de finances, un rapport sur la répartition, dans les départements et territoires d'outre-mer et dans les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, des crédits de la loi de programme et des contrats de Plan. »

La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Cet amendement, qui vient en terme d'un long débat sur les départements et territoires d'outre-mer qui aura duré deux fois plus de temps que prévu, devrait, à mon avis, faire l'unanimité de notre assemblée ; tout au moins je l'espère.

Monsieur le ministre, le gouvernement précédent a signé, après une véritable concertation avec les élus et les représentants de l'outre-mer, des contrats de Plan avec les régions d'outre-mer pour un montant de huit milliards de francs dont cinq à la charge de l'Etat, c'est-à-dire en moyenne un milliard par an. Vous, vous nous proposez une loi de programme, toujours pour le développement économique, en précisant que c'est « un plus » par rapport aux contrats de plan.

J'ai eu l'occasion de vous demander en commission des lois le montant des crédits que votre projet de budget prévoyait d'allouer aux contrats de Plan. Vous m'aviez promis de me donner une réponse. Elle ne m'est toujours pas parvenue. Mais, si j'ai bien compris, vous venez d'annoncer que ce montant serait de 75 millions, auxquels viendraient s'ajouter 100 millions en provenance des autres ministères, soit un total de 175 millions. Ce qui me paraît tout de même assez loin du milliard prévu. Mais là n'est pas le problème !

A l'heure actuelle se pose un problème d'information au niveau de l'identification et aussi de l'affectation des différents crédits destinés aux départements d'outre-mer. C'est pourquoi je vous propose, par cet amendement, et afin de clarifier les choses, que, chaque année, le Gouvernement

dépose un rapport sur la répartition dans l'outre-mer des crédits des contrats de Plan et de ceux de la loi de programme. Chacun pourra alors juger sur pièces.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alexandre Léontieff, rapporteur spécial. Je demande à l'Assemblée de ne pas adopter cet amendement. Il porte, en effet, sur la loi de programme. Introduire dans le budget de 1987 une disposition portant sur une loi de programme qui n'est pas encore adoptée par le Parlement ne me paraît pas une bonne chose.

D'ailleurs, si l'on veut se référer à cette loi de programme qui est actuellement au Sénat, on s'aperçoit que l'article 3 du projet prévoit déjà que le Gouvernement doit déposer chaque année un rapport d'exécution de la loi annexé au projet de loi de finances.

S'agissant des contrats de Plan, à part Wallis-et-Futuna, les autres territoires ne les ont pas signés.

Quant aux informations dont disposent les parlementaires, je rappelle que, en plus du bleu, il y a le jaune, le vert, le blanc, et que plus de cinquante rapports sont annexés chaque année à la loi de finances.

Je pense donc que les parlementaires sont suffisamment informés sur tout ce qui se rapporte au budget. De plus, les rapporteurs spéciaux adressent un questionnaire au ministère de l'économie et des finances. Et même si, parfois, nous n'obtenons pas toutes les réponses que nous souhaitons, il n'y a pas lieu de recourir à la procédure que propose M. Moutoussamy.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Pour les raisons qui viennent d'être excellemment développées par M. le rapporteur, je demande le rejet de cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 131 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORGANISATION ECONOMIQUE EN AGRICULTURE

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 7 novembre 1986.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation économique en agriculture.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission de la production et des échanges.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le jeudi 13 novembre 1986, dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 12 novembre 1986, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 38. - titre III, M. Yves Guéna, rapporteur spécial ;

Annexe n° 39. - titres V et VI, M. Arthur Paecht, rapporteur spécial.

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 397, tome XII, de M. Alain Peyrefitte.

Commission de la défense nationale et des forces armées :

Avis n° 399 : tome IV. - Air, de M. Gérard Fuchs ; tome V. - Espace et forces nucléaires, de M. Jacques Baumel ; tome VI. - Gendarmerie, de M. Robert Poujade ; tome VII. - Forces terrestres, de M. Jean Briane ; tome VIII. - Marine, de M. Jean Brocard ; tome IX. - Personnel militaire et service national, de M. Guy-Michel Chauveau ; tome X. - Recherche et industrie d'armement, de M. Jean-Pierre Bechter ; tome XI. - Soutien général des Forces, de M. Jacques Peyrat.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

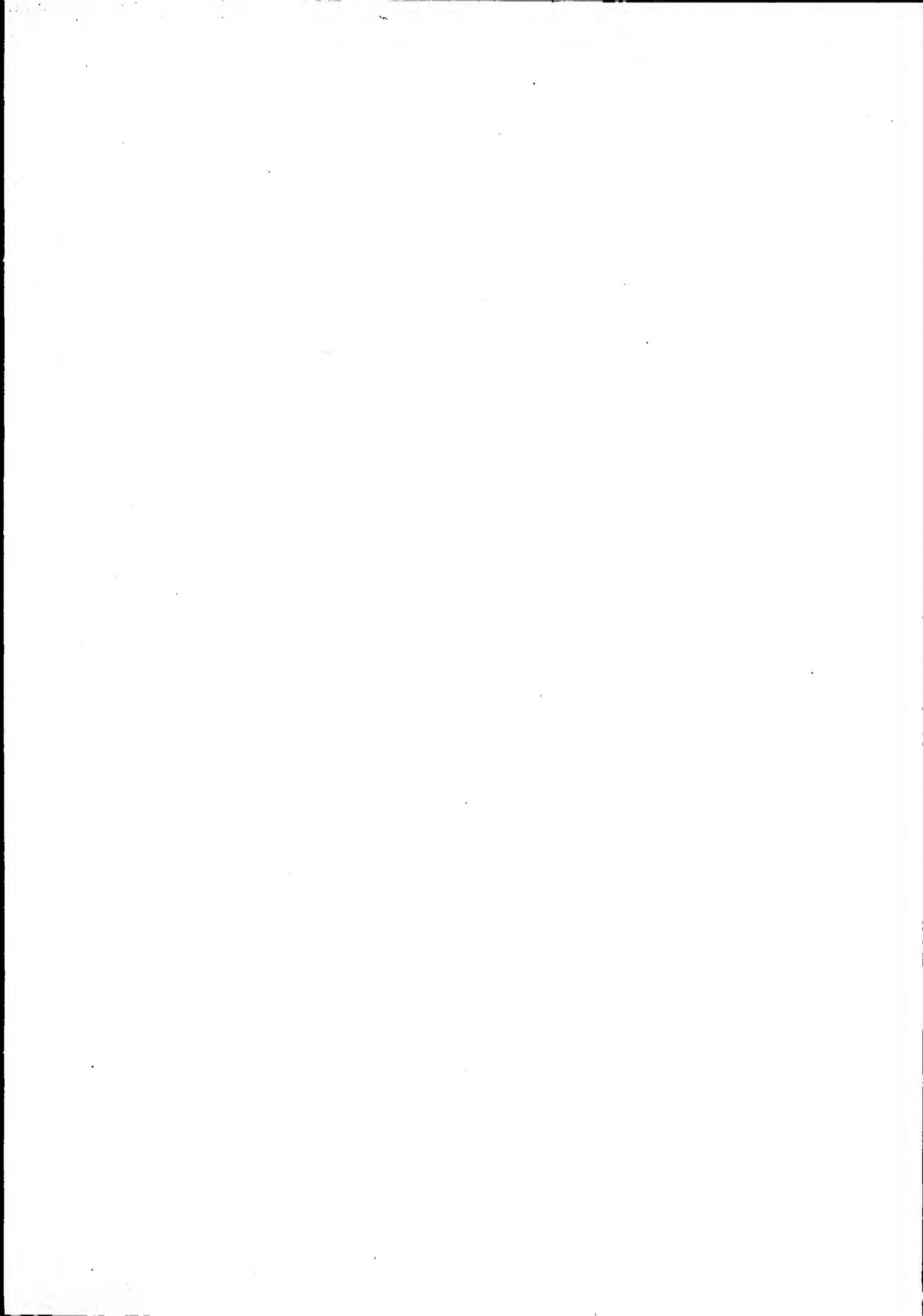
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	107	001	
33	Questions..... 1 an	107	003	
05	Table compte rendu.....	01	005	
05	Table questions.....	01	004	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	00	034	
36	Questions..... 1 an	00	340	
06	Table compte rendu.....	01	00	
06	Table questions.....	31	01	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	004	1 000	
27	Série budgétaire..... 1 an	201	302	
DOCUMENTS DU SENAT :				
00	Un an.....	004	1 030	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone : Renseignements : (1) 46-78-62-31
 Administration : (1) 46-78-51-39
 TELEX : 291176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon le zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

